Quatre-vingt-treizième année. — N° 265. Le Numéro : 0,20 NF Samedi 11 Novembre 1961.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Textes d'intérêt général	Documents administratifs	DÉBATS		Documents		Conseil économique et social
						Assemblée nationale	Sénat	Assemblée nationale	Sénat	Avis et Rapports
C. C. P. : 9063.13, Paris	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
Métropole et Outre-mer	18 NF	35 NF	65 NF	40 NF	9 NF	22 NF	16 NF	30 NF	30 NF	8 NF
Etranger	27 NF	53 NF	100 NF	55 NF	12 NF	40 NF	24 NF	40 NF	40 NF	12 NF

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des DÉBATS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE et du SÉNAT comprennent le compte rendu intégral des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Les Éditions des DOCUMENTS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE et du SÉNAT comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition du CONSEIL ÉCONOMIQUE et SOCIAL comprend les avis et rapports.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 26, Rue Desaix, Paris (15e). — Tél. : FON 51-00

* Les textes qui, dans le sommaire, sont suivis d'un astérisque seront édités en fascicules spéciaux du format in-8° carré.

En vente :

DISTRICT DE LA REGION DE PARIS

Organisation, fonctionnement et élection des membres du conseil d'administration.

(Décret du 31 octobre 1961 et arrêté du 2 novembre 1961, publiés au *J. O.* du 3 novembre 1961.)

N° 61-193 Prix : **0,25 NF.**

GAZ DE FRANCE

Cahier des charges type pour la concession des distributions publiques de gaz.

(Décret n° 61-1191 du 27 octobre 1961, publié au *J. O.* du 3 novembre 1961.)

N° 61-194 Prix : **0,40 NF.**

PRODUITS SOUS CACHET agréés à l'usage des collectivités publiques.

(Arrêté du 19 octobre 1961, publié au *J. O.* du 3 novembre 1961.)

N° 61-195 Prix : **0,15 NF.**

(*Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal [C. C. P. 9063-13 Paris]* à Direction des Journaux officiels, 26, rue Desaix, Paris [15e].)

(1 f.)

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

PREMIER MINISTRE

Décret n° 61-1176 concernant les émissions radio-électriques des stations mobiles dans les eaux maritimes (rectificatif) (p. 10379).

Administration des services de la France d'outre-mer.

Décret portant admission à la retraite (administrateurs des affaires d'outre-mer) (p. 10379).

MINISTERE D'ETAT CHARGE DU SAHARA, DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER ET DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Décret n° 61-1221 du 6 novembre 1961 reconduisant les dispositions de l'article 3 du décret n° 58-866 du 20 septembre 1958 portant organisation communale dans les départements des Oasis et de la Saoura (p. 10379).

Arrêté du 9 novembre 1961 portant ouverture d'une enquête d'ensemble sur le territoire de la commune de Bounoura (département des Oasis) (p. 10379).

MINISTERE DE LA JUSTICE

Liste, par ordre alphabétique, des candidats admis à subir les épreuves orales du concours d'accès au centre national d'études judiciaires (p. 10379).

Liste, par ordre alphabétique, des candidats admis à subir les épreuves orales de l'examen professionnel de chef de service de greffe (session 1961) (p. 10380).

Liste, par ordre alphabétique, des candidats admis à subir les épreuves orales de l'examen professionnel de chef de secrétariat (session 1961) (p. 10380).

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR

Décrets du 6 novembre 1961 relatifs à la discipline des membres de la Légion d'honneur et des médaillés militaires (p. 10380).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret n° 61-1225 du 6 novembre 1961 déterminant les effectifs d'assistantes sociales au ministère de l'intérieur et portant création et suppression d'emplois (p. 10380).

Décret n° 61-1226 du 6 novembre 1961 attribuant une indemnité forfaitaire dégressive aux contrôleurs et agents de maîtrise des services du matériel du ministère de l'intérieur (p. 10381).

Décret n° 61-1227 du 6 novembre 1961 attribuant aux personnels du service des transmissions qui effectuent certains travaux de nuit une majoration spéciale pour travail intensif (p. 10381).

Arrêté portant détachement (administration générale) (p. 10382).

Modifications aux circonscriptions territoriales de communes (p. 10382).

MINISTERE DES ARMEES

Décrets portant promotions et nominations (armées de terre, de mer et de l'air, active et réserve) (p. 10382).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Arrêté du 6 novembre 1961 modifiant l'arrêté du 6 novembre 1947 portant institution de commissions administratives paritaires à la direction générale du service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes (p. 10395).

Arrêté portant détachement (direction générale des impôts) (p. 10396).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret portant nomination (enseignement supérieur) (p. 10396).

Arrêté du 22 juillet 1961 portant création d'un centre public d'orientation professionnelle (p. 10396).

Arrêté du 31 octobre 1961 complétant l'arrêté du 20 avril 1948 fixant la liste des écoles qui délivrent un diplôme d'ingénieur dispensant des certificats d'études supérieures de sciences exigés des candidats au diplôme d'ingénieur docteur (p. 10396).

Arrêté du 6 novembre 1961 fixant la date d'élections partielles au conseil académique de Lyon (p. 10396).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Décret portant nomination (institut géographique national) (p. 10396).

Arrêté du 3 novembre 1961 portant modification du règlement local de la station de pilotage de Caen-Ouistreham (p. 10397).

Arrêté du 4 novembre 1961 portant affectation définitive au ministère des travaux publics et des transports d'un terrain domanial sis à la Possonnière (Maine-et-Loire) (p. 10397).

Arrêté portant nomination d'un membre de la commission de gestion du fonds spécial d'investissement routier (p. 10397).

Arrêtés portant inscriptions à des tableaux d'avancement, nominations, titularisations, réintégration, mise en disponibilité et admission à la retraite (aviation civile et ponts et chaussées) (p. 10397).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret portant délégation de signature (p. 10395).

Arrêté du 31 octobre 1961 portant fixation du montant à partir duquel les délibérations des conseils d'administration des organismes de mutualité sociale agricole relatives à des opérations immobilières et à des marchés doivent être communiquées à l'autorité de tutelle (p. 10395).

Arrêté concernant la constitution d'un comité consultatif relatif aux recherches vétérinaires pour promouvoir le développement de ces recherches au sein de l'institut national de la recherche agronomique (rectificatif) (p. 10395).

Arrêté portant inscription de variétés de pommiers au Catalogue des espèces et variétés de plantes cultivées (rectificatif) (p. 10395).

Arrêtés portant nomination, affectation, attribution de fonctions, réintégration et mutation :

Administration générale (p. 10395).

Enseignement agricole (p. 10395).

Services agricoles (p. 10395).

MINISTERE DU TRAVAIL

Arrêté du 24 octobre 1961 portant modification de l'arrêté du 3 janvier 1950 fixant le régime d'indemnisation des membres des commissions instituées auprès de la direction générale du travail et de la main-d'œuvre au ministère du travail (p. 10398).

Arrêtés du 31 octobre 1961 approuvant les statuts et la fusion de sociétés mutualistes (p. 10399).

Arrêté portant détachement (administration centrale) (p. 10399).

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Arrêté du 19 octobre 1961 fixant les conditions de rémunération des médecins experts chargés de l'examen médical des postulants à l'aide sociale aux infirmes aveugles et grands infirmes (p. 10399).

Arrêté du 31 octobre 1961 modifiant l'arrêté du 13 février 1957 fixant les modalités de fonctionnement du contrôle médical commun des assurés sociaux et des bénéficiaires de la législation d'aide sociale dans les départements d'outre-mer et l'arrêté du 14 mai 1957 fixant les dispositions applicables en matière de rémunération, de congés et de frais de transport aux médecins et chirurgiens dentistes contrôleurs des lois d'aide sociale en fonctions dans les départements d'outre-mer (p. 10399).

Arrêté du 6 novembre 1961 portant création de commissions administratives paritaires au laboratoire de la santé publique (p. 10400).

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Arrêté du 6 novembre 1961 portant création de commissions administratives paritaires à l'office national des anciens combattants et victimes de guerre (p. 10400).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Documents parlementaires mis en distribution. — Convocation de commissions (p. 10401).

Sénat. — Ordre du jour. — Convocation de commissions. — Réunion de commission (p. 10402).

INFORMATIONS
RELATIVES
AU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Convocation de sections (p. 10403).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis relatif au niveau de l'indice du coût de la construction au troisième trimestre 1961 (p. 10403).

Communication relative aux cours moyens de la cotation officielle hebdomadaire de la viande de porc aux Halles centrales de Paris (p. 10403).

Ministère de l'agriculture.

Avis relatif à l'extension de l'avenant n° 4 à la convention collective des exploitations forestières de l'Aube (p. 10404).

Avis relatif à l'extension de l'avenant n° 6 à la convention collective des exploitations maraîchères de la Loire-Atlantique (p. 10404).

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours pour le recrutement d'un adjoint des cadres hospitaliers à l'hôpital psychiatrique de Quimper (Finistère) (p. 10404).

Annonces (p. 10405).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

Assemblée nationale. — N° 84.

Compte rendu intégral des débats du 10 novembre 1961 (p. 4313).

Sénat. — N° 46.

Compte rendu intégral des débats du 10 novembre 1961 (p. 1413).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PREMIER MINISTRE

Décret n° 61-1176 concernant les émissions radio-électriques des stations mobiles dans les eaux maritimes.

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er novembre 1961 :

Page 9916, 2e colonne, 10e ligne :

Au lieu de :

« *d*) Emissions de radiodétecteurs... »,

Lire :

« d) Emissions des radiodétecteurs... ».

Même page, même colonne, 34e ligne :

Au lieu de :

« ... les navires doivent se conformer aux dispositions de l'alinéa *d* de l'article 1er »,

Lire :

« ... les navires doivent se conformer aux dispositions de l'alinéa *e* de l'article 1er ».

ADMINISTRATION DES SERVICES DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 6 novembre 1961 admettant un administrateur en chef de classe exceptionnelle des affaires d'outre-mer à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour ancienneté de service.

Par décret en date du 6 novembre 1961, M. Poupel (Jean-Emmanuel-Louis-Alfred), administrateur en chef de classe exceptionnelle des affaires d'outre-mer, atteint par la limite d'âge le 12 novembre 1961, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour ancienneté de service pour compter de cette date.

MINISTERE D'ETAT CHARGE DU SAHARA, DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER ET DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Décret n° 61-1224 du 6 novembre 1961 reconduisant les dispositions de l'article 3 du décret n° 58-866 du 20 septembre 1958 portant organisation communale dans les départements des Oasis et de la Saoura.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre d'Etat chargé du Sahara, des départements d'outre-mer et des territoires d'outre-mer,

Vu la loi n° 56-258 du 16 mars 1956, complétée et reconduite notamment par les ordonnances n°s 58-915 du 7 octobre 1958 et 58-1047 du 5 novembre 1958 ;

Vu le décret n° 58-866 du 20 septembre 1958 portant organisation communale dans les départements des Oasis et de la Saoura ;

Vu le décret n° 60-1095 du 13 octobre 1960 reconduisant les dispositions de l'article 3 du décret susvisé du 20 septembre 1958 ;

Le Conseil d'Etat entendu ;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Le délai prévu à l'article 3 du décret susvisé du 20 septembre 1958, prorogé jusqu'au 23 septembre 1961 par décret précité du 13 octobre 1960, est prorogé et reconduit pour une nouvelle période d'un an à compter du 23 septembre 1961.

Art. 2. — Le Premier ministre, le ministre d'Etat chargé du Sahara, des départements d'outre-mer et des territoires d'outre-mer et le secrétaire d'Etat au Sahara, aux départements d'outre-mer et aux territoires d'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 novembre 1961.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre d'Etat chargé du Sahara,
des départements d'outre-mer et des territoires d'outre-mer,
LOUIS JACQUINOT.

Le secrétaire d'Etat au Sahara,
aux départements d'outre-mer et aux territoires d'outre-mer,
JEAN DE BROGLIE.

Ouverture d'une enquête d'ensemble sur le territoire de la commune de Bounoura (département des Oasis).

Par arrêté du 9 novembre 1961, les terrains d'emprise du forage de Bounoura (département des Oasis) d'une superficie de 1 hectare 64 ares sont désignés pour être soumis à la procédure d'enquête d'ensemble prévue par la loi du 4 août 1926.

M. Dauchez, commissaire enquêteur du service des domaines et de l'organisation foncière de l'administration financière du Sahara, est désigné pour procéder à cette enquête dont la date d'ouverture est fixée au 2 janvier 1962.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Liste des candidats admissibles au concours d'accès au centre national d'études judiciaires.

Les candidats dont les noms suivent par ordre alphabétique ont été admis à subir les épreuves orales du concours d'accès au centre national d'études judiciaires (session ouverte le 26 septembre 1961) :

M. Albarede (Michel).
Mlle Bardet (Chantal).
M. Bernert (Philippe).
Mlle Bontoux (Janine).
MM. Brissier (Paul).
Bruel (Alain).
M. Cheron (François).
Mme Chevalier, épouse Mellier (Claude).
MM. Colcombet (François).
Dechezelles (Alain).
Delangle (Philippe).

MM. Deloncle (Jean-Antoine).
Djendi Mounir.
Douysset (Michel).
Dropet (Olivier).
Ducasse (Claude).
Mlles Dupuy (Nicole).
Durieux (Christiane).
Durif (Michelle).
M. Exertier (Raymond).
Mme Gamonet, épouse Barbillon (Jeanne).
Mlle Gueguen (Marie-Aude).
MM. Hanoteau (Claude).
Jame (Claude).
Jorda (Claude).
Mlle Larue (Michèle).
MM. Leger (Philippe).
Lorentz (Jean).
Martin (Daniel).
Mohammedi Mohammed.
Mouralis (Jean-Louis).
Nocquet (Philippe).
MM. Nogues (Jean-Yves).
Parlange (Jean).
Paugam (Jacques).
Rachez (Etienne).
Ransac (Jean-Pierre).
Robert (Philippe).
Roger (Jean-Paul).
Mlles Roullet (Marie-Claude).
Roux (Colette).
MM. Ruyssen (Olivier).
Sabourault (Michel).
Salomon (Marcel).
Sené (Louis).
Mlles Stéphan (Marguerite).
Supervielle (Françoise).
MM. Thavaud (Bernard).
Theron (Jean-Marie).
Truchet (Michel).
Vandeville (Marcel).
Viricelle (Raymond).
Volff (Jean).

Les épreuves orales se dérouleront à Paris et commenceront le 30 novembre 1961.

Les candidats seront convoqués en commençant par la lettre « N » désignée par le sort dans les conditions fixées par l'article 21 de l'arrêté du 22 mai 1959 relatif au concours.

Liste des candidats admissibles à l'examen professionnel de chef de service de greffe (session de 1961).

Les candidats dont les noms suivent par ordre alphabétique ont été admis à subir les épreuves orales de l'examen professionnel de chef de service de greffe (session de 1961) :

MM. Bailly (Jean).
Barbier (Léon).
Baudin (Rémy).
Bocquet (Bernard).
Charnay (Gabriel).
Jacquet (Pierre).
Jarrier (Louis).
Le Coustumer (Pierre).
Lefebvre (Pierre).
Millet (Georges).
MM. Millot (Pierre).
Muller (Robert).
Nolot (Henri).
Octeau (James).
Sauvaire (Jean).
Tasseau (Maurice).
Trannoy (Henri).
Travers (Gérard).
Vanghelder (Alphonse).

Liste des candidats admissibles à l'examen professionnel de chef de secrétariat (session de 1961).

Les candidats dont les noms suivent par ordre alphabétique ont été admis à subir les épreuves orales de l'examen professionnel de chef de secrétariat (session de 1961) :

MM. Angrand (André).
Batardière (Jean).
Beffara (Pierre).
Boissier (Paul).
Coquema (Michel).
Cousseau (André).
Deguernel (Guy).
Escande (Paul).
MM. Freville (André).
Guiguet (Yves).
Le Besnerais (Bernard).
Marin (René).
Mlle Merlin (Hélène).
MM. Nerrinck (André).
Pariset (Marcel).
Stromboni (Jean).

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LEGION D'HONNEUR

Décrets du 6 novembre 1961 relatifs à la discipline des membres de la Légion d'honneur et des médaillés militaires.

Par décret en date du 6 novembre 1961, pris en exécution des décrets des 16 mars et 24 novembre 1852, les peines disciplinaires ci-après ont été prononcées :

Est exclu de l'ordre national de la Légion d'honneur à partir de la date du décret et privé, en outre, définitivement du droit de porter toute autre décoration française ou étrangère ressortissant à la grande chancellerie :

Poix (Léon-Marcel), lieutenant de réserve. Chevalier de la Légion d'honneur du 3 novembre 1954.

Sont rayés des contrôles de la médaille militaire à partir de la date du décret et privés, en outre, définitivement du droit de porter toute autre décoration française ou étrangère ressortissant à la grande chancellerie :

Carlot (Roger), sergent-chef d'infanterie. Médaillé militaire du 16 juillet 1955.

S. N. P. Cheikh ben Tayeb, ancien soldat de 1re classe, infanterie. Médaillé militaire du 12 avril 1951.

Jardot (Paul-Albert), ex-sergent-chef d'infanterie de marine. Médaillé militaire du 23 juillet 1956.

Est suspendu pendant dix ans, à partir de la date de la notification du décret, de l'exercice des droits et prérogatives attachés à la qualité de médaillé militaire et privé, en outre, pendant le même laps de temps, du droit de porter toute autre décoration française ou étrangère ressortissant à la grande chancellerie :

Fournier (Joseph-Auguste-Georges), ancien soldat d'infanterie. Médaillé militaire du 31 décembre 1937.

Sont suspendus pendant deux ans, à partir de la date de la notification du décret, de l'exercice des droits et prérogatives attachés à la qualité de médaillé militaire et privés, en outre, pendant le même laps de temps, du droit de porter toute autre décoration française ou étrangère ressortissant à la grande chancellerie :

Abderrahmane ben Ahmed, adjudant au 4e régiment de tirailleurs marocains. Médaillé militaire du 30 juin 1957.

Marchi (Jean-Paul), sergent-chef d'infanterie coloniale en retraite. Médaillé militaire du 25 octobre 1950.

Par décret en date du 6 novembre 1961, pris en exécution des décrets des 16 mars et 24 novembre 1852, les peines disciplinaires ci-après ont été prononcées :

Est exclu de l'ordre national de la Légion d'honneur, rayé des contrôles de la médaille militaire, à partir de la date du décret, et privé, en outre, définitivement du droit de porter toute autre décoration française ou étrangère ressortissant à la grande chancellerie :

Eddine ben Boualem, ancien soldat du 2e régiment de tirailleurs algériens. Chevalier de la Légion d'honneur du 21 décembre 1937. Médaillé militaire du 31 mars 1917.

Est exclu de l'ordre national de la Légion d'honneur à partir de la date du décret et privé, en outre, définitivement du droit de porter toute autre décoration française ou étrangère ressortissant à la grande chancellerie :

Khelifa Mahmoud ben Mohammed Seghir, agha des services civils à Jemmapes. Chevalier de la Légion d'honneur du 20 août 1945.

Sont rayés des contrôles de la médaille militaire à partir de la date du décret et privés, en outre, définitivement du droit de porter toute autre décoration française ou étrangère ressortissant à la grande chancellerie :

Ahmed ben Abdelkader, brigadier de cavalerie en retraite. Médaillé militaire du 18 avril 1950.

Briki Saad ben Hadj Guendouz, ancien soldat de 1re classe, 2e compagnie de cavaliers de remonte. Médaillé militaire du 25 novembre 1936.

Khelifa Ahmed, harki au 27e bataillon d'infanterie de marine. Médaillé militaire du 4 novembre 1948.

Sassi Tayeb, sergent d'infanterie en retraite. Médaillé militaire du 20 mai 1953.

Est suspendu pendant dix ans, à partir de la date de la notification du décret, de l'exercice des droits et prérogatives attachés à la qualité de médaillé militaire et privé, en outre, pendant le même laps de temps du droit de porter toute autre décoration française ou étrangère ressortissant à la grande chancellerie :

Bouzekka Moussa ben Mohamed, caporal d'infanterie en retraite. Médaillé militaire du 6 février 1950.

Par décret en date du 6 novembre 1961, pris en exécution des décrets des 14 avril et 9 mai 1874, a été rayé des contrôles de la médaille militaire et privé, en outre, définitivement du droit de porter toute autre décoration française ou étrangère ressortissant à la grande chancellerie :

Belkhir Ahmed, ex-sergent d'infanterie métropolitaine. Médaillé militaire du 30 juin 1960.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret n° 61-1225 du 6 novembre 1961 déterminant les effectifs d'assistantes sociales au ministère de l'intérieur et portant création et suppression d'emplois.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre, du ministre délégué auprès du Premier ministre, du ministre de l'intérieur et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi n° 55-402 du 9 avril 1955 portant titularisation des assistants, assistantes et auxiliaires de service social appartenant aux administrations de l'Etat, aux services extérieurs qui en dépendent ou aux établissements publics de l'Etat ;

Vu l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances, et notamment son article 1er ;
Vu le décret n° 59-1182 du 19 octobre 1959 portant règlement d'administration publique relatif au statut des assistants, assistantes et auxiliaires de service social appartenant aux administrations de l'Etat, aux services extérieurs qui en dépendent ou aux établissements publics de l'Etat, et notamment son article 18 ;
Vu le décret n° 58-1395 du 31 décembre 1958 portant répartition des crédits ouverts pour 1959 au ministère de l'intérieur ;
Le Conseil d'Etat entendu ;
Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Les effectifs d'assistantes de service social affectées à des tâches permanentes dans les services du ministère de l'intérieur à la date du 9 avril 1955 sont les suivants :

Assistantes sociales chefs : 8.
Assistantes sociales : 51.

Art. 2. — Sont supprimés, au ministère de l'intérieur :

8 emplois d'assistante sociale chef contractuelle.
51 emplois d'assistante sociale.
7 emplois d'auxiliaire de service social.
8 emplois d'agent de bureau.

Art. 3. — Sont créés au ministère de l'intérieur :

8 emplois d'assistante sociale chef.
12 emplois d'assistante sociale principale.
39 emplois d'assistante sociale.
7 emplois d'auxiliaire de service social.

Art. 4. — Les dispositions des articles 2 et 3 ci-dessus prennent effet à compter du 21 octobre 1959.

Art. 5. — Le Premier ministre, le ministre délégué auprès du Premier ministre, le ministre de l'intérieur, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 novembre 1961.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République :
Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre de l'intérieur,
ROGER FREY.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre,
PIERRE GUILLAUMAT.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
WILFRID BAUMGARTNER.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

Décret n° 61-1226 du 6 novembre 1961 attribuant une indemnité forfaitaire dégressive aux contrôleurs et agents de maîtrise des services du matériel du ministère de l'intérieur.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre, du ministre délégué auprès du Premier ministre, du ministre de l'intérieur et du ministre des finances et des affaires économiques,
Vu l'ordonnance n° 45-14 du 6 janvier 1945 portant réforme des traitements des fonctionnaires de l'Etat et aménagement des pensions civiles et militaires ;
Vu le décret n° 55-755 du 25 mai 1955 portant règlement d'administration publique relatif au statut des personnels techniques des services du matériel du ministère de l'intérieur ;
Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Il est accordé aux chefs d'équipe, contremaîtres, maîtres artisans et contrôleurs régis par le décret susvisé du 25 mai 1955, en service en métropole et en Algérie, une indemnité forfaitaire dégressive qui, pour les chefs d'équipe classés au premier échelon de leur grade, est égale à la moitié de la différence entre leur rémunération de fonctionnaire, comprenant notamment la prime de rendement moyenne, et celle d'un ouvrier du ministère de l'intérieur exerçant ses fonctions dans le même service, classé au huitième échelon du groupe VII, et recevant une prime de rendement moyenne ainsi que la prime de fonctions de chef d'équipe (15 p. 100).

L'indemnité forfaitaire ainsi définie est régulièrement dégressive par point d'indice brut jusqu'à devenir nulle au deuxième échelon de la classe exceptionnelle de contrôleur principal.

Art. 2. — L'indemnité forfaitaire dégressive prévue ci-dessus n'est pas cumulable avec l'indemnité compensatrice accordée aux ouvriers promus dans le corps des chefs d'équipe en application de l'article 54 du décret susvisé du 25 mai 1955.

Art. 3. — Les taux de l'indemnité forfaitaire dégressive aux différents échelons de chaque grade en métropole et en Algérie sont fixés par arrêté du ministre de l'intérieur.

Art. 4. — Le Premier ministre, le ministre délégué auprès du Premier ministre, le ministre de l'intérieur, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à compter du 1er janvier 1961.

Fait à Paris, le 6 novembre 1961.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République :
Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre de l'intérieur,
ROGER FREY.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre,
PIERRE GUILLAUMAT.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
WILFRID BAUMGARTNER.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

Décret n° 61-1227 du 6 novembre 1961 attribuant aux personnels du service des transmissions qui effectuent certains travaux de nuit une majoration spéciale pour travail intensif.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre, du ministre délégué auprès du Premier ministre, du ministre de l'intérieur et du ministre des finances et des affaires économiques,
Vu l'ordonnance n° 45-14 du 6 janvier 1945 portant réforme des traitements des fonctionnaires de l'Etat et aménagement des pensions civiles et militaires ;
Vu le décret n° 51-1418 du 11 décembre 1951 relatif aux indemnités allouées aux fonctionnaires et agents du service des transmissions de l'intérieur ;
Vu le décret n° 61-467 du 10 mai 1961 relatif à l'indemnité horaire pour travail normal de nuit ;
Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Dans la limite des crédits ouverts à cet effet, les personnels du service des transmissions de l'intérieur qui, entre 21 heures et 6 heures, effectuent un travail intensif peuvent bénéficier de la majoration horaire spéciale pour travail intensif de nuit prévue par le décret susvisé du 10 mai 1961.

Art. 2. — Un arrêté du ministre de l'intérieur précisera la nature des travaux ouvrant droit à cette majoration spéciale.

Art. 3. — Le Premier ministre, le ministre délégué auprès du Premier ministre, le ministre de l'intérieur, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à compter du 1er janvier 1961.

Fait à Paris, le 6 novembre 1961.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République :
Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre de l'intérieur,
ROGER FREY.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre,
PIERRE GUILLAUMAT.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
WILFRID BAUMGARTNER.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

Administration générale.

Par arrêté en date du 23 octobre 1961, M. Desbois (André), chef de division de classe normale, 3e échelon, de la France d'outre-mer (corps autonome), est placé en position de service détaché auprès du ministère d'Etat chargé du Sahara, des départements d'outre-mer et des territoires d'outre-mer pour une période de cinq ans, à compter du 20 février 1961, pour servir dans les fonctions de son grade, dans les services de ce département.

Modifications aux circonscriptions territoriales de communes.

Par arrêté du préfet du Puy-de-Dôme en date du 20 septembre 1961 et dans le cadre des opérations de remembrement, les nouvelles limites territoriales des communes d'Ennezat et de Clerlande, sises toutes deux dans le canton d'Ennezat (arrondissement de Riom), ont été fixées conformément au plan annexé audit arrêté.

Ces modifications n'entraînent aucun transfert de population.

Les conseils municipaux sont maintenus en fonctions.

MINISTERE DES ARMEES

Décret du 6 novembre 1961 portant nominations au grade de sous-lieutenant (armée de terre, active).

Par décret en date du 6 novembre 1961, les élèves de l'école polytechnique dont les noms suivent, ayant satisfait en 1961 aux examens de sortie, sont nommés au grade de sous-lieutenant de l'armée de terre pour compter du 1er octobre 1961 :

ACTIVE

TROUPES MÉTROPOLITAINES

Infanterie.

MM.
Flexer (Jules-Robert-Edouard).
Vézian (Jacques-André).

Arme blindée et cavalerie.

MM.
Renon (Gérard-Alain-Jean).
Duhamel (Jean-Pierre-Carlos).
Caillaud (Alain-Marie-Joseph-Jean).
De Vitry d'Avaucourt (Geoffroy-Marie-François-Gilles).
Quintard (Jean-Michel).
Bareau (Christian-Jacques).
Dumoulin (Jean-Claude-Martial).
Varret (Jean-Marie-Philippe).
Franchet (Yves-Georges).
Bion (Erik-Pierre-Henri).
Barthe (Bruno-Marie-Pierre-Henri).
Daugy (François-Jean-Pierre).
Thomé (Bernard-Jacques-Marcel).

Artillerie.

MM.
Germa (Charles-Henri-François).
Ribière (Jean-Pierre).
Maarek (Gérard-Mardochée).
Durif (Pierre-François-Julien).
Aglietta (Michel-Joseph).
Bergougnoux (Jean).
Gompel (Yves-Georges).
Billiard (Michel-Bernard-Victor).
Herzog (Philippe-Albert-Robert).
Magnant (Pierre-Guy-Marcel).
Darmon (Jacques).
Lelaquet (Michel-Henri).
Coqblin (Bernard-Henri-Paul).
Metzger (Pierre-David).
Cohen (Jean-Marc).
Delaage (Michel-Albert-Marie).
Leenhardt (François-Marcel).
Passebosc (Gérard-René-Aimé).
Lemoine (François-Paul).
Roger (Maurice-Hubert-Paul).
Romestain (Pierre-Louis).
Arrignon (Jean-Louis).
Gojard (Jacques-Eugène-Louis).
Quême (Jean-Pierre).
Pradet-Balade (Xavier-Léon-Jean-Ignace).
Herrou (Francis-Denis).
Guérin (Bernard-Henri-Jean).
Brutin (Paul).
Gourio (Hervé-André-Henri).
Molinari (Raymond-Antoine).
Fournier (Yves-Marie-Jacques).
Waast (Roland-Jacques).
Marchand (Guy-Clément-Aimable).
Bonelli (Pierre-Sauveur-Ernest).
Carpentier (André-Charles-Jean).
Fourtaux (Jean-Louis-Henri).
Ducongé (Bernard-Jean-Claude).
Affholder (Jean-Georges-Charles).

Génie.

MM.
Robequain (Daniel-Charles).
Rat (Marcel-René-André).
Gastaut (Gérard-Philippe).
Puzenat (Alain-Raymond).
Salençon (Jean-Charles-Roger).
Lebreton (Jean-Claude-Marie-Pierre).
Basset (Bernard-Paul-Maurice-Marie).
Gerin (Roger-Louis-Simon).
Iagolnitzer (Daniel-Rémy).
Merlin (Michel-Pierre-Jean).
Schwarczer (Etienne-Henri).
Favant (François-Marie-André).
Ciarlet (Philippe-Gaston-André).
Levy (Jean-François).
Chambolle (Jean-François-Thierry).
Nourisson (Jacques-Pierre).
Grosse (Philippe-Victor-Paul).
Morel (Claude-Jean-Pol).
Brault (Louis-Jean-Yvon).
Poupinel (Jean-François-Jean-Pierre).
Dupaigne (Jacques-Marie-Jean).
De Gayardon de Fenoy (Christian-Jacques-Ghislain).
Perrin (Jean-Marie-Henri).
Garcia (Jean-Paul-Gabriel).
Gluntz (Philippe-Abel).
Galinou (Jean-Pierre-Bernard).
Paul-Dubois-Taine (Olivier-Jean-Henri-Hippolyte).
Desbazeille (Bertrand).
Moreau (Claude-Maurice).
Meistermann (Claude-Joseph-Charles).
Deligny (Jean-Louis).
Chaix (Georges-Marie-Paul).
Lucas (Louis-Marie-René-Joseph).
Bouchon (Jean-Georges).
Jean (Alain-Michel).
Mesny (Michel-Yves-Joseph).
Lucas (Jean-Marie-Gabriel-Charles).
Rinville (Francis-Marcel-Louis).
Lantermoz (Pierre-Alfred-Antoine).
Flandin (Jacques-Charles-François-Georges).
Favin-Leveque (Jacques-Daniel).
Maunoury (Maurice-André-Simon).
Netter (Louis-Noël-Albert).
Guillot (Michel-Henri-Christian).
Armengaud (Jean).
Haag (Philippe-Maurice).

Transmissions.

MM.
Greif (Rodolphe-Curt).
Le Bars (Yvon-Jean).
Herniaux (Gérard).
Treguer (Michel).
Raviart (Pierre-Arnaud-André-Georges).
Grégeois (Jean-Michel-Henri).
Roux (Georges-André-Marie).
Loie (André-Georges-Michel).
Corré (André-Gérard-Renan).
Joseph (Bernard-Etienne-René).
Minet (Roger-Paul).
Feneyrol (Michel-Jean-Georges).
Senemaud (Guy-Marie-Dominique).
Guignard (Jean-Louis-Philippe).
Font (Jean-Marc-Fernand).
Lampel (Georges-Léopold-Roger).
Hubert (Jean-Michel-Henri-Marie).
Raynaud (Hervé-Jean-Pierre).
Guerinet (Dominique).
Grassot (François-Ricardo).
Batteux (Armand).
Virol (Laurent).
Rapinat (Michel-Raymond-François).
Jacob (Bernard-Marie).
Voisard (Christian-Jean-Paul-Maurice).
Somdecoste (Jean-Pierre-François).
Capelle (Alex-François-Arthur).
Boggio (Jean-Pierre).
Jeanneret (André-Charles-Louis).
Rougier (Yann-Léon-André).

Service du matériel de l'armée de terre.

CADRE DE DIRECTION

MM.
Ripault (Louis-Roger-Marie-Gilbert).
Boby (Marcel-Germain-Daniel).
Latreyte (Roger-Georges).
Bonnet (Alain-Jean-Edmond).

TROUPES DE MARINE

Infanterie de marine.

M. Le Menestrel (Jacques-Georges-Marie).

Artillerie de marine.

MM.
Triplet (Jean-Marie-Michel).
Valin (Christian-Paul-Michel).
Mahe (Yvonic).
Bernard (Philippe-Rémy).
Attalli (Francis-Gérard-Michel).
Brillaud (Francis-Jean-Charles).
Villey-Desmeserets (Emmanuel-Pierre-Jean).
Geoffroy (Jacques).
Vrot (Yvon).
Riutort (Marc-Amédée).
Joigny (Claude-Roger).
Nicolai (Bruno-Louis-Pierre).
Debernardi (Jean-Charles-Albert).

La date de prise de rang dans le grade de sous-lieutenant est reportée au 1er octobre 1960 en ce qui concerne les officiers bénéficiaires des dispositions de l'article 31 de la loi du 24 juillet 1950, dont les noms suivent :

TROUPES MÉTROPOLITAINES

Artillerie.

MM.
Lelaquet (Michel-Henri).
Brutin (Paul).

Génie.

MM.
Lantermoz (Pierre-Alfred-Antoine).
Flandin (Jacques-Charles-François-Georges).
Favin-Leveque (Jacques-Daniel).
Maunoury (Maurice-André-Simon).
Haag (Philippe-Maurice).

Transmissions.

MM.
Guignard (Jean-Louis-Philippe).
Voisard (Christian-Jean-Paul-Maurice).
Jeanneret (André-Charles-Louis).

TROUPES DE MARINE

Infanterie de marine.

M. Le Menestrel (Jacques-Georges-Marie).

Décret du 6 novembre 1961 portant promotions dans les réserves de l'armée de terre.

Par décret en date du 6 novembre 1961, sont promus au grade de colonel de réserve ou au grade correspondant les officiers de réserve dont les noms suivent :

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Au grade de colonel de réserve.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1961.)

MM. les lieutenants-colonels de réserve :

a) Service d'état-major.

De La Brosse (Aymar-Joseph-Pierre), E. M., 8e région militaire.
Chevalier (André-Alfred-Marie-Joseph), E. M., 1re région militaire.
Bousquet (Michel-Mathieu), E. M., région territoriale et corps d'armée de Constantine.
Vignes (Jean-René), E. M., 4e région militaire.
Gouhier (Alphonse-Edouard), E. M., 3e région militaire.

b) Service militaire des chemins de fer.

Duval (Marcel-Jean), E. M., 1re région militaire.

c) Arme.

D'Augustin de Bourguisson (Yves-Marie-Charles-Victor), groupe de subdivisions de Dijon.
Balensi (Albert), 1re région militaire.
Poublan (François-Augustin), subdivision autonome du Nord.
Barret (Jean-Georges), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Magron (Marie-Paul-Georges), subdivision autonome du Nord.
Jeannel Dabry de Thiersant (Philippe-Henry-Paul-Marie-Sidoine), groupe de subdivisions de Grenoble.
Blin (Roger-Georges-Achille), groupe de subdivisions de Poitiers.

Arme blindée et cavalerie.

Au grade de colonel de réserve.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1961.)

MM. les lieutenants-colonels de réserve :

Arme.

Harty de Pierrebourg (Raymond-Marie-Olivier), subdivision autonome de la Seine.
Ordioni (Pierre-Marie-Toussaint), subdivision autonome de la Seine.
Roussel (Jean-Camille-Louis), groupe de subdivisions de Strasbourg.
Balotte (Jean-Hyppolyte-Marcel), groupe de subdivisions de Poitiers.

Artillerie.

Au grade de colonel de réserve.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1961.)

MM. les lieutenants-colonels de réserve :

a) Service d'état-major.

Amblard (Jean), E. M., 2e région militaire.
Meunier (Jean-Joseph-Jacques-Guy), E. M., 1re région militaire.

b) De campagne.

Weiss (Jean-Joseph-Robert), groupe de subdivisions de Grenoble.

c) F. T. A.

Raguenet (Charles-Jean-Joseph-Marie), subdivision autonome de la Seine.

Train.

Au grade de colonel de réserve.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1961.)

MM. les lieutenants-colonels de réserve :

Arme.

Hauss (Paul-Eugène-Arthur), groupe de subdivisions de Strasbourg.
Rossi (Georges-Léon), groupe de subdivisions de Lyon.
Maluski (Jean-Arthur-René), subdivision autonome de la Seine.

Génie.

Au grade de colonel de réserve.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1961.)

MM. les lieutenants-colonels de réserve :

a) Service d'état-major.

Moineau (François-Arthur-Robert), E. M. 1re région militaire.
Coilliot (Jean-Louis-Edouard), E. M. 2e région militaire.
Devaux (Pierre-Henry-Louis), E. M. 1re région militaire.

b) Arme.

Foucard (Georges-Louis), subdivision autonome du Nord.

Transmissions.

Au grade de colonel de réserve.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1961.)

MM. les lieutenants-colonels de réserve :

Arme.

Bonnaire (François-Jean-Marie), subdivision autonome de la Seine.
Cullmann (Georges-Joseph), groupe de subdivisions d'Amiens.

Services.

Cadre spécial.

Au grade de colonel de réserve.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1961.)

MM. les lieutenants-colonels de réserve :

Duranton (Georges-Gabriel), « A. G. », E. M. 7e région militaire.
Merlin (Auguste-Charles), « A. G. », E. M. 1re région militaire.
Granier (Paul-Marius), « R. », 8e région militaire.

Intendance.

Au grade d'intendant militaire de 1re classe de réserve.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1961.)

MM. les intendants militaires de 2e classe de réserve :

Service.

Lansonneur (Jean-Auguste-Louis), 4e région militaire.
Lefas (Aubert-Charles-Alexandre), 1re région militaire.
Fleury (Paul-Léon-Marie), 1re région militaire.

TROUPES DE MARINE

Infanterie de marine.

Au grade de colonel de réserve.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1961.)

MM. les lieutenants-colonels de réserve :

Arme.

D'Otton Loyewski (Stanislas-Witold-Charles-Henry), subdivision autonome de la Seine.
Baud (Roger), zone d'outre-mer n° 2.
Le Brun (Joseph-Gabriel-Aimé), groupe de subdivisions de Nantes.
Faure (André), groupe de subdivisions de Bordeaux.

Artillerie de marine.

Au grade de colonel de réserve.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1961.)

MM. les lieutenants-colonels de réserve :

De campagne.

Lotte (Robert-Jean-René), groupe de subdivisions de Nantes.
Demange (Gaston-Jean-Marie), subdivision autonome de la Seine.
Alliou (Jean-Léon-Félix), groupe de subdivisions de Marseille.

Services.

SERVICE DE SANTÉ

a) Médecins.

Au grade de médecin colonel de réserve.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1961.)

MM. les médecins lieutenants-colonels de réserve :

Samara (Augustin-Maurice), 4e région militaire.
Tinard (Robert-Paul-Marie), 3e région militaire.
Bozon (Pierre-Marie), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
Pelissier (Jean-Théodore), 5e région militaire.
Raton (Jean-Baptiste-Alphonse), groupe Antilles-Guyane.
Berte (Marcel-Eugène), 1re région militaire.
Gontier (François-Jean), 9e région militaire.
Branche (André-Georges-Joseph), 7e région militaire.
Rolin (Jean-Pierre), 1re région militaire.
De Lange (Charles-Joachim), 6e région militaire.
Tusques (Jean-Marie), 3e région militaire.

b) Pharmaciens.

Au grade de pharmacien colonel de réserve.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1961.)

MM. les pharmaciens lieutenants-colonels de réserve :

Queguiner (Pierre), 6e région militaire.
Giboin (Lucien-Marcel), 7e région militaire.

Sont promus au grade de lieutenant-colonel de réserve ou au grade correspondant les officiers de réserve dont les noms suivent :

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Au grade de lieutenant-colonel de réserve.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1961.)

MM. les chefs de bataillon de réserve :

a) Service d'état-major.

Genin (Louis-Eugène), E. M., 7e région militaire.
Hibon (Etienne-Gabriel-Joseph), E. M., 3e région militaire.
Jeanmot (Pierre), E. M., 1re région militaire.
Brault (Henri-Victor), E. M., 4e région militaire.
Regis (Jacques-Joseph-Marie-Antoine), E. M., 9e région militaire.
Gindre (Pierre-Marie), E. M., 9e région militaire.
Bancal (Jean-Eugène-Auguste), E. M., 1re région militaire.
Fleury (Jean-Léon-Georges), E. M., 1re région militaire.
Fauly (Louis-Ambroise-Marie), E. M., 1re région militaire.
Beauchesne (André-Frédéric-Henri-Marie), E. M., 1re région militaire.
Noguères (Henri-François-Jacques-Marie), E. M., 1re région militaire.
Clément (Jean-René), E. M., 6e région militaire.
Ferri (Georges-André-César), E. M., 1re région militaire.
Blanchetière (Raymond-Alphonse), 1re région militaire.
Minard (Jean), E. M., 2e région militaire.
Dambeza (Pierre-Henry-Willy), E. M., 1re région militaire.
Coutant (Pierre-Roger), E. M., 1re région militaire.

b) Service militaire des chemins de fer.

Thion (Michel-Félix), E. M., 7e région militaire.
Menut (Pierre-Henri), E. M., 4e région militaire.
Laurent (Alexis-Pierre-Antoine), E. M., 1re région militaire.

c) Arme.

Thoumy (Jacques), groupe de subdivisions d'Amiens.
Rascle (Paul-Aimé-Lucien), groupe de subdivisions de Marseille.
Ducos de Saint-Barthélémy (Michel), 1re région militaire.
Barre (Gérard-Joseph-Pierre-Bernard), mission militaire de coopération technique, Rabat.
De Leyris de Campredon (Guy-Jean-Marie), groupe de subdivisions de Grenoble.
Guernalec (Louis-Jean-Marie), groupe de subdivisions de Rennes.
Hirtz (Georges-Simon), groupe de subdivisions de Toulouse.
Petremant (Emilien), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
Marchand (Georges-Eugène-Marie), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
Tachot (Jean-Noël-Marie), groupe de subdivisions d'Orléans.
Thiou (Gérald-Marie-Henri), groupe de subdivisions de Versailles.
Coutant (Robert-François-Edmond), groupe de subdivisions de Poitiers.
Vandewalle (Elie-Alexandre-Pierre), subdivision autonome du Nord.
Gorce (Henri-Léon), 5e région militaire.
Bessière (Maurice-Albin-Henri), groupe de subdivisions de Toulouse.
Rougier (François-Marie-Henri-Ferdinand-Ernest), groupe de subdivisions de Marseille.
Prieur de La Comble (Marie-Florian-Gaston-Jacques), groupe de subdivisions de Dijon.
Waltz (René-Adolphe-Emile), subdivision autonome de la Seine.
Marty (Jacques-Jean-Emile-Gérard), groupe de subdivisions de Perpignan.
Sauer (Charles-René), groupe de subdivisions de Marseille.
Mora (Amédée), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Marquie (Marceau-Jean-Pierre), subdivision autonome de la Seine.
Lespinas (René), groupe de subdivisions de Limoges.
Gautier (Roger-Léon), subdivision autonome de la Moselle.
Berthet (Georges-Antoine), groupe de subdivisions de Lyon.
Timbal Duclaux de Martin (Edouard-Marie-Léon-Joseph), groupe de subdivisions de Toulouse.
Herve (Paul-Louis-Auguste), groupe de subdivisions de Rennes.
Cesbron (Michel-René), subdivision autonome de la Seine.
Allain (Jean-Marie-Louis-Joseph), groupe de subdivisions de Rennes.
Armand (Paul-Louis-Pierre-Henri), groupe de subdivisions de Lyon.
Beylot (Jean-Marcel-Octave), subdivision autonome de la Seine.

Arme blindée et cavalerie.

Au grade de lieutenant-colonel de réserve.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1961.)

MM. les chefs d'escadrons de réserve :

a) Service d'état-major.

De Lantivy de Trédion (Louis-Hugues-Augustin-Marie-Vincent-de-Paul), E. M., 3e région militaire.
De Bresson (Charles-Elie-Jacques), E. M., 1re région militaire.
Faugouin (André-Louis-Alfred), E. M., 1re région militaire.
Cantenot (Louis-Paul-Joseph), E. M., 7e région militaire.
Lacroix (Raymond-François-Joseph), E. M., 1re région militaire.
Ayoun (Maurice-Judas), E. M., région territoriale et corps d'armée d'Alger.

b) Arme.

Gouyaud (Maurice-Marcel-Marie), groupe de subdivisions de Montauban.
Dauger (Marie-Henri-Guy), région territoriale et corps d'armée d'Oran.
Regnery (Jean-Marie-Gustave-Joseph), groupe de subdivisions de Nevers.
Larrieu (Henri-Oscar-Gabriel), groupe de subdivisions de Caen.
Bardel (René-Clément-Benoît), groupe de subdivisions de Marseille.
Demeocq (Michel-Emmanuel), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
Perret (Charles-André-Maurice), groupe de subdivisions de Lyon.

Artillerie.

Au grade de lieutenant-colonel de réserve.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1961).

MM. les chefs d'escadron de réserve :

a) Service d'état-major.

Rochette de Lempdes (Charles-Marie), E. M., 1re région militaire.
Brunois (Albert-Bony), E. M., 1re région militaire.
Robbe (Roger), E. M., 7e région militaire.
Urvoy de Portzamparc (Maurice-Stanislas-Joseph-Anne), E. M., 3e région militaire.
Bouzat (Charles-Jean-Maxime), E. M., 3e région militaire.
Guiter (Fernand-Célestin-Joseph), E. M., 5e région militaire.

b) Service militaire des chemins de fer.

Nanan (Marcel-Ernest), E. M., 6e région militaire.
De Mari (Robert-Jacques-François-Félix), E. M., 1re région militaire.

c) De campagne.

Ronsin (Bertrand-Marie-Joseph), groupe de subdivisions de Rennes.
Gaudin (Rémond-René), groupe de subdivisions de Dijon.
Magnabal (Paul), groupe de subdivisions de Montauban.
Carrin (Jean-Joseph), groupe de subdivisions de Toulouse.
Guyot (Adrien-Louis), groupe de subdivisions d'Orléans.
Dhenin (Jean-Marie-Georges), subdivision autonome du Nord.
Roux (Pierre-Lazare), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Hordequin (Pierre-Benjamin), subdivision autonome de la Seine.
Henry (Amand-Victor-Barthélémy), groupe de subdivisions de Nantes.
Gelly (Hubert-Paul-Ferdinand), groupe de subdivisions de Versailles.
Vandermarcq (Pierre-Gustave-François), groupe de subdivisions de Limoges.
Salembier (Louis-Ange-Léon-Joseph), subdivision autonome du Nord.

d) F. T. A.

Noyau (Cyrille-Roger-Georges), groupe de subdivisions de Nantes.
Le Marant de Kerdaniel (Jacques-Edmond-René-Marie-Casimir), groupe de subdivisions d'Amiens.
Bistour (Henri-Jean), groupe de subdivisions de Perpignan.
Billefod (Jean-Paul-Jules-Alfred), subdivision autonome de la Seine.
Rio (Laurent-Alexis), groupe de subdivisions de Rennes.
Michaux (Jean-Valentin-Albert), groupe de subdivisions de Tours.
Vignal (Joseph-Charles), subdivision autonome de la Seine.
Sanson (Jacques-Augustin-Dominique-Paul), subdivision autonome de la Seine.
Steinbach (Jean-Pierre), groupe de subdivisions de Grenoble.
Crespy (Jean-Ernest), groupe de subdivisions de Marseille.
Bernard-Catinat (Pierre-Maximin-Jules-César), subdivision autonome de la Seine.
Demantke (Pierre-Antoine-Fernand), subdivision autonome de la Seine.
Leclercq (Hubert-Antoine-Ange-Marie), subdivision autonome du Nord.
Matha (René-Marie-Martial), groupe de subdivisions de Nancy.

Train.

Au grade de lieutenant-colonel de réserve.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1961.)

MM. les chefs d'escadron de réserve :

Arme.

Faure (Lucien-Raymond), groupe de subdivisions de Limoges.
Toublanc (Henri-Théophile), groupe de subdivisions de Lyon.
Callede (Bernard-Louis), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Petit (Jacques-Lucien), groupe de subdivisions de Bordeaux.
Beaussier (Marcel-Louis-René), groupe de subdivisions de Toulouse.
Battini (Pierre-Marie), subdivision autonome de la Seine.
Lennard (Maurice-Henri), groupe de subdivisions d'Amiens.
Martin (Maurice-Fernand), subdivision autonome de la Seine.
Masclet (Jean), groupe de subdivisions de Marseille.
Laumonnier (Robert-Louis), groupe de subdivisions de Nantes.
Montagnon (Henri-Marius-Edmond-Arthur), groupe de subdivisions de Clermont-Ferrand.

Génie.

Au grade de lieutenant-colonel de réserve.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1961.)

MM. les chefs de bataillon de réserve :

a) Service d'état-major.

Mignon (Jacques), E. M. 1re région militaire.
Girard (Raymond-Louis), zone d'outre-mer n° 1.
De Mayo (Raoul), E. M. 1re région militaire.

b) Service militaire des chemins de fer.

Perois (André-Paul), E. M. 4e région militaire.
Weber (Pierre), E. M. 6e région militaire.

c) Arme.

Bruel (Robert), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Trubert (Maurice-Pierre-André), groupe de subdivisions de Pau.
Laffont (Augustin), groupe de subdivisions de Lyon.
Beaulac (Pierre), groupe de subdivisions de Montpellier.
Reynaud (Henri), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Maquaire (Paul-Marie), groupe de subdivisions de Nancy .
Martin (Georges), subdivision autonome du Pas-de-Calais.
Marchand (Henri-Christian-Alphonse), zone d'outre-mer n° 1.
Rigaud (Henri-Azéma-Roger-Marius), zone d'outre-mer n° 3.
Chardigny (Jean-Louis-Georges-Pierre), subdivision autonome de la Seine.
Vernier (Jean-Louis), subdivision autonome de la Seine.
Bernard (Marcel-Auguste), subdivision autonome de la Seine.

Transmissions.

Au grade de lieutenant-colonel de réserve.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1961.)

MM. les chefs de bataillon de réserve :

a) Service d'état-major.

Cahen (Robert-Rodolphe-Arsène), E. M. 9e région militaire.

b) Arme.

Menninger (Pierre-Paul), groupe de subdivisions de Strasbourg.
Eynac (Laurent-Marie-Louis), groupe de subdivisions de Marseille.
Marque (Etienne-Georges), groupe de subdivisions de Montauban.
Cron (Rodolphe), subdivision autonome de la Seine.
D'Aine Toustain de La Richerie (Charles-Victor-Marie-Joseph), groupe de subdivisions de Versailles.
Meyer (Marie-Augustin-Florent-André), groupe de subdivisons de Strasbourg.

Services.

CADRE SPÉCIAL

Au grade de lieutenant-colonel de réserve.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1961.)

M. le commandant de réserve Demollien (Raymond-Sylvain-Léandre), « R », bureau de recrutement de Paris.

CORPS DES OFFICIERS DE LIAISON ET DES INTERPRÈTES DE RÉSERVE

Au grade d'interprète lieutenant-colonel de réserve.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1961.)

MM. les interprètes commandants de réserve :

Seligmann (Armand-Pierre), E. M. 1re région militaire.
Nahon (Fortunato-Fortunaty), E. M. 4e région militaire.
Le Lannou (Maurice-Théophile), 1re région militaire.

Intendance.

Au grade d'intendant militaire de 2e classe de réserve.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1961.)

Service.

MM. les intendants militaires de 3e classe de réserve :

Sattler (Florent-André), 7e région militaire.
Franceschi (Antoine-Ferdinand-Roger), 9e région militaire
Belaman (Robert-Jules-Polydore), 1re région militaire.
Cerisier (Robert-Joseph-Henri), région territoriale et corps d'armée d'Alger
Honecker (Alfred-Raymond), 9e région militaire.
Verluca (Henri-Sylvestre), région territoriale et corps d'armée de Constantine.
Guichard (Jean-André-Hippolyte-Marie), 1re région militaire.
Jussiaux (Philippe-Marie), 1re région militaire.
Dayre (Jean-Marius), 1re région militaire.
Sourdille (Roger-Bernard-Marie), 1re région militaire.
Rinaldi (Renaud-Elisée), 9e région militaire.
Galliot (Marcel-Charles), 1re région militaire.
Feuillerat (Aimé-Adolphe), 5e région militaire.

Au grade de lieutenant-colonel d'administration de réserve.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1961.)

MM. les commandants d'administration de réserve :

Delalande (Bernard), 1re région militaire.
Defrance (René-Lucien-Marcel), 9e région militaire.
Becker (Georges-Marie), 6e région militaire.
Ristori (Robert), région territoriale et corps d'armée d'Alger.
Rousset (Paul-Joseph-Ernest), forces françaises en Allemagne.
Maitrejean (Jules-Félicien-Albert), 7e région militaire.

TROUPES DE MARINE

Infanterie de marine.

Au grade de lieutenant-colonel de réserve.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1961.)

MM. les chefs de bataillon de réserve :

a) Service d'état-major.

Lahalle (Henri-Charles), E. M. 9e région militaire.
Daviet (Roger-André-Félix), E. M. 1re région militaire.

b) Service militaire des chemins de fer.

Dauge (Pierre-Daniel), E. M. région territoriale et corps d'armée d'Alger.

c) Arme.

Tual (Yves-Amédée-Marie), zone d'outre-mer n° 2.
Gremillot (Jean), groupe de subdivisions de Perpignan.
Beneteau (Pierre-René-Gusman), groupe de subdivisions de Poitiers.
Moulinas (Robert-Germain-Marcellin), groupe de subdivisions de Marseille.
Hervé (Robert-Fernand-Hyacinthe), groupe du Pacifique.
Carayon-Gentil (Amédée-Pierre), subdivision autonome de la Seine.
Marson (Paul), groupe de subdivisions d'Amiens.

Artillerie de marine.

Au grade de lieutenant-colonel de réserve.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1961.)

MM. les chefs d'escadron de réserve :

a) Service d'état-major.

Benoist (Philippe-René-Charles), E. M. 5e région militaire.

b) De campagne.

Fels (Marcel-René), groupe de subdivisions de Versailles.
Bouvier (Georges-Pierre), subdivision autonome de la Seine.
Perreau-Pradier (Jean-François-Pierre), zone d'outre-mer n° 3.

Services.

SERVICE DES MATÉRIELS ET BATIMENTS

Adjoints administratifs.

Au grade de lieutenant-colonel de réserve.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1961.)

M. le commandant de réserve Albert (Edouard-Etienne), E. M. 9e région militaire.

Service de santé.

Médecins.

Au grade de médecin lieutenant-colonel de réserve.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1961.)

MM. les médecins commandants de réserve :

Gaignaire (Maurice-Raymond), 1re région militaire.
Blin (Marcel-Jules), groupe du Pacifique.
Batailler (Pierre-Marie-Clément), 5e région militaire.
Senecal (Jean-Marcel), zone d'outre-mer n° 1.
Grosbois (Bertrand), 1re région militaire.
Nicolas (Jean-Georges-François), 4e région militaire.
Le Guenedal (Roger-Yves-Joseph), 3e région militaire.
Escolivet (Jean-Henri-Louis), 9e région militaire.
Humbert (Jean-Marcel-Edmond), 9e région militaire.
Barroux (Pierre-Fernand), zone d'outre-mer n° 1.
Savattier (Robert), 1re région militaire.

Sont promus au grade de commandant de réserve ou au grade correspondant les officiers de réserve dont les noms suivent :

TROUPES METROPOLITAINES

Arme blindée et cavalerie.

Au grade de chef d'escadrons de réserve.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1961.)

Arme.

MM. les capitaines de réserve :

Durez (Pierre-Edmond-Emile-Léon), service des affaires algériennes.
Mace (Maurice-Julien-Marie), groupe de subdivisions de Rennes.

Train.

Au grade de chef d'escadron de réserve.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1961.)

Arme.

MM. les capitaines de réserve :

Guillard (Sylvain-Félix), groupe de subdivisions de Marseille.
Kauffer (Henri-Ferdinand-Jacques), groupe de subdivisions de Nantes.

Services.

ADJOINTS ADMINISTRATIFS DES CORPS DE TROUPES

Au grade de commandant de réserve.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1961.)

MM. les capitaines de réserve :

Chedaille (Eugène-Léon-Anatole), E. M. 3e région militaire.
Eckert (René-Guillaume-Eugène), région territoriale et corps d'armée de Constantine.

Génie.

ADJOINTS DU SERVICE DES MATÉRIELS

Au grade de commandant de réserve.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1961.)

M. le capitaine de réserve Martin (Max-Auguste), groupe de subdivisions de Grenoble.

Transmissions.

ADJOINTS DU SERVICE DES MATÉRIELS

Subdivision Transmissions.

Au grade de commandant de réserve.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1961.)

M. le capitaine de réserve Rames (Yves-Emile-Lucien-Joseph), commandement et direction des transmissions de la 1re région militaire.

TROUPES DE MARINE

Infanterie de marine.

Au grade de chef de bataillon de réserve.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1961.)

Arme.

M. le capitaine de réserve Pillard (Jean-Raymond-Léon), subdivision autonome de la Seine.

Décret du 6 novembre 1961 portant nominations au grade de sous-lieutenant de réserve de l'armée de terre.

Par décret en date du 6 novembre 1961, sont nommés au grade de sous-lieutenant de réserve les aspirants de réserve dont les noms suivent :

TROUPES METROPOLITAINES

(Pour prendre rang du 16 octobre 1961.)

Infanterie.

Agnan (Alain-Charles), 22e B. C. A.
Alard (Georges), S. A. A. (C. A. R. 101).
Alberola (Gilbert-Joseph), 36e B. I.
Allaux (Jean-Pierre), 131e R. I.
Alluis (Michel-François), 3e R. T.
Ameilhaud (Jean-Paul), 6e R. I.
André (Georges), 31e B. C. P.
Arnoulx de Pirey (Eric-Jean-Marie), 23e R. I.
Aubert de Tregomain (François-Guy-Lucien-Marie), 129e R. I.
Auzanneau (Claude-Marcel), S. F. J. A. (C. A. R. 101).
Auzelou (André), 3/44e R. I.
Avillach (Alain), 51e R. I.
Babe (Renaud-François-Jean), 4e B. C. P.
Baillard (Michel-Henri), 25e B. C. A.
Balandraud (André-Paul), 23e R. I.
Bar (Marcel-Henri), 19e B. C. P.
Barbaize (Gérard-Gaston), 1er R. T.
Barbe (Michel-Lucien-Pierre), 94e R. I.
Barbier (Etienne-Georges-Gabriel), S. A. A. (C. A. R. 101).
Bardot (Gérard-Jean-Michel), 28e B. C. A.
Barlier (Jean-Camille-Adrien), 57e R. I.
Basques (Marcel-Joseph), 81e R. I. A.
Beal (Henri-Alain), 153e R. I. M.
Beaudroit (Pierre-Charles-Marcel), 12e B. C. A.
Bedouillat (Jean-Claude-Augustin), 110e R. I. M.
Behmann (Pierre-Georges-Jean-Marie), 153e R. I. M.
Berard (André-Jean), 12e B. C. A.
Berasategui (Robert-Joseph), 81e R. I. A.
Berge (Claude-Alain), 1/8e R. I.
Bernard (Charles-Eugène), 49e B. I.
Bernard (Jacques-Victor-Noël), 2e R. I.
Bertin (Jacques-Robert), compagnie de commandement, secteur de Géryville.
Bessières (Gérard-Lucien), 7e R. T.
Betto (Bernard-Jean-Georges), 4e B. I.
Betzinger (Claude), 2/8e R. I.
Blanc (Henri-Alphonse), 153e R. I. M.
Blanchard (Gilbert-André), 117e R. I.
Bloch (Georges-Louis-Philippe), 26e R. I. M.
Bodar (Alain-Roger), 2/8e R. I.
Boniface (Guy-André-Jean), 94e R. I.
Bonnamy (Louis-Henri-Philippe), 47e B. I.

Boscher (Robert-Fernand-Louis-Marie), 1er R. T.
Bouchillou (René-Yvon-Pierre), 12e B. C. A.
Boussard (Jacques), 2/3e R. I. A.
Boussat (Philibert-Jean), 60e R. I.
Boussaye (Pierre-Clément-Paul), 121e R. I.
Boutin (Patrick-Philippe-Elie), 22e B. C. A.
Bouveresse (Claude-René-Robert), 5e R. I.
Boyeau (Georges-Joseph-Louis), 1er R. I. M.
Brechat (Jean-Claude-Louis), 2e R. I.
Brenta (Michel-Georges-Louis), 6e R. I.
Brex (Jean-Claude-Gaston), 1er R. I. M.
Briard (Marc-André), 60e R. I.
Brincat (Michel-André-Fernand), 129e R. I.
Brugere (Jean-Marie), 23e R. I.
Buiret (Patrice-Camille-Anselme-Jacques), 15e B. C. A.
Bungert (Georges-Jean-Marie), 94e R. I.
Burgunder (Jean-Paul), 51e R. I.
Butterlin (Romain-Marc-Antoine), 151e R. I. M.
Buzy (Robert), 159e B. I. A.
Cabirol (Gilbert-Denis-André-Michel), 22e R. I.
Cadapeaud (Guy-Pierre-Henri), 22e R. I.
Cadet (Roland-Jules), compagnie de commandement, secteur Fort-National.
Caillat (Jean-Pierre), 2e R. T.
Caillaud (André-Jean-Jules-Victor), 22e R. T.
Caillaud (Hugues), 6e R. I.
Caille (Paul-Louis), 1er R. T.
Capdeviolle (Jacques), 26e R. I. M.
Caral (Jean-Gabriel-Marie), 2/3e R. I. A.
Castagnet (Jean), 3/44e R. I.
Cervera (Gilbert-Alfred-François), 153e R. I. M.
Cesson (Jean-Paul), 57e R. I.
Chapoy (Yves-Pierre-Marie), 3/43e R. I.
Choneau (Louis-Victor), 26e R. I. M.
Colin (Pierre-Louis), 1er R. T.
Colonna (Joseph-Antoine), 151e R. I. M.
Contini (Jean-Pierre-Adelio), 1er R. I. M.
Costaz (Michel-André), 22e B. C. A.
Courbois (Jean-Marie), 2e R. I.
Cruanes (Jean-Pierre-Michel), 1/8e R. I.
Cruchot (Jean-Paul-Georges), S. A. A. (C. A. R. 101).
Cullmann (Jean-Paul), S. F. J. A. (C. A. R. 101).
Dalle (René-Georges-Ignace), 29e B. C. P.
Dary (Antoine), 26e R. I. M.
David (Gérard-Marcel), 36e B. I.
Dechamp (Daniel-Henri), 26e R. I. M.
Degabriel (Bernard-Marie), 131e R. I.
Delahaye (Olivier), S. A. A. (C. A. R. 101).
Delektorsky (Georges), 6e R. T.
Delerue (André-Octave-Henri-Albert), 94e R. I.
Delforge (Guy-Frédéric-Louis), S. A. A. (C. A. R. 101).
Deloupy (Jean-Roger-Victor), 60e R. I.
Delseny (Paul-Marius), 2/39e R. I.
Denis (Raymond-Lucien), S. A. A. (C. A. R. 101).
Denis de Senneville Grave (Michel-Henri), 2/137e R. I.
Deplanque (Jean-Marie-Maurice-Claude), 21e R. I.
Derasse (Daniel-Camille-Désiré), 3/43e R. I.
Derieppe (Jean-Marie), 152e R. I. M.
Descargues (Gérard-Etienne-Paul), 121e R. I.
Deschaseaux (Jacques-Pierre-Marcel), 152e R. I. M.
Desmond (William-Olivier), 26e R. I. M.
Desmoulins (Bernard-Georges-Alexandre-Jules), compagnie de commandement secteur Arris.
Dewez (Alexandre-Jean-Louis), 4e B. C. P.
Dhennequin (Jack-Maurice-Marcel), 1er R. T.
Dies (Georges-Antoine-Francis-Jean), 2e R. I.
Domenech de Celles (Jean-Marie-Georges), 2e R. I.
Douchy (Jean-Emile-Amédée), 131e R. I.
Duault (Yvon-Francis-Marie), 31e B. C. P.
Dubois (Michel-Paul-Eugène), 51e R. I.
Ducroux (Jean), 23e R. I.
Dufour (Bruno-Yves-Camille), 15e B. C. A.
Dufour (Jean-Paul-Marie), 151e R. I. M.
Dupas (Jean-Pierre-Robert-Joseph), 51e R. I.
Duverbecq (Christian-Amédée), 1er R. T.
Echegut (Bernard-André), 131e R. I.
Eginard (Pierre-Jean), 117e R. I.
Ehling (Michel-Marie-Antoine), 6e B. C. A.
Engel (Jacques-Edmond-Jean), 129e R. I.
Eouzan (Jean-Pierre-René-Lucien), 131e R. I.
Etrillard (Claude-Alphonse-Valentin), 22e R. I.
Eymery (Jean-Pierre-Camille), 57e R. I.
Faizant (Paul-Antoine), S. F. J. A. (C. A. R. 101).
Farcy (Philippe-Paul-Joseph), 7e R. T.
Farhat (Joseph-Mansour), 129e R. I.
Fedoroff (Nicola), S. A. A. (C. A. R. 101).
Fernandes (Luc-Jean), 5e R. I.
Fernandez (Robert-Jean-Pierre), compagnie de commandement, secteur Sidi-Aich.
Ferrero (Richard-Emile), 1/8e R. I.
Filliat (Guy-Marc), 29e B. C. P.
Fontaine (Bernard-André-Charles), 28e B. C. A.
Fournaise (Bernard-Philippe), 60e R. I.
Fourneau (Gérard-Marie-François), 67e B. I.
François (Marcel-René), 5e R. I.
Freyre (André-Robert), 151e R. I. M.
Froehly (Jean-Marie-Joseph), 1er R. T.
Gadji (Abderrahmane), 1/8e R. I.
Gaillard (Louis-François-Aimé), 153e R. I. M.
Gallois (Jean-Noël-Marie-Michel), 36e B. I.
Galmiche (Jean-Hubert-Marie), 12e B. C. A.
Gandy (Daniel), 94e R. I.
Garcia (Emile-Antoine), 7e B. C. A.
Gaudeau (Jean-Paul), 121e R. I.
Gayraud (Pierre-Jean), 1er R. T.
Gehant (Daniel-Georges-André), 2/3e R. I. A.
Geismar (Désiré-Napoléon-Louis), 153e R. I. M.
Gerbe (Bernard), 57e R. I.
Gernolle (Gérard), 31e B. C. P.
Giesi (Max), 49e B. I.
Gineste (Bernard-Paul-Roger), 14e B. C. A.
Giraud (Jean-Claude-Jules), 2e R. T.
Giudici (Michel-Joseph), 94e R. I.
Givone (Gilbert-Laurent), 5e R. I.
Gobert (Philippe-André), compagnie de commandement, secteur Dra-el-Mizan.
Godin (Philippe-Adrien-Frédéric-Georges), E. A. I. Saint-Maixent.
Goetz (Auguste-Marie-Joseph), 152e R. I. M.
Goguet (Jean-Claude-Léon-Martial), 6e R. T.
Goimard (Jacques-Robert-Jean-Abel), compagnie de commandement, secteur la Calle.
Gonnet (Jean-André-Yves), 152e R. I. M.
Gouvernel (Jacques-Georges-Paul), 31e B. C. P.
Goyer (René), 151e R. I. M.
De Graverol (Gérald-William-François-Hubert-Pierre), 94e R. I.
Gros (Gérard-Félicien-Victor), 57e R. I.
Guerat (André-Louis), 156e R. I.
Guerre (Jacques), 3e B. Z.
Guillou (Jean-Claude), S. F. J. A. (C. A. R. 101).
Gustin (Jean-Paul-Emile), S. F. H. A. (C. A. R. 101).
Hanner (François-Joseph-Valentin), 81e R. I. A.
Hebrard (Jean-Pierre-Elie), 60e R. I.
Henry (Michel-Ernest-Augustin), 29e R. T.
Heriard (Patrick-Paul-Georges-Anne-Marie), 23e R. I.
Herve (Gérard-Robert), 10e B. C. P.
Horrn (Régis-René-Rémi-Marie), 129e R. I.
Houssin (Jean-Paul-Gaston-Marie), 31e B. C. P.
Jacquot (Jean-Marie-Roger-Maurice), 67e B. I.
Jayer (Yves-René), 57e R. I.
Jegousse (Alain-Léon-Raymond), 6e R. I.
Jenny (Daniel-Jean-Guy-Henri), 6e R. T. M.
Joseph (Gérard-Raymond), 131e R. I.
Joullie (Jean-Louis-Joseph), 3e R. T.
Joussain (Jean-Pierre-Numa), S. A. A. (C. A. R. n° 101).
Jozan (Daniel-Henri-Robert), 1er R. E.
Kergreis (Bernard), 22e R. I.
Klethi (Gilbert-Marcel), 23e R. I.
Klopman (Gérard-Hilaire), 5e R. I.
Lacaton (Jean), 152 R. I. M.
Lachaume (Robert-Jean), S. A. A. (C. A. R. 101).
Lacoffrette (Jean), 6e R. T. M.
Lalouette (Yves), 152e R. I. M.
Lang (Pierre-Henri-Léon), 153e R. I. M.
Larocque (Jean-Pierre-Marcel), 23e R. I.
Laturner (Jean-Claude), 16e R. T.
Launay (Michel-Jean), 1/3e R. I. A.
Laval (Jean-Lucien-Antoine), 60e R. I.
Leblan (Yvon-Roger), 151e R. I. M.
Lebreton (Jean-Claude-Jules-Alfred), 5e R. I.
Lechaczynski (Jean-Joseph), 3/44e R. I.
Lefebvre (Jean-Marie), 156e R. I.
Legrand (Jean-François), 2/3e R. I. A.
Le Griffon (Christian-Paul-Albert), 2e R. T.
Lelong (Claude-Paul), 6e R. I.
Lemesle (Alain-Jacques-Albert), 21e R. I.
Le Moal (Jean-Claude-Pierre), 153e R. I. M.
Lemoine (Pierre-Claude), 13e R. T.
Leray (Jean-Claude-Louis-Marie-Gérard), 5e B. C. P.
Level (Pierre-Joseph-Victor), 67e B. I.
Levert (Jean-Georges-Norbert), 4e R. T. M.
Lewenberg (Philippe), 26e R. I. M.
Lienard (Alain-Maurice), 22e R. I.

Locatelli (Lino), 5e B. C. P.
Longo (Jean-Claude-Vincent), 8e B. Z.
Lopez (Jean-Emmanuel), 2/137e R. I.
Maitre (Joseph-Louis-Roland), 23e R. I.
Malapret (Francis-Marcel-Louis), 57e R. I.
Mandry (Michel-Raymond-René), 4e R. T. M.
Marchal (Guy-Francis), 94e R. I.
Marsan (Roger-Charles), 129e R. I.
Martel (René-Albert-Léon), 152e R. I. M.
Martinache (Jacques-Léon-Jean), 26e R. I. M.
Martineau (Marcel-Fernand-Eugène), 36e B. I.
Martinez (Claude), 159e B. I. A.
Martinez (Jean-Louis), 30e B. C. P.
Martinon (Jean-Pierre), 22e B. C. A.
Marty (Henri-Eloi-Fernand), 51e R. I.
Massimino (Michel-Jean), 36e B. I.
Massip (Pierre-Claude-René), S. F. J. A. (C. A. R. 101).
Mayer (Henri-Emile-Georges), 60e R. I.
Mazet (François-René-Denis), 129e R. I.
Menard (Marc-Paul), 2e R. I.
Meylan (Michel-Emile-Alain), 81e R. I. A.
Midy (Gérard-Pierre), 26e R. I. M.
Mion (Bernard-André-James), 36e B. I.
Miramon (Henri-Alexandre), 131e R. I.
Missud (Jean-Claude), 21e R. I.
Monceau (Michel-Edouard), compagnie de commandement, secteur El-Milia.
Monnet (Pierre-Alain-Palma-Joseph), 153e R. I. M.
Moreau (Etienne-Jean-François-Marie), 152e R. I. M.
Morinon (Georges), 94e R. I.
Mouly (Pierre-Antoine), 47e B. I.
De Mourgues (Philippe-Jean-Henri), 2e R. I.
Moustardier (Philippe-Paul-Eugène-Joseph), 6e R. T. M.
Moya (Manuel-Gaston), 14e B. C. A.
Mudler (André-Henri-Jean), 7e B. C. A.
Muller (Jean-Jacques), S. A. A. (C. A. R. 101).
Muller (Paul-Norbert), 57e R. I.
Muller (Raoul-Pierre), 12e B. C. A.
Mundubeltz (Raymond-Jacques), 22e R. I.
Munsch (Gaston-Gilbert), 128e B. I.
Nicolas (Gilbert-Emile-Edouard), 60e R. I.
Nicolas (Jean-Paul-Maurice), 22e R. T.
Nicoud (Albert-Auguste-Louis), 4e R. T. M.
Noël (Bernard-Lucien-Jean), 156e R. I.
Normand (Bernard-Lucien-Camille), compagnie de commandement, secteur Corneille.
Olier (Henri-François), 159e B. I. A.
Paoli (Claude-Louis-Maurice), 22e R. T.
Parra (Raymond), 131e R. I.
Pasquet (Louis-Yves), 3e B. Z.
Passicos (Michel-Robert-Gérard), 47e B. I.
Pellegrini (Claude-Henri-Michel), 17e B. C. P.
Perennec (Jean-Pierre-Marie-René), 10e B. C. P.
Perfettini (Jean-Pierre-Joseph), 110e R. I. M.
De Perier (Antoine-Gabriel-François-Xavier), 5e B. C. P.
Petit (Gérard-Jean-Marie-François), 131e R. I.
Petit (Michel-Emile-Alphonse), 81e R. I. A.
Petitrenaud (Gérard-Louis-Robert), 1/8e R. I.
Peuto (Pierre-Georges), 2e R. I.
Philibert (Michel-Jean), 23e R. I. Ma.
Philippe (Gilbert-Julien-René), 28e B. C. A.
Picard (Jean-Michel), 6e R. T. M.
Pierre (Jean-Claude), 14e B. C. A.
Pillon (Gabriel-Léopold-Marcel), 67e B. I.
Pillot (Bernard-Paul), 49e B. I.
Pineau (Jean-Claude-Barthélémy-Maurice), 6e R. I.
Pinon (Jacques-Jean-Alfred), 22e B. C. A.
Pinsard (Guy-Raymond), 1/8e R. I.
Piquemal (René-Maurice), 156e R. I.
Planchot (Jacques-Pierre-Jean-René), 29e B. C. P.
Plasson (Alain-Victor-Joseph), 121e R. I.
Pommarede (André), 156e R. I.
Pompei (Raymond-Maurice-Emile-Victor), 6e R. I.
Porte (Jean-Marie-Alcide-Octave), 30e B. C. P.
Quintin (Jean-Pierre-Marie), 49e B. I.
Rabau (Christian-Robert), 26e R. I. M.
Raimondo (Yves), 21e R. T.
Rampont (Jean-François), 22e R. I.
Rando (Alain-Raymond-Ernest), 36e B. I.
Raynal (Francis-Paul), 67e B. I.
Refalo (André), 5e R. I.
Reiniche (Christian-Marcel), 159e B. I. A.
Resende (Serge-Louis), compagnie de commandement secteur Dra-el-Mizan.
Rety (Jean-Pierre-Lucien), S. A. A. (C. A. R. 101).
Richerd (Jean-Roger), 81e R. I. A.
Rietsch (Jacques-Maurice-Alphonse-Roger), 47e B. I.
Rihet (Maurice), 2e R. I.
Rochas (Hugues-Pierre), 2/137e R. I.
Roland (Jean-Claude), 2e R. I.
Rollinat (Michel-Hubert-Emile), 51e R. I.
Roques (Robert-Charles), C. A. R. n° 9.
Rosello (Daniel), 2e R. I.
Rougemont (Marcel-Pierre-Marie-Gabriel), 2/39e R. I.
Rousset (Jean-Claude-Robert-Roger-Paul), 21e R. I.
Roux (Christian-Robert), 22e R. I.
Rouy (Bernard), 3/43e R. I.
Rudolf (Jean-Georges), 13e R. T.
Sanchez (Bernard-Pierre-Henri), 6e B. C. A.
Sarrible (Marc-Gabriel-André), 22e B. C. A.
Sauvagnac (Philippe-Henri-Jean), 94e R. I.
Savale (Christian-Alphonse-Emmanuel), compagnie de commandement secteur Arris.
Schiano (Yvon-Noël), 159e B. I. A.
Schlienger (Michel-Eric), 1er R. I. M.
Simon (Yves-Alexis-Marcel), 5e R. I.
Sire (Joseph-Joël-Louis), 5e B. C. P.
Six (Paul-Emile-Henri), 51e R. I.
Solignat (Pierre-Henri-Jean), 121e R. I.
Soulier (Pierre-André), 21e R. I.
Spennel (Jean-Pierre-René), 2/3e R. I. A.
Stepanoff (Alexandre), C. C. M. I., Ferme des Anglais.
Steyer (Jean-Joseph-Nicolas), 2/8e R. I.
Strazielle (André), 27e B. I.
Streiff (Emile-Louis), 81e R. I. A.
Taib (Michel), 2/39e R. I.
Talleu (Michel-Raymond-Charles), 153e R. I. M.
Thalamot (Ambroise-Marie), S. F. J. A. (C. A. R. 101).
Thamain (Jean-Paul-Louis), 151e R. I. M.
Thave (Yves-Gilbert-Henri), 6e R. I.
Theolat (Jean-Claude), 121e R. I.
Thery (Pierre-Henry), 3/44e R. I.
Thevenin (Jacques-Louis), 1er R. T.
Thibault (Philippe-Sylvère), 5e R. I.
Thiebaut (Clément-Laurent-Antoine), 4e B. Z.
Thiebeauld (Olivier-Jules-Joachim), 4e B. C. P.
Thomas (Michel-Pierre-Louis), 57e R. I.
Thouron (Jean-Paul-André-Antoine-Jules), 29e B. C. P.
Tolonias (Daniel-Raymond-Marc), 51e R. I.
Touboul (Georges-Jules-Joseph), S. F. J. A. (C. A. R. 101).
de Tournemire (Armand-Marie-Gérard), 8e B. Z.
Tremoulet (Georges-Pierre-Jean), 22e B. C. A.
Triaire (Jean-Luc-Urbain), 7e R. T.
Tricot (Auguste-Marie-Henri-Pierre), 22e R. I.
Trotereau (Jacques-Léon-Georges-André), 6e R. I.
Van Hyfte (Jacques-Johanny), 16e R. T.
Van Loocke (Michel-Eugène-Etienne), 4e R. T. M.
Vassallo (Jean-Albin), 110e R. I. M.
Vassort (Jacques-Charles), 2e R. I.
Verdier (Jean-François), 6e R. I.
Verplaetse (Jean-Claude), 51e R. I.
De Vial (Aymar-Marie-Gabriel-Arnaud), 31e B. C. P.
Villata (Jean-Luc), 3e R. T.
Villie (Jacques-Jean-Marie), 14e B. C. A.
Vouin (Jean-François), 29e R. T.
Wachsmann (Jean-Paul-Joseph), 15e B. C. A.
Warluzel (Michel-Jean-Marie), 60e R. I.
Waymel (Hubert-Gérard-Pierre-Bruno), 152e R. I. M.
Weber (Philippe-Paul-Pierre), 67e B. I.
Wehn (Jean-François-Adolphe), 5e R. I.
Weidig (Bernard-Eugène-Joseph), compagnie de commandement secteur Mila.
Winckel (Robert-Marcel), 57e R. I.
Zammit (Pierre-Antoine-René-Joseph), 2/39e R. I.
Aloth (André-Victor), 121e R. I.
Aron (Jérôme-Joseph), 16e R. T.
Hamani (Mouloud), 1er R. T.
Souames (Ahcène), 1er R. T.
Tirtaine (Michel-Jules), 16e R. T.

Arme blindée et cavalerie.

Arnoulx de Pirey (Bruno-Marie-Joseph), 23e spahis.
Auguste-Dormeuil (Alain-Raymond-Henri), 2e spahis.
Aulnette (Guy-Pierre-Louis), 3e spahis.
Ausset (Pierre-Georges), 29e dragons.
D'Azemar (François-Marie-Benoît), 2e cuirassiers.
Bassot (Francis-René), 12e R. C. A.
Belin (Michel-Raymond), 4e cuirassiers.
Berne (Jean-Louis-Marie), 2e R. C. A.
Bertot (Jean-Paul), 4e R. C. C.
Bertrand (Jean-Pierre), 4e R. C. A.
Bigot (Jean-René-Raymond), C. A. R. 101.

Bonafous (Georges-Lucien-Yves), 29e dragons.
Bonichon (François-Paul), C. A. R. 101.
Bourdon (Philippe-Charles-Simon), 18e dragons.
Bourgain (Marcel), C. A. R. 101.
Bourlard (Guy-André-René), C. A. R. 101.
Boutin (André-Paul), C. A. R. 101.
Bricheteau de La Morandière (Henri-Romain-César), 13e dragons
Budan de Russe (Hervé-Marie-Robert), 30e dragons.
Bur (Paul-Louis-Marie), 18e R. C. C.
Burbaud (André-Christian), 12e R. C. A.
Burghard (Francis-Claude), 22e spahis.
De Cet (Michel-André-Angelo), 8e spahis.
Chapard (Alain-Louis-Georges), 9e spahis.
Cominardi (Pierre-Albert-Jérôme), 29e dragons.
Constans (Daniel-Charles-Marie), 4e R. C. A.
Cota (Jean-François-Pierre), compagnies nomades d'Algérie.
Cuq (Philippe-Marie-Henry), C. A. R. 101.
de Dampierre (Guy-Raoul-Marie), 23e spahis.
Delage de Luget (Pierre-Maurice-Marie), 23e spahis.
Deiannoy (Jean-Paul-Gérard), C. A. R. 101.
Delattre (Constant-Guy-Gérard), C. A. R. 101.
Derode (Bernard-Luc-François), 1er dragons.
Derson (Eric-Yvan-Jean), 12e R. C. A.
de Diesbach-Belleroche (Alain-Gilles-Armand), C. A. R. 101.
Dubois (Roger-Jean-Pierre), 4e hussards.
Duclos (Georges-Paul-Michel), 8e dragons.
Ducousset (Pierre-François), 4e cuirassiers.
Dudognon (Jacques), 10e dragons.
Dukers (Nancel-Paul-Marie), 4e hussards.
Feron (Jean-Claude-Bernard), 29e dragons.
Flichy (Dominique-Michel), 2e dragons.
de Fournoux la Chaze (Christian), 9e spahis.
François (Bernard), C. A. R. 101.
Gala (Paul-Albert-André), 4e R. C. A.
Garcin (Armand-Paul-Louis), 1er hussards.
Gerentes (Jean-Claude-Yves), C. A. R. 101.
Germe (Thierry-Georges-André), 8e hussards.
Ginod (Jean-Auguste-Joseph), 22e spahis.
Golfier (Bernard-Georges-Roger), E. A. A. B. C.
Guinard (Christian), 23e spahis.
Guine (Christian-Paul-Jean), C. A. R. 101.
Heinrich (Edouard-Cyrille), 2e cuirassiers.
Horteur (André-Roger-Marcel), 6e cuirassiers.
d'Huriel de Bartillat (Alain-Gérard), 1er spahis.
Jobert (Claude-Charles-Lucien), 3e hussards.
Julia (Louis-Roland), 4e R. C. C.
de Lamarzelle (Alain-Jacques-Marie), 29e dragons.
Lancrenon (Dominique-Henri-Marie), 4e hussards.
Landelle (Pierre-Marie-Marcel), 8e dragons.
Lapadu (Philippe), 5e R. C. A.
Leflaive (Patrick-Marc-Nicolas), 6e hussards.
Le Gouvello (Eon-Jean-Marie), 4e cuirassiers.
Le Jamtel (Patrick-Yves-Paul), 8e dragons.
Lemaire (Jean-Pierre-Barthélémy), 3e spahis.
Lequin (Guy), 25e dragons.
Lindenmeyer (Marc-André), 2e groupe saharien motorisé.
de Loynes (Gilles-François-Régis), 4e cuirassiers.
Magnin (Henri-Dominique), 3e R. C. A.
Malon (Jean-Claude-Victor), C. A. R. 101.
Malphettes de La Jonchère (Philippe-Pierre-Marie), 4e R. C. C.
Marot (Bernard-Joseph-Marie), C. A. R. 101.
Marsan (Jean-Pierre), 10e dragons.
Martin (Claude-Antoine-Jean), 4e R. C. C.
Martin (Jean-Claude), C. A. R. 101.
Micaux (Henri-Marie-Daniel), 16e dragons.
Migeon (Roger), C. A. R. 101.
Monneret (Jacques-Louis), C. A. R. 101.
Monvel (Gérard-Charles), 18e R. C. C.
Niepce (Jacques-Jean-Marie), 12e R. C. A.
Odelin (Jacques-Henri-Joseph), 5e spahis.
Oudenot (Michel-Jean-Marie), 7e spahis.
Palet (Jacques-Albert), 4e cuirassiers.
Pelissie (Dominique-Marcel-Bernard), 4e R. C. A.
Peyrelongue (Guy-Marie-Abel), 9e spahis.
Peyrot (Gérard-Henri-José), 2e cuirassiers.
Pheulpin (Henri-Claude-Jean), 29e dragons.
De Poulpiquet du Halgouet (Guy-Marie-Joseph), 11e R. C. C.
Raffner (Jean-Michel), 1er R. E. C.
Rebaud (Daniel-Georges), 22e spahis.
Renard (Jean-Marie-François), 23e spahis.
Rolet (Jacques-Emile-Alfred), C. A. R. 101.
Roman (Guy), 28e dragons.
Ruet (Jean-Claude-Charles), 2e groupe de compagnie nomade d'Algérie.
Sciara (Rosario-Antonin-Henri), E. S. Q. P., M'Chira.
Segond (Xavier-Marie-François), C. A. R. 101.
Silvy (Edouard-Marie-Olivier), 5e spahis.
Sonntag (Dominique-Marie-Pierre), C. A. R. 101.
Tetard (André-Armand-Rémi), C. A. R. 101.
Thouard (Jean-Louis-Jacques), 6e cuirassiers.
Van de Weghe (Albert-David-Gaston), 4e dragons.
Vasseur (Roland-Maurice-Lucien), C. I. B.
Verdureau (Gilbert-Paul), 4e dragons.
Vergnes (Bernard-Emile-Victorien), 28e dragons.
Vilcot (Jean-Claude-Alexandre), C. A. R. 101.
Zeilas (Pierre), 2e dragons.

Artillerie.

Alexandre (Jean-Claude-François-Pierre), 1/61e R. A. A.
Angladette (Pierre-René-Marcel), E. S. A. A.
Augustine (Gérard-Emile), 1/67e R. A.
Auteroche (Jean-Pierre), S. F. J. A.
Bafour (Jacques-Georges-Jules), 1/23e R. A.
Bailly (Daniel-Jean-Marcel), S. F. J. A.
Barbier (André-Jean), 1/62e R. A.
Bardet (Pierre-Denis), 1/406e R. A. A.
Bastet (Guy-Christian), affaires algériennes.
Bataille (Georges-Louis), 47e R. A.
Bauchet (Philippe-André-Henri), affaires algériennes.
De Beco (Hervé-Robert-André-Marie), 3/64e R. A.
De Benque d'Agut (Paul-Marie-Gabriel), base A. L. A. T. 101.
Berger (Marc-André), 1/17e R. A.
Berger de Nomazy (Bernard-Marie-Jean), 1/35e R. A.
Bergerot (Pierre-Louis-Marie), affaires algériennes.
De Bernardi (Paul-Alban-Gaston-Maurice-Jean), 1/62e R. A.
Bernardini (Michel-Jean-François), 1/42e R. A.
Berthet (Georges-Louis-Joanny), 4/8e R. A.
Berthet (Jean-Ignace-François), 4/64e R. A.
De Besombes (François-Bernard-Marie-Joseph), 2/403e R. A. A.
Bochatey (Claude-Léon-Maurice), 2/4e R. A.
Bonnard (André-Etienne-Louis), E. S. A. A.
Boullay (Georges-Emile-Maurice), 1/42e R. A.
Bourguelle (Jean-Charles), affaires algériennes.
Boussange (Jean-Pierre-Georges-Antoine), 32e R. A. L. E.
Bouteiller (Jean-Philippe), 1/8e R. A.
Bouy (Michel-Paul), affaires algériennes.
Branger (Jean-Claude-Henri), 1/402e R. A. A.
Breffeilh (Yves-Marie), affaires algériennes.
Brisswalter (Philippe-Paul-Louis), 423e R. A. A.
Brune (Serge-Léon-Albert-Marie), 47e R. A.
Bucher (Roger), 1/50e R. A.
Buys (Lucien), 1/59e R. A.
Caralp (Jean-Louis-Sylvain), affaires algériennes.
Casale (Georges-Pierre), 40e N. A.
Chabas (Bernard-Joseph), 2e R. A.
Champeau (Jean-Claude-Alexandre), E. M. R. T./C. A. Oran.
Chamu (Alain-Jacques-Marcel), groupe géographique de Joigny.
Chatton (Marcel-Louis), E. A. A.
Chretiennot (Jean-Henri-Marie-François), 1/38e R. A.
Clément (Philippe-Emile-Jean), 423e R. A. A.
Clop (Robert-Jean-Germain), 1/43e R. A.
Contard (Guy), 1/410e R. A. A.
Coste-Sarguet (Paul-Louis-André), 1/61e R. A. A.
Couppez (Maurice-André-Augustin), 1/67e R. A.
Courtois (Jean-Philippe-Marie-Paul), affaires algériennes.
Crelerot (Jean-Marcel-Simon), 1/421e R. A. A.
Crouvezier-Tricoche (Guy-Marie-Jacques), affaires algériennes.
Daniel (Jean-Claude-Pierre-Marie), S. F. J. A.
David (Jacques), 32e R. A. L. E.
Degraeve (Michel-Fernand), 4/12e R. A.
Delacour (Jacques-André-Michel), S. F. J. A.
Delefosse (Jean), 72e G. A.
Delhoste (Jean-Louis-Etienne), 1/18e R. A.
Derogis (Jean-Pierre), 3/65e R. A.
Desaintpaul (Bernard-Marc-Maurice), 1/18e R. A.
Donnadieu (Henri-Jean-Louis), 1/27e R. A.
Ducasse (Jean-Claude), 1/61e R. A. A.
Duchanoy (Jean-Pierre), 47e R. A.
Dupré (Christian), affaires algériennes.
Durif (Jean-Pierre-Louis), 3/67e R. A.
Duval (Jacques-Marie-Léopold), affaires algériennes.
Emberger (Yves-Emile), affaires algériennes.
Escaravage (Dominique-Jean-Pierre), 32e R. A. L. E.
Fontanes (Michel-Louis), 40e R. A.
Fort (Eric-Marc-Jules), 1/402e R. A. A.
Fosse (Jean-Henri-Etienne), 25e R. A.
Freyermuth (Roger-Gaston), 25e R. A.
Gagniere (René), 2/20e R. A.
Gaillard (Christian-Charles), 16e R. A.
Gérard (André-Roger-Gaston), 3/64e R. A.
Gérard (Claude-André), S. F. J. A.
Ghesquiere (Gérard-Louis-Modeste), 47e R. A.
Girault (Noël), S. F. J. A.

Girbeau (Bruno-Alain-Jean), 47e R. A.
Gleizes (Claude-Jean-André), 4/64e R. A.
Gobet (Jean-René), 32e R. A. L. E.
Godivier (Bernard-Henri-Pierre), 8e R. I. A.
Gonin (Louis-Joseph), 451e G. A. A.
Grangaud (Michel-Gérard-Marie), 3/67e R. A.
Grebet (Philippe), 1/8e R. A.
Gros (Rémi), affaires algériennes.
Guérin (Jacques-Henri), 2e R. A.
Guillaume (Alain-Marie-André), 451e G. A. A.
De Haut de Sigy (Gilles-Pierre-Marie), affaires algériennes.
Hebrant (Gérard-Armand-Marcel), 47e R. A.
Helvig (André-Georges-Marius), 1/406e R. A. A.
Hennion (Jacques-Paul), 73e R. A.
Herbin (Eric-Charles), 1/66e R. A.
Hubert (Pierre-Maurice-Georges), affaires algériennes.
Jacquelin (Bernard-Simon), 1/66e R. A.
Jacques (Claude), 2/4e R. A.
Jacques (Pierre-Ghislain-Elie), 1/410e R. A. A.
Janet (Serge-Pierre), 423e R. A. A.
Jonckers (Emile-Hubert-Gislain), 2/4e R. A.
Laine (Daniel-Edmond), 1/61e R. A. A.
Laser (Charles-Alfred), E. A. A.
Le Boulc'h (Yvon-Marc), C. R. I. R. A. C.
Le Floch (André-Claude), 1/402e R. A. A.
Legorgeu (Jean-Louis-Camille), 1/50e R. A.
Le Guillou (Jean-René), 423e R. A. A.
Lencou (Bernard-Pierre-Henri), S. F. J. A.
Lepaul (Bernard-Alexandre-Jean-Marie), 453e G. A. A.
Linguenheld (Roger-Maurice), affaires algériennes.
Linxe (Claude-Jean), 1/8e R. A.
Magendie (Michel-Henry), 25e R. A.
Maillard (François-Gérard-Marie), 32e R. A. L. E.
Malafosse (Jean-Pierre-Charles), 3/67e R. A.
Maltere (Jean-Claude), 27e escadron du train.
Mangematin (Pierre-Abel-Jean), affaires algériennes.
Marin (Roger), 47e R. A.
Martin (Robert-Max-Emile), 1/62e R. A.
Martinet (Jean), S. F. J. A.
Marty (Pierre-Raoul-Henri-Edouard), B. C. secteur Kerrata.
Masse (Jean-Claude-Raymond), 1/50e R. I.
Masseron (Jean-Henri-Pierre), 5/10e R. A. Ma.
Maure (Jean-Louis), E. S. A. A.
Mazoyer (Jean-Marc), S. F. J. A.
Michel (Dominique), 2/403e R. A. A.
Miot (Alex-Pierre-Jean), 1/406e R. A. A.
Monchois (Claude-Gustave-Jules), S. F. J. A.
Monnet (André-Marie-Jean), 1/402e R. A. A.
Moraweck (Claude-Henri-Raymond), 1/20e R. A.
Mouden (Michel-Jean), 1/59e R. A.
Nazeyrollas (Jean-Pierre-Marie), 451e G. A. A.
Offray (Jean-Antoine), 2e R. A.
Paravy (Gaston-François), affaires algériennes.
Pedroni (Christian-Noël), 423e R. A. A.
Pellegrin (Jean-Alex), 1/23e R. A.
Perrault (Yves-André-Alphonse), 5/10e R. A. Ma.
Perrier (Christian-Louis-Alex), 407e G. A. A.
Perrot (Jean-Yves), 2/64e R. A.
Pesini (Claude-Gabriel), affaires algériennes.
Pigeyre (Claude-Pierre-Albert), 2/4e R. A.
Po (Stéphane-Joseph), affaires algériennes.
Prokopowicz (Jean-Michel), 1/1er R. A.
Provost (Guy-Henri-Fernand), 47e R. A.
Radigue (Jean-Pierre-Emile), 1/35e R. A.
Renon (Jean-Claude-Charles-Albert), 1/62e R. A.
Richard (Serge-Jean-Emile), 451e G. A. A.
Robert (Yves-Maurice-Ferdinand), 1/59e R. A.
Rougier (Jean-François), 2e R. A.
Salecroix (Jean-Pierre-Emile), 4/8e R. A.
Schmid (Gérard-Jacques), 2/403e R. A. L.
Segret (Daniel), 453e G. A. A.
Seguin (Yves-Marie-Joseph), 2/30e R. A.
Serpol (Robert-Emile), 3/64e R. A.
Simonet (Bernard-Jean-Marcel), 1/59e R. A.
Sourbet (Jean-Philippe), S. F. J. A.
Soyer (Jean-Pierre-Michel), affaires algériennes.
Sultan (Jean-Claude), 452e G. A. A. L.
Tessier (André-René-Yves), 1/404e R. A. A.
Thibert (François-Gilbert), 1/67e R. A.
Trotin (Michel-Maurice), 1/59e R. A.
Valette (Alain-Jacques), 16e R. A.
Wagner (Jacques), 32e R. A. L. E.
Watrin (Bernard-François), 72e G. A.
Wattel (Jean-Loup), 407e G. A. A.
Welcomme (Patrick-Bernard-Georges), affaires algériennes
Werle (Daniel-Rémy-Jean-Marie), S. F. J. A.

Train.

Adnet (Lucien), 523e G. T.
André (Rémi-Emile-Albert), 506e G. T.
Arnel (Jean-Paul-Charles-Joseph), 535e G. T.
Bacquet (Antoine-Jehan-Marie-Adolphe), 370e G. C. T.
Bechereau (Jean-François-Marie), 584e B. T.
Belhadj (Abdelkader), C. A. R. n° 8, C. E. M. J. A. (Issoire).
Blanchet (Pierre-André-Olivier), 505e G. T.
Blasco (Jean-Pierre), 41e G. C. Q. G.
Boggio-Sola (François-Guy), 202e C. C. R.
Bonté (Pierre-Georges-Augustin-Paul), 525e G. T.
Bourgeois (Claude-Jean-Pierre), 259e C. C. R.
Bourget (Michel-Eugène-Henri), E. A. T.
Boursin (André-Jacques-Paul), G. C. R. 601.
Boutrand (Claude-Joseph-Antoine), 9e C. R. T.
Broillard (Jean-Louis), D T. M. V. F.
Brunner (Baudouin-Pierre-Charles-Marie), 471e C. T.
Cachat (Jean-Claude), 505e G. T.
Chaboisseau (Jean-Louis-Olivier), 1er R. T.
Chapel (Jean-Paul-Marie), 220e C. C. R.
Charier (Alain-Paul-Léon), G. C. R. 601.
Chassagne (Pierre-René-Louis), 514e G. T.
Chirurgien (Claude-André-François-René), 508e C. T.
Clavery (Lionel-Marie-Olivier), 53e B. S.
Cocard (Jean-Charles-Marie-Joseph), 53e B. S.
Coquery (Guy-Marcel), 311e compagnie de transbordement.
Corazzini (Georges-Jean-Claude-Dominique), 510e G. C. T.
Cordier (Bernard-Maurice-Marie), 506e G. T.
Danot (Guy-Edouard-Jean), 521e G. T.
Daudet (Daniel-Yvon), 5e C. R. T.
Denizet (François-Alain-Marie), 505e G. T.
Detilleul (Alain-André), G. C. R. 602.
Domas (Charles-Alphonse), 524e G. T.
Douteaud (Jacques-Henri), C. A. R. 101, affaires algériennes.
Dupuy (Bernard-Paul-Ludovic-Marie), C. A. R. 101, affaires algériennes.
Fenouillet (Jean), 523e G. T.
Finot (Georges-Marc-Maurice), C. A. R. 101, affaires algériennes.
Foucault (Hubert-Henri), G. C. R. 602.
Franceschi (Joseph-François), 521e G. T.
de Gaulmyn (Henri-Marie-Joseph), 531e C. S. R. G.
Genais (Henri-Bernard-Noël), C. A. R. 101, affaires algériennes.
Gondouin (Jean-Claude), 214e C. C. R.
Gontier (Jacques-Charles-Edmond), G C. R. 602.
Guerinet (Hubert), G. C. R. 601.
Henry (Pierre-Jean-Maurice), 6e C. R. T.
Hermet (Jean-Pierre-André), C. A. R. 101, S. F. J. A.
Labonne (Michel-François-Elie), 537e G. T.
Laloyaux (Marcel-Emmanuel), 2e C. R. T.
Lans (Jean-Pierre), 506e G. T.
Larcher (Dominique-Marie-Eugène-René), 224e C. C. R.
Latard (Jean-Marie-Emile), 269e C. C. R.
Lauzier (Gérard-Pierre), C. C. S. Constantine.
Le Porhiel (Jean-Marc-Antoine), 525e G. T.
Le Troadec (Jean-Claude-François-Georges), 586e B. T.
Loncke (Henri-Léon), 587e B. T.
Loriot (Bernard-Louis-Firmin), 525e G. T.
Maneuf (Serge-Aimé), 523e G. T.
Marchand (Guy-Emile), G. L. A. n° 1.
Martin (Claude-Joseph-Raymond), 533e G. C. T.
Martiny (Jean-Claude-Charles-Marc), 251e C. C. R.
Maudhuit (Bernard-Léonce-Florentin), 54e B. S.
Mayeras (Maxime-Jacques-Maurice), 264e C. C. R.
Michaux (Claude), 524e G. T.
Monti (Roland-Antoine), C. A. R. 101, affaires algériennes.
More (Jean-Joseph-Louis), 4e C. R. T.
Moringue (Francis-Charles), 7e R. T.
Peberel (Pierre-Robert-Paul) 262e C. C. R.
Perreault (Robert-Noël), 3e C. R. T.
Pinard (Guy), 359e G. C. T.
Piskorski (Edmond-Stanislas), 585e B. T.
Poirier (Alain-Georges-Fernand), 540e G. C. T.
Pomade (Jean-Pierre), 524e G. T.
Ponsard (René-Abel), G. L. A. n° 2.
Ponsart (Jacques-Georges), 1er R. T.
Reneaud (Henri-Marie-Jacques), C. A. R. n° 101, S. F. J. A.
Rostane Sélim, 520e G. T.
Roussillo (Christian-Edouard-Gaston), C. A. R. n° 101, S. F. J. A.
Rover (Bernard-Georges), 51e B. S.
Sahuc (Jean-Gaston), 519e B. T.
Sajous (Michel-Jean), 472e C. T.
De Santa-Barbara (André-Roger), 411e B. S.
Santrot (François-Xavier-Marie-Denis), 51e compagnie de Q. G.
Schnell (Bernard-Joseph-Antoine), 223e C. C. R.

Seisson (Jean-Alphonse), 102e compagnie de Q. G.
Setiey (Pierre-Camille), 201e C. C. R.
Tiberghien (Patrice-Stanislas-Marie-Joseph), 363e G. C. T.
Trinh-Van-Dam (Henri), 264e C. C. R.
Valleret (Charles-Léon-Paul), 25e E. T.
Wilmart (Jean-Claude-Georges-Marie), 504e B. T.

Génie.

Aguy (Séraphin-Gérald-Christian), 19e R. G.
Allier (Michel-Georges), 122e compagnie travaux génie.
Balaresque (Alain-Yves-Marie), 41e B. G.
Barredy (Pierre-Elie), 126e compagnie travaux génie.
Barthelemy (Henry-Marie-Jacques), G. I. G. A. P. 17.
Baux (Jean-Marie), C. A. R. 101 (S. F. J. A.).
Bavant (Jean), 3e B. G.
Bornens (Jean-Marcel), 6e R. G.
Boudier (Michel-Jean-Claude), G. I. G. A. P. 17.
Boulet-Desbareau (Alain-Jean-Marie), 40e B. G.
Bourgeois (Jean-Marcel), 39e B. G.
Bracq (Philippe-Bernard-Marie), 70e B. G.
Brun (Jacques-Pierre-Henri), C. A. R. 101 (S. F. J. A.).
Buisson (Renaud-Louis-Marie), 6e R. G.
Carliez (Hubert-Marie-André), 39e B. G.
Caulier (André-Irénée), S. F. J. A.
Chasseur (Philippe-Paul-Marius), S. F. J. A.
Chavelet (Bernard-René), 11e R. G.
Cheix (Frédéric-Arsène), 4e compagnie saharienne génie.
Ciossy (Bernard-Louis), 25e B. G.
Claude (Robert-Jean-Marie), 50e B. G.
Colonna (Marc-André-Marie), C. A. R. 101 (S. A. S.).
Cordes (Michel-Jean), 2e R. G.
Corneloup (Jean-Francis-Albert), C. A. R. 101 (S. A. S.).
Costaz (Georges-Arthur), 4e R. G.
Coulon (Gérard-Henri-Paul), D. T. Constantine.
Cousse (Christian-Jacques-Gabriel), 35e B. G.
Dardenne (Guy-Victor-Arthur), 32e R. G.
Deduit (Jean-Claude), 5e R. G.
De Moustier (Yves-Jean-Ghislain), 36e B. G.
Denis (Jean-Henri-Christian), D. T. Oran.
Derbesse (Michel-Jean-Claude), 2e R. G.
Dorr (Robert-Etienne), 2e R. G.
Edme (Serge-Henri), 42e B. G.
Ferte (Philippe-Jean), 36e B. G.
Flamand (Jean), 50e B. G.
Fleurial (Jacques-Julien-Roger), C. A. R. 101 (S. F. J. A.).
Foechterle (Albert-Adolphe), 34e B. G.
Fritsch (Gilbert-Lucien-Robert), D. T. Algérois.
Gavet (Michel-Claude-Emile), 31e B. G.
Gerard (Jean-Pierre), C. A. R. 101 (S. A. S.).
Germette (Patrick-Marie-Bernard), 32e R. G.
Giustranti (Robert-Dominique), 3e B. G.
Gouskov (Alexandre-Georges), 37e B. G.
Grazon (Francis), 27e B. G.
Guillemin (Pierre-Jean-Marie), 31e B. G.
Guyot (Bernard-Pierre-Marcel), 37e B. G.
Haffner (Jean-Michel-Guy), 42e B. G.
Harang (Charles-Marie-Gaston), 31e B. G.
Henaff (Jean-Yves), 50e B. G.
Hoenner (Philippe-Louis-Georges), 40e B. G.
Jargot (Michel-Louis), S. F. J. A.
Jeanneret (Bernard-Jean-Gaston), 37e B. G.
Joussein-Piot (Jean), 5e R. G.
Kempf (Bernard-Charles-René), C. A. R. 101 (S. F. J. A.).
Larrisquat (Pierre-Edouard-Georges), C. A. R. 101 (S. A. S.).
Lauly (René-Gilbert), 40e B. G.
Laurens (Jean-Marc-Julien), 34e B. G.
Lazaygues (Jean-Paul-Joseph), C. A. R. 101 (S. A. S.).
Le Guille (André-Emile-Nicolas), Z. O. M. n° 2.
Le Luyer (Michel), 2e R. G.
Lemière (Serge-Fernand-Edmond), 2e R. G.
Lenoble (Norbert-Pierre), C. A. R. 101 (S. A. S.).
Le Roux (François), C. A. R. 101, S. F. J. A.
Locquet (André), 12e B. G.
Maeder (Jean-Pierre-Eugène), C. A. R. 101 (S. A. S.).
Magnet (Joël-Maurice), 59e compagnie.
Malepart (René-Daniel-Guy), C. A. R. 101, S. F. J. A.
Marcais (Jacques-Marie-Victor), C. A. R. 101 (S. A. S.).
Martin (Michel-Claude-Raymond), 2e R. G.
Metro (Pierre-Jean), 15e R. G.
Moinel (Philippe-Henri-Daniel), 6e R. G.
Monciardini (Christian-René-Serge), 54e compagnie.
Morandini (Laurent), C. A. R. 101, S. F. J. A.
Nourry (Michel-Elie-Aimé), C. A. R. 101, S. F. J. A.
Olive (Daniel-Pierre), 2e R. G.
Olmi (Alain-François-Eugène), C. A. R. 101 (S. A. S.).
Pasquier (Jean-Pierre-René), 72e B. G.
Pavillon (Jean-Pierre-Paul), 6e R. G.
Pelanjon (Henri-Jules-Louis), 64e compagnie.
Pernot (François-André-Olivier), C. A. R. 101 (S. A. S.).
Perrier (Alain-Gérard), 15e R. G. A.
Petrequin (Alain), 62e compagnie.
Pharisien (Guy-Louis-René), 15e R. G. A.
Piccin (Sylvain-Céleste), 962e C. M. E. B.
Pigeon (Jean-Henri), 71e compagnie.
Pleuvry (Michel-Emile), 6e R. G.
Ploin-Gaudon (François-Jean-Marie), D. T. algérois.
Pommier (Guy-Georges-Emile), 72e B. G.
Pujos (Jean-Pierre), 32e R. G.
Quesne (Gilbert-Henri), C. A. R. 101 (S. F. J. A.).
Rancillac (Jean-Paul), D. T. Constantine.
Rannou (Jean-Alexis-Louis), 2e compagnie saharienne.
Ringhausen (Alain-Daniel), 63e compagnie.
Rouches (François-Henri), 25e B. G.
Schiltz (Jean-Marie-Angèle), 2e R. G.
Subirats (Raymond-Jean-Claude), C. A. R. 101 (S. A. S.).
Testanière (Alain-Edmond-Guy), C. A. R. 101 (S. F. J. A.).
Thierry (Michel-Emile-Robert), 45e B. G.
Tripognet (Jean-Jules-François), 30e B. G.
Trouve (Claude-Jean), 7e R. G.
Valsardieu (Albert-Jean-Pierre), 30e B. G.
Vigier (Jacques-Michel), 12e B. G.
Vinsous (Patrice-Philippe-Jules), G. I. G. A. P. 17.
Wacquant (Claude-Jean-Marie), C. A. R. 101 (S. A. S.).
Weber (Jacques-Raymond), C. A. R. 101 (S. F. J. A.).

Transmissions.

Adam (Daniel-Jules-Ferdinand), 61e C. T.
Ancla (Jean-Claude), S. A. S.
Baragnon (François-Marie-André), 106e C. M. T.
Barbe (Roger-René-Louis), 52e B. T.
Bascle (Louis-Auguste), S. F. J. A.
Bayle (Louis-Joseph-Marie-Léon), 59e C. T.
Bayol (Roger-Joseph-Jean), 708e C. T.
Beck (Joseph-Guy-Marius), S. A. S.
Bellier (Claude-Henri-Lucien), S. F. J. A.
Berlemont (Fabien-Paul), S. F. J. A.
Blaise (Jean-Paul-André), S. A. S.
Boulard (Daniel-Georges), 57e B. T.
Branchu (Pierre-Jean-Marie-Joseph), 61e C. T.
Braure (Hubert-Marie-Louis), 61e C. T.
Calloc'h (Michel-René-Marie), G. R. E. T./810.
Carrel (Paul-Marcel), 145e B. T.
Chabert (Jean-Guy), 508e C. P. T.
Chaigne (Jacques-Marie-Michel), S. F. J. A.
Chatard (Michel), 45e R. I. T.
Colchen (Michel-André), 701e C. T.
Cordary (Armand-Ernest-Nicolas), 435e C. T.
Du Cos de La Hitte (Jean-Pierre-Geneviève-Marie-Ghislain), 45e R. I. T.
Dadou (Guy-Daniel), 106e C. M. T.
Dayot (Daniel-Jacques-Marie-Joseph), 714e C. T.
Desry (Jean-Marie-Albert), S. A. S.
Devallan (Claude-Jacques), 52e B. T.
Divisia (Jean-Marc-Léopold-Joseph-Louis), S. F. J. A.
Donners (William-Jean-Marie), 63e C. T.
Ducros (René-Louis-Joseph), G. R. E. T./801.
Dumondel (Emile-Louis-François), S. F. J. A.
Dumont (Claude-Roger-Victor), S. A. S.
Fremaux (Francis-Marie-Henri-Hugues-Gabriel), S. F. J. A.
Gambs (Marc-Joseph), S. A. S.
Gasset (Alain-Henri-Paul-Marie), S. F. J. A.
Giloux (Jacques), S. F. J. A.
Ginguenaud (Claude-René-Ferdinand), 508e C. P. T.
Guenault (Gérard-Pierre-Arthur-Guy), 632e C. C. H.
Hebert (Daniel-René-Henri), 70e C. T.
Jahan (Hervé-Marie-Guy), S. A. S.
Javelle (Bernard-Jean-Joseph), 151e B. T.
Jeandel (Jacques-Marcel-Paul), 106e C. M. T.
Jolivet (Alain-Charles), 713e C. T.
Lefauconnier (Guy-René-Léon-Edmond), E. A. M. T. 810/5.
Lefoulon (Claude-Georges-Marcel), 636e C. C. H.
Lenfant (Michel-Robert), 1/42e R. T.
Leschallier de Lisle (Claude-Jean-Marie), 106e C. M. T.
Lordat (Bernard-Jean), S. F. J. A.
Loyer (François-André-Camille), D. M. T./2.
Mugniery (Bernard-Paul-Jacques), S. A. S.
Nalin (Jean-Antoine), 77e C. T.
Norguet (Bernard-Gaston-Georges), 145e B. T.
Petibon (Christian-Pierre-Michel), G. R. E. T./801.

Petit (Pierre-René-Henri-Emile), 71e B. T.
Pigaglio (Christian-Paul-Victor), 715e C. T.
Remy (Gilbert-Jean-Pierre), S. F. J A.
Richard (Guy-Honoré), 712e C. T.
Robin (Serge-Michel), S. F. J. A.
Rouger (Jean-Emile), G. R. E. T./801.
Rubet (Roland-Marie-Aurèle), G. R E. T./808.
Sanchez (René-Joseph), S. A. S.
Tostain (Noël-Jean), 472e compagnie Q. G.

Service du matériel de l'armée de terre.

Cadre de direction.

Bailly (Gérard-Alexandre-Charles), 501e C. R. M. (F. F. A.).
Chenal (Jean-Claude), C. I. S. M. Algérie.
Demode (Michel-Henri), 709e C. Ess. Algérie.
Devaux (Daniel-Louis-Camile), C. I. S. M. Algérie.
Eudeline (Claude-Georges-René), 776e C. Ess. Algérie.
Faure (Jean-Claude), C. A. R. 101 (S. A. S.).
Foune (Gaston), 701 C. Ess. Algérie.
Giry (Jacques-François-Guy), C. I. S. M. Algérie.
Guillemet (Michel-Pierre-Edouard), C. I. S. M. Algérie.
Hervouin (François-Charles-Félix), 709e C. Ess. Algérie.
Lemaire (Michel-Charles-Lucien), 180e C. R. D. Saumur.
Lepicard (Philippe-Marie-Georges), 711e C. Ess. Algérie.
Leszkowicz (Michel), 730e C. Ess. Algérie.
Rocher (Bernard-Jean-Marie), 730e C. Ess. Algérie.
Rondeau (Jacques), C. A. R. 101 (S. F. J. A.).
Seguin (Guy), 4e B. M. R. G. Châteauroux.

Cadre technique.

Bouvresse (Henri-Guy-Paul), 483e C. L. R. M. Algérie.
Bregand (Lucien-Jean-Michel), 401e C. R. M. (F. F. A.).
Carado (Robert-Louis-Emile), C. A. R. 101 (S. F. J. A.).
Chanteloup (André-Claude-Georges), C. A. R. 101 (S. F. J. A.).
Chatelain (Jean-Claude), 2e B. M. R. G. Folembray.
Cornuejols (François-Jules-Albert), C. A. R. 101 (S. A. S.).
Courtial (Alain-François-Georges), 55e C. R. M. (F. F. A.).
Coustenoble (Pierre-Jean-François), 53e C. R. M. (F. F. A.).
De Tienda y de Robert de Lafregeyre (Dominique-Henri), 69e C. R. D. Algérie.
Jussiaux (Philippe-Marie-Georges), 758e C. Mu. Algérie.
Lahalle (Jean-Pierre), 4e B. M. R. G. Châteauroux.
Lega (Jean-Claude-Ange), C. A. R. 101 (S. F. J. A.).
Mangenot (Lucien-Marie-André), 7e B. M. R. G. Dijon.
Martin (Yves-Louis-Antoine), 731e C. Ess. Algérie.
Martin (Guy-Noël), C. A. R. 101 (S F. J. A.).
Notebaert (Jules-Marcel), 776e C. Ess. Algérie.
Schmitt (Bernard-Louis-Georges), 6e B. M. R. G. Epinal.
Thibault (Jean-Marie-Joseph), 8e B M. R. G. Lyon.
Touzet (Dominique-Lucien), 9e B. M. R. G. Marseille.
Vernay (Yvon-Edmond-Ernest), 801e C. O. S. M. Algérie.

Cadre administratif.

Boulanger (Jean-Baptiste), C. A. R. 101 (S. A. S.).
Charpentier (Yvon-Julien-Joseph), 406e C. R. M. Fontainebleau.
Decez (René-Raymond), 13e C. S. M. Algérie.
Fabre (Jacquy-Jean-Camille), C. A. R. 101 (S. A. S.).
Jeambrun (Michel), 62e C. R. D. Algérie.
Ott (Jean-Charles), 664e C. G. P. Saint-Eulien.
Vrinat (Jean-Claude-Edouard-Simon), 407e C. R. D. Algérie.

Service de l'intendance.

Baures (Alain-Marie-Raymond), Algérie.
Bedrines (Roger-Louis-Paul), Algérie.
Blanchon (Jean-Claude), Algérie.
Carette (Jean-Antoine-Eugène-Robert), Algérie.
Casanova (Jean-Joseph-Charles), Algérie.
Duclion (Jean-Louis), Algérie.
Fakler (Roger-Maurice-Robert), Algérie.
Flipo (Jacques-Yves-Jules-Marie-Joseph), Algérie.
Jamme (Hubert-Henri-Marie), Algérie.
Koninck (André-Paul), Algérie.
Loytier (Guy-Yves-Félix), Algérie.
Magnin (Henri-Pierre), Algérie.
De Meerschman (Patrick-Julien-Charles-Marie), 6e région.
Mercier (Philippe-Edouard), Algérie.
Souyris de Saint-Brice (Jean), Algérie.

TROUPES DE MARINE

(Pour prendre rang du 16 août 1961.)

Infanterie.

Menard (Jacques-Henri), R. I. C. M.

(Pour prendre rang du 16 octobre 1961.)

Infanterie.

Albertini (Jean-Claude), 8e R. P. I. Ma.
Arnaud (Roland), 23e R. I. Ma.
Badri (Ahmed), 21e R. I. Ma.
De Baglion de La Dufferie (François-Régis), 2e R. I. Ma.
Baur (Bernard-Jean), 8e R. I. Ma.
Beaupre (Michel-Maurice), 2e R. P. I. Ma.
Beninger (Gérard), 16e R. I. Ma.
Berque (Félix-Emile), 1er R. I. Ma.
Berti (Laurent-Barthélémy), 1er R. B. I. Ma.
Bidault (Marcel-Maurice), 22e R. I. Ma.
Bonneville (Louis-Gérard), 2e R. P. I. Ma
Braun (Robert-Marie), 21e R. I. Ma.
Breaud (Jean-Claude), 1/4e R. I. Ma.
Bredel (Robert-Lucien), 2e R. I. Ma.
Brugneaux (Claude), 22e R. I. Ma.
Bruneau (Jacques-Louis), 1er R. I. Ma.
Buisson (Pierre), 43e B. I. Ma.
Carrelet de Loisy (Christian), 1/11e R. I. Ma.
Chambon (Claude), 9e R. I. Ma
Chapon (Jean-Loup), 75e R. I. Ma.
Charbonnier (Gilbert-Maxime), 23e R. I. Ma.
Chollet (Guy), 62e C. T. D. M.
Cinq (Maurice-Robert), 21e R. I. Ma.
Colombani (Charly), 2/65e R. I. Ma.
Crepel (Jean-Marcel), 75e R. I. Ma
Damiens (Michel), 22e R. I. Ma.
David (Joël), 1/65e R. I. Ma.
Delara (Hugues), 1/65e R. I. Ma.
Dubarry (Dominique-Paul), 63e R. I Ma.
Dufour (Guy-Gustave), 8e R. I. Ma
Eichwald (Claude-Jean), 1/4e R. I. Ma.
Feau (Antoine-Marie), R. I. C. M.
Feurgard (Joseph), 9e R. I. Ma.
Filippi de La Palavesa (Jean-Jacques), 63e R. I. Ma
Floury-Besnard (Jean-Claude), 2e B. T. D. M.
Fourcaud (Christian), 8e R. P. I. Ma.
Gaildraud (Jean-Pierre), 2/11e R. I. Ma.
Gailly de Taurines (Alain), 75e R. I. Ma.
Garnier (Pierre-Alain), 8e R. I. Ma
Genet (Alain), 9e R. I. Ma.
Gentil (Rémy), 3e R. P. I. Ma
Gillium (Daniel-Michel), 75e R. I. Ma.
Gillotin (François-Marie), 75e R. I. Ma.
Girardeau (André), 8e R. P. I. Ma.
Girault (Alain-Gaston), 22e R. I. Ma.
Goguillon (Michel), 2e R. I. Ma.
Gouzou (Michel), 8e R. P. I. Ma
Guérin-Petrement (Claude), 22e R. I. Ma.
Guyomard (Yves-Christian), 75e R. I. Ma.
Hedin (Jean-Marie), 2/11e R. I. Ma.
Hellin (Jean), 2/73e R. I. Ma.
Humbert (Jean-Charles), 2/65e R. I. Ma.
Jacquot (Bernard), 1/65e R. I. Ma.
Jahan (André), 22e R. I. Ma.
Jeffroy (Guy), 2e B. T. D. M.
Jubard (Jean-Claude), 1/4e R. I. Ma.
Julien (Georges), 2/11e R. I. Ma.
Kocher (Antoine), 2/11e R. I. Ma.
Lafforgue (Jean-Claude), 6e R. P. I. Ma.
Lamblin (Jean-Pierre), 63e R. I. Ma.
De Laubier (Francis), 9e R. I. Ma.
Ledentec (Alain-Albert), 8e R. I. Ma.
Lemaire (Jean-Marc), 2e B. T. D. M.
Lopez (Jean-Pierre), 23e R. I. Ma.
Lucas (Paul-Louis), R. I. C. M.
Machy (Yves), 2/65e R. I. Ma.
Macquet (Jean-Claude), 75e R. I. Ma.
Maklakoff (Nicolas), 24e R. I. Ma.
Mallet (Philippe), 9e R. I. Ma.
Marc (Jean-Claude), 2e R. I. Ma.
Mathis (Jean-Pol), 2e R. P. I. Ma.
Meurisse (Michel), 1er R. B. I. Ma.
Moinot (Jean-Michel), 66e R. I. Ma.
Monnaert (Jacques), 2/73e R. I. Ma.
Mourou (Robert-Lucien), 21e R. I. Ma.
Neuburger (Michel-Pierre), 1er R. I. Ma.

Nicolas (Claude), 2e R. I. Ma.
Nortin (Daniel-Louis), 21e R. I. Ma.
Paix (Charles-Patrick), 2e R. I. Ma.
De Pape (René), 1/4e R. I. Ma.
Partier (Jacques), 2/11e R. I. Ma.
Pechmalbec (Jean-Pierre), 22e R. I. Ma.
Pedreno (Roger), 8e R. P. I. Ma.
Pellegrini (Charles), 66e R. I. Ma.
Pichet (Michel-François), 1er R. I. Ma.
Porcher (Alain-Jean), 63e R. I. Ma.
Reland (Pierre-Michel), 23e R. I. Ma.
Romain (Gérard), 2/73e R. I. Ma.
Sacrez (Gabriel), 75e R. I. Ma.
Segouin (Michel), 16e R. I. Ma
Sellin (Joël), 2/11e R. I. Ma.
Taurel (Philippe), 2e R. I. Ma.
Tayon (Claude-Alphonse), 21e R. I. Ma.
Thevenoux (Jean-Jacques), 63e R. I. Ma.
Thuillier (Bernard), 43e B. I. Ma.
Tomaszewski (Raymond), 43e B. I. Ma.
Touze (Alain), 1/65e R. I. Ma.
Tresallet (Georges-André), 2e R. P. I. Ma.
Vagner (Claude), 43e B. I. Ma.
Valero (Jean-Marc), 16e R. I. Ma.
Viel (Charles), 8e R. P. I. Ma.
Vignau (Henri-Léon), 66e R. I. Ma.

Artillerie.

Baubeau (Franck), 3/10e R. A. Ma.
Bernardeau (Jacques), 3/10e R. A. Ma.
Bouchholtz (Claude), 1/4e R. A. Ma.
Boulenouar (Malik), 2/10e R. A. Ma.
Bureau (Dominique-Marie), 1/7e R. A. A. Ma.
Cezar (Pierre-Dominique), 1/7e R. A. A. Ma.
Collinet (Jean-Claude), 1/7e R. A. A. Ma.
Corbet (Patrice-Jean), 5/10e R. A. Ma.
Coulon (Bernard-Henri), C. F. P. S. O./Art., S. P. 87.281.
Cozzi (Hervé-Florian), 1/7e R. A. A. Ma.
Darmau (Christian-Adel), 1/2e R. A. Ma.
David (Armel-Ernest), 5/10e R. A. Ma.
Frizet (Jean-Louis), 2/10e R. A. Ma.
Gueusquin (François), 2/10e R. A. Ma.
Houriez (Jacques-Ernest), 1/2e R. A. Ma.
Laforgue (Maurice), 3/10e R. A. Ma.
Louis-Marie (Ernst-Zacharie), 1/12e R. A. A. Ma.
Mohr (Roger-Charles), 1/9e R. A. Ma.
Monbrun (Roger), 3/10e R. A. Ma.
Paganelli (Robert), 1/4e R. A. Ma.
Perrin (Claude-Albert), 1/2e R. A. Ma.
Sonntag (Roger), 1/2e R. A. Ma.
Vretmann (Patrice), 2/10e R. A. Ma.
Wiscart (Benoît-Ernest), 1/12e R. A. A. Ma.

Décret du 6 novembre 1961 portant promotions et nominations dans les corps des officiers de marine, des ingénieurs mécaniciens et des officiers des équipages de la flotte.

Par décret en date du 6 novembre 1961, sont promus ou nommés dans le cadre actif :

A. — Corps des officiers de marine

Au grade de capitaine de vaisseau.

A compter du 1er novembre 1961.

Les capitaines de frégate dont les noms suivent :

M. Pocard du Cosquer de Kerviler (Marcel-Stanislas-Marie-Joseph), du port de Lorient, en remplacement de M. le capitaine de vaisseau Caroff, retraité.

M. Henry (André-Hubert), du port de Brest, en complément d'effectif.

Au grade de capitaine de frégate.

A compter du 1er octobre 1961.

M. le capitaine de corvette Vedel (Jack-Jean-Eugène-Paul), du port de Lorient, en remplacement de M. le capitaine de frégate Saillard, retraité.

A compter du 1er novembre 1961.

Les capitaines de corvette dont les noms suivent :

M. Grenier (Henri), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de frégate Mordacq, retraité.

M. Estienne (Jean-Charles-Marie), du port de Brest, en remplacement de M. le capitaine de frégate Pocard du Cosquer de Kerviler, promu.

M. Grall (Vincent-Jean-Louis), du port de Brest, en remplacement de M. le capitaine de frégate Henry, promu.

Au grade de capitaine de corvette.

A compter du 1er octobre 1961.

2e tour (choix). M. le lieutenant de vaisseau Caneau (Bernard-Henri-Hippolyte), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette Vedel, promu.

A compter du 1er novembre 1961.

Les lieutenants de vaisseau dont les noms suivent :

1er tour (ancienneté). M. Charnoz (Pierre-Claude-Paul), du port de Bizerte, en remplacement de M. le capitaine de corvette Grenier, promu.

2e tour (choix). M. Lafeuille (Jacques-Léon-Gérald-Marie), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette Estienne, promu.

1er tour (ancienneté). M. Adelus (Bernard-Ambroise-André), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de corvette Grall, promu.

Au grade de lieutenant de vaisseau.

A compter du 1er novembre 1961.

Les enseignes de vaisseau de 1re classe dont les noms suivent :

3e tour (choix). M. Rudelle (Henri), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Charnoz, promu.

1er tour (ancienneté). M. Subra (André-Jean-Marc), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Lafeuille, promu.

2e tour (ancienneté). M. Martin (Joël-Henri-Marcel), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Adelus, promu.

B. — Corps des ingénieurs mécaniciens

Au grade d'ingénieur mécanicien en chef de 1re classe.

A compter du 1er novembre 1961.

M. l'ingénieur mécanicien en chef de 2e classe Gouriten (Alain-Guillaume-Marie), du port de Brest, en complément d'effectif.

Au grade d'ingénieur mécanicien principal.

A compter du 1er novembre 1961.

1er tour (ancienneté). M. l'ingénieur mécanicien de 1re classe Prunetti-Parlant (Pierre-Yves), du port de Rochefort, en remplacement numérique de M. l'ingénieur mécanicien en chef de 2e classe Gouriten, promu.

Au grade d'ingénieur mécanicien de 1re classe.

A compter du 1er novembre 1961.

3e tour (choix). M. l'ingénieur mécanicien de 2e classe Wachet (Jean-Alexandre), du port de Cherbourg en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien de 1re classe Prunetti-Parlant, promu.

C. — Corps des officiers des équipages de la flotte

Au grade d'officier en chef des équipages de la flotte.

A compter du 1er octobre 1961.

M. l'officier principal des équipages de la flotte Cudennec (Jean-François) (manœuvrier), du port de Brest, en remplacement de M. l'officier en chef des équipages Delouvrier, retraité.

A compter du 1er novembre 1961.

Les officiers principaux des équipages de la flotte dont les noms suivent :

M. Michel (Marcel-Charles-Roger), pilote d'aéronautique, du port de Cherbourg, en remplacement de M. l'officier en chef des équipages Colmay, retraité.

M. Roux (Marcel-André-Auguste), mécanicien d'aéronautique, du port de Rochefort, en remplacement de M. l'officier en chef des équipages Dalm, retraité.

M. Capitaine (Paul-Marcel), manœuvrier, du port de Brest, en remplacement de M. l'officier en chef des équipages Le Deunff, retraité.

Au grade d'officier principal des équipages de la flotte.

A compter du 1er octobre 1961.

M. l'officier de 1re classe des équipages de la flote Marec (Alfred-Henri-Joseph), canonnier, du port de Cherbourg, en remplacement de M. l'officier principal des équipages Cudennec, promu.

A compter du 1er novembre 1961.

M. l'officier de 1re classe des équipages de la flotte Deniel (François-Pierre-Marie), manœuvrier, du port de Brest, en remplacement de M. l'officier principal des équipages Michel, promu.

Au grade d'officier de 1re classe des équipages de la flotte.

A compter du 1er octobre 1961.

1er tour (ancienneté). M. l'officier de 2e classe des équipages de la flotte Marchand (Pierre-Henri), détecteur, du port de Brest, en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Marec, promu.

Au grade d'officier de 2e classe des équipages de la flotte.

A compter du 1er octobre 1961.

M. le maître principal mécanicien Pinçon (Gérard-Raymond-Maxime), mle 148-L-46, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Marchand, promu.

A compter du 1er novembre 1961.

a) Tableau normal.

M. le maître principal pilote d'aéronautique Raguin (Claude), mle 1078-C-50, en remplacement numérique de M. l'officier principal des équipages Roux, promu.

M. le maître principal timonier Le Meur (Joseph), mle 2453-B-45, en remplacement numérique de M. l'officier principal des équipages Capitaine, promu.

M. le premier maître secrétaire Mothier (René-Marcel), mle 317-T-43, en remplacement numérique de M. l'officier de 1re classe des équipages Deniel, promu.

M. le maître principal pilote de la flotte Kermel (Pierre), mle 18-B-47, en remplacement numérique de M. l'officier de 1re classe des équipages Bourgonnier, retraité.

b) Pour action d'éclat au cours des opérations de maintien de l'ordre en Afrique du Nord.

M. le maître principal pilote d'aéronautique Andries (Serge-Yves-Louis), mle 664-BIZ-49, en remplacement numérique de M. l'officier de 1re classe des équipages Chatain, retraité.

Décret du 6 novembre 1961 portant nominations dans le corps des ingénieurs mécaniciens de la marine.

Par décret en date du 6 novembre 1961, sont nommés dans le corps des ingénieurs mécaniciens du cadre actif :

Au grade d'ingénieur mécanicien de 3e classe.

Pour compter du 1er octobre 1961.

Les ingénieurs diplômés de l'école nationale d'ingénieurs arts et métiers dont les noms suivent :

MM. Tomasetti (Albert-Charles), du port de Toulon.
Dambier (Jean-Marie), du port de Toulon.
Chenais (Alain-Paul), du port de Toulon.
Lambert (Pierre-Henri-Fernand), du port de Toulon.

Ces ingénieurs prennent rang avant les ingénieurs mécaniciens de 3e classe, provenant de l'école des élèves ingénieurs mécaniciens, nommés à la même date.

Décret du 6 novembre 1961 portant nominations dans le corps des ingénieurs des directions de travaux des constructions et armes navales.

Par décret en date du 6 novembre 1961, sont nommés dans le corps des ingénieurs des directions de travaux des constructions et armes navales :

Au grade d'ingénieur de 3e classe.

Pour compter du 1er octobre 1961.

Les vingt-neuf techniciens d'études et de fabrications des constructions et armes navales titulaires du diplôme d'ingénieur de l'école technique supérieure des constructions et armes navales (promotion 1958) :

Métras (Daniel-Marcel), spécialisation : électronique, port matriculaire : Toulon.
Diez (Roger), spécialisation : électronique, port matriculaire : Toulon.
Toscer (Victor-Jean), spécialisation : électronique, port matriculaire : Brest.
Gourmelen (Jean-Paul-Yves), spécialisation : électricité armes, port matriculaire : Brest.
Lévêque (James-René), spécialisation : armes, port matriculaire : Brest.
Burgaud (Roland-François), spécialisation : machines, port matriculaire : Brest.
Roulland (Henri-Louis-Albert), spécialisation : aéro, port matriculaire : Cherbourg.
Simon (Michel-Paul), spécialisation : électronique, port matriculaire : Brest.
Calounec (Yvon-Alby-Jean), spécialisation : pyrotechnicien, port matriculaire : Brest.
Rigotti (Pierre), spécialisation : machines, port matriculaire : Toulon.
Kerguelen (Marcel-Guillaume), spécialisation : électronique, port matriculaire : Brest.
Forgette (Edouard-Léon-Louis), spécialisation : machines, port matriculaire : Brest.
Kérourédan (Henri-Alain-Marie), spécialisation : électronique, port matriculaire : Brest.
Guénégo (Michel-Clair-Louis), spécialisation : machines, port matriculaire : Brest.
Le Port (Henri-Jean), spécialisation : électricité générale, port matriculaire : Brest.
Costaoec (Charles-Joseph), spécialisation : machines, port matriculaire : Brest.
Leprévots (René-Roger-Paul), spécialisation : électricité armes, port matriculaire : Toulon.
Le Roy (Claude-Francis-Joseph), spécialisation : coque, port matriculaire : Brest.
Garé (Robert-Julien), spécialisation : machines, port matriculaire : Brest.
Frelau (Paul-Louis), spécialisation : pyrotechnicien, port matriculaire : Brest.
Provost (Pierre), spécialisation : machines, port matriculaire : Brest.
Massoni (Michel-Joseph), spécialisation : pyrotechnicien, port matriculaire : Toulon.
Le Goff (Yves-Germain-Emmanuel), spécialisation : machines, port matriculaire : Brest.
Gounin (André-René), spécialisation : armes, port matriculaire : Brest.
Peype (Jean-Claude-Justin), spécialisation : électricité générale, port matriculaire : Toulon.
Alberti (Jean-Joseph), spécialisation : aéronautique, port matriculaire : Toulon.
Pouliquen (Rémy-Paul-Armand), spécialisation : coque, port matriculaire : Brest.
Rognant (Pierre-Marie), spécialisation : coque, port matriculaire : Brest.
Louche (André-Maurice-Francis), spécialisation : aéronautique, port matriculaire : Toulon.

Décret du 6 novembre 1961 portant nominations au grade de sous-lieutenant de réserve dans les cadres du service de santé des troupes de marine.

Par décret en date du 6 novembre 1961, sont nommés au grade de sous-lieutenant de réserve, pour prendre rang du 1er octobre 1961 :

TROUPES DE MARINE

Service de santé.

Au grade de médecin sous-lieutenant.

M. le médecin aspirant de réserve Valere (Paul-Etienne-Antoine), troupes du groupe Antilles-Guyane.

Au grade de dentiste sous-lieutenant.

Les dentistes aspirants de réserve :

M. Jeannenot (Paul-Raymond-Auguste), troupes du groupe Antilles-Guyane.

M. Cohen (Henri), zone d'outre-mer n° 3.

Décret du 6 novembre 1961 portant nomination dans la réserve de l'armée de mer.

Par décret en date du 6 novembre 1961 :

Est nommé dans la réserve de l'armée de mer, pour compter de la date de sa radiation des contrôles de l'activité :

CORPS DES OFFICIERS DE MARINE

Au grade de capitaine de vaisseau de réserve.

M. le capitaine de frégate en retraite Pares (Charles-Joseph-Bonaventure), du port de Toulon.

Est annulé le décret du 31 août 1961 portant nomination dans la réserve de l'armée de mer en ce qui concerne M. le capitaine de frégate en retraite Pares (C.-J.-B.), du port de Toulon.

Décret du 6 novembre 1961 portant promotions automatiques dans le corps des ingénieurs militaires des travaux de l'air.

Par décret en date du 6 novembre 1961, sont promus dans le corps des ingénieurs militaires des travaux de l'air :

Au grade d'ingénieur de 2e classe des travaux de l'air.

Pour compter du 1er octobre 1961.

MM. les ingénieurs de 3e classe des travaux de l'air :

Gerardin (Jean-Claude-Louis).
Darricau (Jacques-Marcel).
Moreau (Claude-André).
Beheydt (Jackie-André).
Lubrano (Christian-André).
Bianchi (André).
Deplagne (Jean-Claude-Henri).
Vasuth (Jean-Claude).
Suarez (Jean-Pierre).
Mermillod (Jean-Pierre-Marie-Laurent).
Lovinger (Jean-Jacques).
Fernandez (Octave-Manuel).
Lebelle (Pierre-Albert-Fabien-Maurice).
Rousseau (Guy-Edmond-Fernand).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Délégation de signature.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture,

Vu le décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret du 8 janvier 1959 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret du 24 août 1961 relatif à la composition du Gouvernement ;

Vu le décret du 9 septembre 1961 portant délégation de signature à MM. Guillaume et Chabanel, sous-directeurs, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Dauthy, directeur de l'administration générale et du personnel au ministère de l'agriculture,

Décrète :

Art. 1er. — L'article 2 du décret susvisé du 9 septembre 1961 est modifié ainsi qu'il suit :

« *Art.* 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dauthy, directeur de l'administration générale et du personnel, et de MM. Guillaume et Chabanel, sous-directeurs, délégation permanente est donnée à M. Devaux, administrateur civil, chef du bureau de la comptabilité centrale, à l'effet de signer, au nom du ministre de l'agriculture, les ordonnances de délégation ».

Art. 2. — Le ministre de l'agriculture est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet au 24 octobre 1961.

Fait à Paris, le 10 novembre 1961.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'agriculture,

EDGARD PISANI.

Fixation du montant à partir duquel les délibérations des conseils d'administration des organismes de mutualité sociale agricole relatives à des opérations immobilières et à des marchés doivent être communiquées à l'autorité de tutelle.

Le ministre de l'agriculture et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret n° 61-99 du 27 janvier 1961 relatif à l'adaptation aux organismes de mutualité sociale agricole des dispositions du décret n° 60-452 du 12 mai 1960, et notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 49-1209 du 28 août 1949 relatif au contrôle des opérations immobilières des services publics ou d'intérêt public, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 1947 relatif au contrôle des opérations immobilières des organismes de mutualité agricole,

Arrêtent :

Art. 1er. — Les décisions des conseils d'administration des caisses départementales ou pluridépartementales de mutualité sociale agricole et les décisions des directeurs de ces caisses agissant par délégation de leurs conseils d'administration relatives aux opérations immobilières et aux marchés doivent être communiquées immédiatement à l'inspecteur divisionnaire des lois sociales en agriculture lorsque leur montant dépasse 10.000 NF.

Les décisions de même nature des caisses centrales de mutualité sociale agricole doivent être communiquées immédiatement au ministre de l'agriculture lorsque leur montant dépasse 50.000 NF.

Art. 2. — Toutefois les décisions relatives aux opérations immobilières et aux marchés d'un montant inférieur aux chiffres précités de 10.000 NF et de 50.000 NF doivent être communiquées immédiatement aux autorités visées à l'article 1er lorsqu'elles font partie d'une opération d'ensemble d'une valeur supérieure à ces sommes.

Art. 3. — Le directeur des affaires professionnelles et sociales au ministère de l'agriculture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 octobre 1961.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
CHARLES DAVID.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
ANDRÉ DE LATTRE.

Constitution d'un comité consultatif relatif aux recherches vétérinaires pour promouvoir le développement de ces recherches au sein de l'institut national de la recherche agronomique.

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 octobre 1961 : page 9069, 2e colonne, 7e ligne, au lieu de : « Le directeur des services vétérinaires de l'armée ou son représentant », lire : « Le chef du service biologique et vétérinaire des armées ou son représentant ».

Inscription de variétés de pommiers au Catalogue des espèces et variétés de plantes cultivées.

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 août 1961 : page 7346, 1re colonne, 2e ligne, classe II, Variétés tardives, au lieu de : « Melrose = Melson », lire : « Melrose ».

Administration générale.

Par arrêté du 27 octobre 1961, M. Jaubert (Pierre), chef de travaux de 1re classe du corps autonome de l'Etat substitué au cadre général des spécialistes des laboratoires de l'agriculture de la France d'outre-mer, est réintégré dans son corps d'origine pour compter du 1er octobre 1961.

L'intéressé est affecté pour ordre à la direction générale de l'enseignement et de la vulgarisation du ministère de l'agriculture pour compter de la même date.

L'intéressé est mis à la disposition du directeur de l'institut national de la recherche agronomique pour compter de la même date.

Enseignement agricole.

Par arrêté du 27 octobre 1961, M. Lecuyer (Jacques), ingénieur des services agricoles à l'école régionale d'agriculture de Courcelles-Chaussy (Moselle), est muté d'office et dans l'intérêt du service à l'école de Tivoli (Martinique) pour exercer les fonctions de directeur.

Services agricoles.

Par arrêté en date du 27 octobre 1961, M. Raymondis (Pierre) est nommé ingénieur stagiaire des travaux agricoles à compter de la date de la publication dudit arrêté au *Journal officiel*.

Par arrêté du 27 octobre 1961, M. Chevais (Daniel), ingénieur en chef, est chargé des fonctions de directeur à la direction des services agricoles de la Vienne à compter du 9 septembre 1961.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Modification de l'arrêté du 6 novembre 1947 portant institution de commissions administratives paritaires à la direction générale du service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux finances,

Vu l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 59-307 du 14 février 1959 portant règlement d'administration publique relatif aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques paritaires ;

Vu le décret n° 60-1281 du 2 décembre 1960 portant statut particulier des inspecteurs des cadres administratifs ou commerciaux du service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 1947 portant institution des commissions administratives paritaires à la direction générale du service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes, ensemble les textes qui l'ont complété ou modifié ;

Vu les propositions du directeur général du service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes ;

Sur le rapport du directeur du personnel et du matériel au ministère des finances et des affaires économiques,

Arrêtent :

Art. 1er. — Les dispositions des articles 1er et 2 de l'arrêté susvisé du 6 novembre 1947 sont modifiées ainsi qu'il suit :

. . . . . .

AUTRES CADRES

Commission paritaire n° 1.

Chefs des services administratifs et commerciaux de classe fonctionnelle.

Chefs des services administratifs et commerciaux de classe normale.

Inspecteurs principaux.

Inspecteurs administratifs ou commerciaux de 1re classe.

Inspecteurs administratifs ou commerciaux de 2e classe.

. . . . . .

Art. 2. — La composition des commissions visées à l'article 1er est fixée ainsi qu'il suit :

COMMISSIONS administratives paritaires.	GRADES	REPRESENTATION du personnel. Nombre des représentants. Titulaires.	Suppléants.	de l'administration. Nombre des représentants. Titulaires.	Suppléants.
. . . .	. . . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
	B. — *Autres cadres.*				
N° 1.	Chefs des services administratifs ou commerciaux de classe fonctionnelle.....	1	1		
	Chefs des services administratifs ou commerciaux de classe normale.....	1	1		
	Inspecteurs principaux.....	1	1	7	7
	Inspecteurs administratifs ou commerciaux de 1re classe.	2	2		
	Inspecteurs administratifs ou commerciaux de 2e classe.	2	2		
. . . .	. . . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .

Art 3 — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 novembre 1961.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation :
Le chef de cabinet,
JEAN LANGLOIS.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre,
Pour le ministre délégué et par délégation :
Le directeur général de l'administration et de la fonction publique,
MARCEAU LONG.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
Pour le secrétaire d'Etat aux finances et par délégation :
Le chargé de mission auprès du secrétaire d'Etat,
PIERRE DEHAYE.

Direction générale des impôts.

Par arrêté en date du 30 octobre 1961, M. Cornet (Marcel-Henri), administrateur civil de 1re classe (3e échelon) à la direction générale des impôts, a été placé en service détaché, pour une période maximum de cinq ans à compter du 1er août 1957, auprès de la caisse nationale des marchés de l'Etat, des collectivités et établissements publics.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret du 6 novembre 1961 portant nomination d'un directeur d'études à l'école pratique des hautes études.

Par décret en date du 6 novembre 1961, M. Courbin (Paul), professeur agrégé des enseignements classiques et modernes chargé des fonctions de directeur d'études à la 6e section de l'école pratique des hautes études, est titularisé dans ses fonctions (chaire d'archéologie historique et civilisation matérielle), en remplacement de M. Meyerson, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

Création d'un centre public d'orientation professionnelle.

Par arrêté du 22 juillet 1961, un centre public d'orientation scolaire et professionnelle est créé à Tizi-Ouzou (Grande Kabylie).

Les dispositions du présent arrêté prendront effet à compter du 1er octobre 1961.

Complément à l'arrêté du 20 avril 1948 fixant la liste des écoles qui délivrent un diplôme d'ingénieur dispensant des certificats d'études supérieures de sciences exigés des candidats au diplôme d'ingénieur docteur.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret du 19 mars 1948 relatif au diplôme d'ingénieur docteur, modifié par le décret n° 59-1461 du 19 décembre 1959 et par le décret n° 61-1184 du 27 octobre 1961 ;

Vu l'arrêté du 20 avril 1948 modifié fixant la liste des écoles qui délivrent un diplôme d'ingénieur dispensant des trois certificats d'études supérieures de sciences exigés des candidats au diplôme d'ingénieur docteur ;

Vu l'avis de la section permanente du conseil de l'enseignement supérieur,

Arrête :

Article unique. — L'article unique de l'arrêté du 20 avril 1948 modifié est complété ainsi qu'il suit :

« La liste des écoles qui délivrent un diplôme d'ingénieur dispensant des certificats d'études supérieures de sciences exigés des candidats au diplôme d'ingénieur docteur, dans les conditions fixées à l'article 1er du décret du 19 mars 1948 susvisé, est fixée comme suit :

. . . . . .

« Ecoles nationales d'ingénieurs arts et métiers ».

Fait à Paris, le 31 octobre 1961.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
MAXENCE FAIVRE D'ARCIER.

Date d'élections partielles au conseil académique de Lyon.

Par arrêté en date du 6 novembre 1961, des élections partielles auront lieu le 25 novembre 1961 au conseil académique de Lyon afin de pourvoir au remplacement de M. Nicolas, doyen honoraire de la faculté de droit et des sciences économiques.

Un second tour de scrutin aura lieu, le cas échéant, le 9 décembre 1961.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Décret du 6 novembre 1961 portant nomination d'un ingénieur ordinaire géographe de 3e classe.

Par décret en date du 6 novembre 1961, M. Guignard (Joël-Eugène-Georges), qui a terminé sa scolarité à l'école nationale des sciences géographiques, est nommé, à compter du 1er octobre 1960, au grade d'ingénieur ordinaire géographe de 3e classe.

Modification du règlement local de la station de pilotage de Caen-Ouistreham.

Le ministre des travaux publics et des transports,

Vu la loi du 28 mars 1928 sur le régime du pilotage dans les eaux maritimes, ensemble le décret n° 61-982 du 28 août 1961 ;

Vu le règlement général du pilotage ;

Vu le décret du 11 mars 1959 portant règlement local de la station de pilotage de Caen-Ouistreham,

Arrête :

Art. 1er. — L'article 10 du décret susvisé du 11 mars 1959 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

Article 10 (nouveau).

a) Tarifs de pilotage :

Les tarifs de pilotage de la station de Caen-Ouistreham sont fixés, à l'entrée comme à la sortie, à 0,144 NF par tonneau de jauge nette, avec un minimum de perception de 30 NF. Il est perçu en outre une indemnité d'embarquement et une indemnité de débarquement fixées à :

13 NF chacune pour les navires jaugeant net moins de 500 tonneaux.

19 NF chacune pour les navires dont la jauge nette est comprise entre 500 et 1.000 tonneaux.

4 NF en sus par 1.000 tonneaux ou fraction de 1.000 tonneaux.

b) Les bâtiments en relâche paient demi-tarif.

Les navires dont la jauge nette est inférieure à 150 tonneaux paient pour 150 tonneaux s'ils prennent un pilote.

Les tarifs indiqués ci-dessus comprennent le pilotage depuis la haute mer jusqu'à l'amarrage aux berges du canal à Ouistreham.

c) Le pilotage dans le canal est obligatoire de jour comme de nuit pour les navires à voiles d'une jauge nette égale ou supérieure à 100 tonneaux et pour les navires à propulsion mécanique d'une jauge nette égale ou supérieure à 150 tonneaux.

Les tarifs de pilotage du canal sont, à la montée comme à la descente, fixés à 0,07 NF par tonneau, quelle que soit la distance parcourue et sans que le montant puisse être inférieur à 30 NF. Le tarif est doublé quand la montée ou la descente ont lieu la nuit, c'est-à-dire entre l'heure d'allumage et l'heure d'extinction des phares.

d) Pour tout mouvement de navire s'effectuant à l'intérieur d'un même bassin, les pilotes reçoivent une indemnité de 30 NF quel que soit le tonnage du navire.

Le tarif est doublé pour les mouvements effectués de nuit.

e) Le pilotage à la mer se fera toujours de préférence au pilotage dans le canal.

f) Lorsqu'un navire à destination de Caen est en relâche dans un port voisin et que le capitaine demande à un pilote de Ouistreham de le prendre au port de relâche pour le conduire à Caen, les tarifs de pilotage sont doublés. Il en est de même lorsque le capitaine d'un navire en relâche ou abordé en mer par les pilotes demande à être conduit dans un autre port.

g) Tout séjour dépassant douze heures à bord d'un navire en cours de pilotage d'entrée ou de sortie donne droit à une indemnité de 20 NF par marée ou pour chaque période de douze heures, toute période commencée étant due.

h) Le pilote enlevé hors de sa station a droit à l'indemnité ci-dessus ainsi qu'aux frais de route et nourriture déterminés par le règlement général.

i) Lorsqu'un pilote répondant à l'appel du capitaine ou de l'agent du navire s'est rendu à bord pour effectuer un mouvement quelconque et que ce mouvement ne reçoit pas un commencement d'exécution, il est payé une indemnité de 15 NF au pilote congédié. Si le pilote est retenu plus d'une heure avant d'être congédié, il lui est dû 5 NF pour chaque heure supplémentaire. Toute heure commencée est due.

Si le pilote n'est pas congédié et que l'attente dépasse deux heures, il lui est dû une indemnité de 10 NF, sans préjudice de l'indemnité qui lui est due si le séjour dépasse douze heures.

j) Si, pour une raison indépendante du pilote, le navire s'amarre à Ouistreham plus de deux heures, à l'entrée ou à la sortie, le capitaine paie au pilote une indemnité de 5 NF.

k) Tous les frais de déplacement sont à la charge des pilotes qui ont toutefois droit à une indemnité de 10 NF :

Lorsqu'ils sont commandés pour venir prendre un navire à Caen, ou autres postes sur le canal, entre 20 heures et 6 heures.

Lorsqu'ils sont commandés de jour avec un préavis de moins de deux heures. Le point de départ du préavis est l'heure de remise de l'ordre au bureau du pilotage.

l) Le pilote a toujours droit au coucher et à la nourriture pendant le temps où il est au service du navire, ou, à son choix, à une indemnité de 6 NF pour chacun des principaux repas et de 2 NF pour le petit déjeuner.

m) Le coucher comporte la mise à la disposition du pilote d'au moins un canapé, un oreiller et deux couvertures, faute de quoi il aura droit à une indemnité de 5 NF.

n) Les demandes de pilotes pour l'appareillage du port de Caen ou d'autres postes sur le canal doivent être faites entre 8 heures et 19 heures et au moins deux heures avant l'heure de départ du navire, sauf cas de force majeure.

Art. 2. — Le directeur de l'administration générale et des gens de mer et le directeur de l'inscription maritime au Havre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 3 novembre 1961.

Le ministre des travaux publics et des transports,
Pour le ministre et par délégation :
Le secrétaire général de la marine marchande,
GILBERT GRANDVAL.

Affectation définitive au ministère des travaux publics et des transports d'un terrain domanial sis à la Possonnière (Maine-et-Loire).

Par arrêté du 4 novembre 1961, est affecté à titre définitif au ministère des travaux publics et des transports (direction des ports maritimes et des voies navigables), en vue de l'établissement de dépôts de matériel, de balises et de clayonnages, un terrain de 538,45 mètres carrés, retranché du domaine du chemin de fer et situé à la Possonnière (Maine-et-Loire), en bordure du chemin vicinal ordinaire n° 9, tel au surplus que ledit terrain figure en teinte rose sur le plan annexé au présent arrêté.

L'affectation donnera lieu au versement par le budget du ministère des travaux publics et des transports à la Société nationale des chemins de fer français, qui en conservera la jouissance jusqu'à la fin de sa concession, d'une indemnité de 250 NF.

Commission de gestion du fonds spécial d'investissement routier.

Par arrêté du 21 octobre 1961, M. de Buffevent (Michel), ingénieur général des ponts et chaussées, est nommé membre de la commission de gestion du fonds spécial d'investissement routier, en remplacement de M. Mitault.

Aviation civile.

Par arrêté en date du 19 octobre 1961, en application de l'article L. 4 du code des pensions civiles et militaires de retraite, M. Bonneau (Théodore), ingénieur des travaux météorologiques de classe exceptionnelle, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 3 janvier 1962.

Par arrêté en date du 23 octobre 1961, les adjoints techniques stagiaires de la navigation aérienne (branche Télécommunications et signalisation) dont les noms suivent sont nommés adjoints techniques de la navigation aérienne (branche Télécommunications et signalisation), 1er échelon, et titularisés dans le grade correspondant à compter du 13 octobre 1961, ancienneté dans l'échelon partant du 13 octobre 1959 :

MM. Jambon (André), Bonnet (Armand), Nichon (Jack), Girardot (Philippe).

Les intéressés sont nommés au 2e échelon de leur grade à compter du 13 octobre 1961, compte tenu de deux ans d'ancienneté.

La durée des services utilisables pour l'avancement de M. Bonnet est fixée comme suit :

Report d'ancienneté civile, au titre de l'article 12 du décret n° 54-1262 du 24 décembre 1954 : 3 ans 10 mois 13 jours ; bonifications pour services militaires : 2 ans 10 mois 27 jours ; majorations : 1 an 10 mois 26 jours.

M. Bonnet est promu : au 3e échelon de son grade à compter du 13 octobre 1961, compte tenu de trois ans d'ancienneté civile ; au 4e échelon, à compter du 13 octobre 1961, compte tenu de 10 mois 13 jours d'ancienneté civile (épuisée) et de 2 ans 1 mois 17 jours de bonifications (reliquat de 9 mois 10 jours de bonifications et de 1 an 10 mois 26 jours de majorations à utiliser).

Par arrêté en date du 24 octobre 1961, le tableau d'avancement des fonctionnaires du corps des ingénieurs des travaux météorologiques est fixé ainsi qu'il suit pour la période du 1er juillet 1961 au 30 juin 1962 :

AVANCEMENT DE CLASSE

Inscription pour ingénieur adjoint des travaux météorologiques de 3e classe :

MM. Dastot (Adolphe).
Garnier (Gilbert).
Berthreu (Georges).
Reininger (Eugène).
Thibert (François).
Duclay (Jacques).
Garnier (Paul).
Ervet (Pierre).

Inscription pour ingénieur adjoint des travaux météorologiques de 2e classe :

MM. Lefèvre (Christian).
Auge (André).
Bonfre (François).
Mariou (André).
Litaud (Raymond).
Durand (Henri).
MM. Joseph (Georges).
Magnan (Jean).
Motte (Jean).
Frioult (André).
Touzet (Pierre).
Loisy (Raymond).

Inscription pour ingénieur adjoint des travaux météorologiques de 1re classe :

MM. Cellier (Raymond).
Lamboley (Guy).
Fougerouze (Joseph).
Marteau (Jean-Louis).
Valette (Fernand).
MM. Madec (Hervé).
Anne (Michel).
Larmagnac (Philippe).
Jourdan (Jean).

AVANCEMENT DE GRADE

Inscription pour ingénieur des travaux météorologiques de 4e classe :

MM. Michel (Claude).
Andreoletti (Jean).
Mayencon (René).
Raffaitin (Maurice).
Augustin (Daniel).
Clément (Robert).
MM. Boisseau (Marcel).
Cazalens (Raymond).
Boyer (Fernand).
Fugier (Paul).
Berneau (Maurice).

AVANCEMENT DE CLASSE

Inscription pour ingénieur des travaux météorologiques de 3e classe :

MM. Larousse (Jean).
Racine (Louis).
Laroque (Jean).
Loury (Paul).
Florent (Roger).
Margaillan (Gabriel).
Deniau (Guy).
Sirurguet (Albert).
Cherbonnier (Jacques).
Berjoan (Roland).
Marchini (Joseph).
MM. Inchauspe (Jean).
Vandestoke (Jean).
Maille (Pierre).
Reynaud (Marcel).
Chiari (Jean).
Medori (François).
Bouvier (Robert).
Paul (Guy).
Laveissière (Jacques).
Aureau (René).
Perio (Jacques).

Inscription pour ingénieur des travaux météorologiques de 2e classe :

MM. Bartherote (Georges).
Larchet (Jean).
Pedeau (Roger).
Ascensio (Ernest).
Bricault (Robert).
Bois (Roger).
Cremet (René).
Lequinio (Robert).
Mouton (Emile).
David (André).
Morin (Michel).
Roumiguières (Paul).
Gourmelon (Louis).
Bernie (Pierre).
Camo (Jacques).
Mabille (René).
Verdun (André).
Alouis (Roger).
Calvet (Georges).
MM. Paranthoen (Louis).
Combe (Jean-Roger).
Tarrade (Charles).
Desperbasque (Guy).
Selbonne (Damien).
Perrez (Henri).
Treussart (Henri).
Baeckeroot (Pierre).
Gasparini (Jules).
Brossier (François).
Blin (Pierre).
Passa (Paul).
Cauchard (Georges).
Cozian (Alexis).
Cotte (Albert).
Cabourdon (Maurice).
Auriole (Pierre).
Meyer (Louis).
Acquatella (Albert).

Inscription pour ingénieur des travaux météorologiques de 1re classe :

MM. Espie (Lucien).
Aggery (Pierre).
Antelme (René).
Nicod (Georges).
Rouanet (Robert).
Henou (André).
Prudon (Albert).
Rebotier (René).
Langlet (Francis).
Fort (Emile).
Brichet (Alfred).
Valade (Christian).
Farre (Fernand).
Thibaud (Emile).
Pourcel (Edouard).
Weidknnet (Jean).
Bordes (Isidore-Albert).
Klos (Edouard).
MM. Poignant (Yves).
Vieu (Camille).
Boisrame (Christian).
Caux (Joseph-David).
Brun (André).
Gruot (Pierre).
Bubeck (Robert).
Lion (Emile).
Auret (André).
Arnaud (Camille).
Hurel (Léon).
Dumas (Paul).
Pouilloux (Emile).
Revauger (Jean).
Caspar (Pierre).
Thirion (Bernard).
Viry (Jean).
Mlle Camus (Yvonne).

AVANCEMENT DE GRADE

Inscription pour ingénieur des travaux météorologiques de classe exceptionnelle :

MM. Odin (Jean).
Chavasse (Henri).
Ferration (Jacques).
Delorme (Henri).
Hurel (Emile).
Lemoine (Robert).
MM. Maugy (Georges).
Hamel (Georges).
Vandenbussche (Jean).
Blanc (Lucien).
Grafouillère (Félix).

Par arrêté en date du 24 octobre 1961, un tableau complémentaire d'avancement des fonctionnaires du corps des ingénieurs des travaux météorologiques est fixé ainsi qu'il suit pour la période du 1er juillet 1960 au 30 juin 1961 :

AVANCEMENT DE CLASSE

Inscription pour ingénieur adjoint des travaux météorologiques de 3e classe :

MM. Knecht (Fernand), Lovisa (Angelo).

Inscription pour ingénieur adjoint des travaux météorologiques de 2e classe :

M. Knecht (Fernand).

Par arrêté en date du 31 octobre 1961, en application de l'article L. 4 du code des pensions civiles et militaires de retraite, M. Habault (Pierre), ingénieur hors classe de la météorologie, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 10 janvier 1962.

Ponts et chaussées.

Par arrêté du 6 novembre 1961, M. Chirat (Gilbert), ingénieur des ponts et chaussées, 2e classe, 7e échelon, précédemment en service détaché, est réintégré pour ordre dans les cadres de son administration d'origine et placé en disponibilité pour une période de trois ans, éventuellement renouvelable.
Les présentes dispositions prennent effet du 1er mai 1961.

MINISTERE DU TRAVAIL

Modification de l'arrêté du 3 janvier 1950 fixant le régime d'indemnisation des membres des commissions instituées auprès de la direction générale du travail et de la main-d'œuvre au ministère du travail.

Le ministre du travail et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'arrêté du 3 janvier 1950 et les arrêtés qui l'ont modifié ou complété,

Arrêtent :

Art. 1er. — L'indemnité forfaitaire de vacation prévue par le premier alinéa de l'article 3 de l'arrêté du 3 janvier 1950 susvisé est portée à 8 NF.

Art. 2. — Le directeur de l'administration générale et du personnel au ministère du travail et le directeur du budget au ministère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui prendra effet à compter du 1er avril 1961.

Fait à Paris, le 24 octobre 1961.

Le ministre du travail,
Pour le ministre et par délégation :
Le conseiller technique,
JEAN CHEYLUS.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du budget,
RAYMOND MARTINET.

Sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT DE L'AISNE

Par arrêté du ministre du travail en date du 31 octobre 1961, a été approuvée la fusion de la société mutualiste d'entreprise dite Société mutualiste du personnel des établissements Boudin et Blin, n° 2-404, à Chauny, avec la société mutualiste dite Mutuelle familiale de l'Aisne, n° 2-344, à Saint-Quentin.

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

Par arrêté du ministre du travail en date du 31 octobre 1961, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste dite Caisse de solidarité interprofessionnelle de Châteauneuf-du-Faou, n° 29-273, à Châteauneuf-du-Faou (mairie).

Par arrêté du ministre du travail en date du 31 octobre 1961, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste dite Société mutualiste intercommunale de Kerhuon, Guipavas, la Forest, Plougastel, n° 29-274, à Kerhuon (mairie).

Administration centrale.

Par arrêté du 25 septembre 1961, M. Vincent (Pierre), administrateur civil de 1re classe, a été détaché en qualité de directeur régional de la sécurité sociale à Lille pour une période de cinq ans à compter du 15 octobre 1960.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Conditions de rémunération des médecins experts chargés de l'examen médical des postulants à l'aide sociale aux infirmes aveugles et grands infirmes.

Le ministre de la santé publique et de la population, le ministre de l'intérieur et le ministre des finances et des affaires économiques,

Sur la proposition du directeur général de la population et de l'action sociale, du directeur général des collectivités locales et du directeur du budget,

Vu le code de la famille et de l'aide sociale ;

Vu les articles 19 et 20 du décret n° 54-883 du 2 septembre 1954, modifiés par les articles 4 et 5 du décret n° 61-496 du 15 mai 1961,

Arrêtent :

Art. 1er. — Il est alloué au médecin expert chargé, en application des dispositions des articles 19 et 20 du décret du 2 septembre 1954, d'examiner un postulant au bénéfice de la carte d'invalidité ou des allocations visées au chapitre VI du titre III du code de la famille et de l'aide sociale ou un bénéficiaire de cette carte ou d'une de ces allocations, des honoraires dont le montant est fixé :

Pour une expertise effectuée dans une consultation hospitalière, à un chiffre égal à cinq fois le forfait journalier prévu pour les assurés sociaux hospitalisés en service de médecine, 25 p. 100 de cette somme étant retenus au profit de l'hôpital, en remboursement des frais de fonctionnement de la consultation ;

Pour une expertise effectuée au cabinet du médecin, à un chiffre égal au tarif plafond conventionnel de la consultation applicable aux assurés sociaux, affecté du coefficient 2 ;

Pour une expertise effectuée au domicile de l'infirme, à un chiffre égal au tarif plafond conventionnel de la visite applicable aux assurés sociaux, affecté du coefficient 2.

Art. 2. — Les frais de déplacement des médecins experts sont remboursés dans les mêmes conditions qu'en matière de soins aux assurés sociaux.

Art. 3. — Les honoraires et frais de déplacement sont à la charge de l'aide sociale sauf dans le cas prévu au dernier alinéa de l'article 20 du décret du 2 septembre 1954.

Art. 4. — Le directeur général de la population et de l'action sociale au ministère de la santé publique et de la population, le directeur général des collectivités locales au ministère de l'intérieur et le directeur du budget au ministère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 19 octobre 1961.

Le ministre de la santé publique et de la population,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de la population et de l'action sociale,
RAIN.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation :
Le préfet, directeur général des collectivités locales,
JEAN REYMOND.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du budget,
RAYMOND MARTINET.

Arrêté modifiant l'arrêté du 13 février 1957 fixant les modalités de fonctionnement du contrôle médical commun des assurés sociaux et des bénéficiaires de la législation d'aide sociale dans les départements d'outre-mer et l'arrêté du 14 mai 1957 modifiant l'arrêté du 13 février 1957 fixant les dispositions applicables en matière de rémunération, de congés et de frais de transport aux médecins et chirurgiens dentistes contrôleurs des lois d'aide sociale en fonctions dans les départements d'outre-mer.

Le ministre de la santé publique et de la population, le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre d'Etat chargé du Sahara, des départements et territoires d'outre-mer,

Vu le code de la famille et de l'aide sociale, notamment son article 197 ;

Vu le décret n° 47-2302 du 17 octobre 1947, et notamment son article 3, complété par le décret n° 56-1293 du 19 décembre 1956, relatif à l'organisation de la sécurité sociale dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion ;

Vu le décret n° 56-1030 du 28 septembre 1956 portant règlement d'administration publique pour l'application dans les départements d'outre-mer des titres III et IV du code de la famille et de l'aide sociale ;

Vu les arrêtés des 13 février 1957 et 14 mai 1957,

Arrêtent :

Art. 1er. — Le deuxième paragraphe de l'article 2 de l'arrêté du 13 février 1957 fixant les modalités de fonctionnement du contrôle médical commun des assurés sociaux et des bénéficiaires de la législation d'aide sociale dans les départements d'outre-mer est modifié ainsi qu'il suit :

« Les intéressés peuvent s'engager par écrit à rester en fonctions pour une durée minimum de six ans. Dans ce cas, ils sont liés au département par un contrat d'égale durée.

« Dans le cas contraire ils continuent à être liés au département par un contrat de trois ans.

« Dans les deux cas ils s'engagent à ne pas exercer en clientèle privée après expiration de leur contrat dans le département où ils ont exercé leurs fonctions, pendant un délai de trois ans. Pendant le même délai, ils ne pourront se mettre au service d'une administration publique ou privée du département qu'avec l'accord préalable du préfet. »

Art. 2. — L'article 3 de l'arrêté du 13 février 1957 fixant les dispositions applicables en matière de rémunération, de congés et de frais de transport aux médecins et chirurgiens dentistes, contrôleurs des lois d'aide sociale en fonctions dans les départements d'outre-mer est modifié ainsi qu'il suit :

« Les intéressés peuvent bénéficier de congés annuels d'une durée d'un mois pris sur place.

« S'ils renoncent à cet avantage, dans le cas où le contrat qui les lie à l'administration porte sur six années, d'un congé unique de quatre mois, y compris les délais de route, à prendre en métropole à l'expiration de deux années de fonctions.

« Ceux des intéressés qui après avoir bénéficié d'un ou deux congés en métropole viendraient à résilier leur contrat avant l'expiration de la période de six ans, devront rembourser à l'administration :

« Le montant d'un voyage aller et retour de métropole, dans le département d'outre-mer considéré ;

« Une somme équivalente à deux mois de traitement s'ils ont séjourné hors de France deux ans et à trois mois s'ils ont séjourné trois, quatre ou cinq ans.

« Dans le cas où leur contrat porte sur trois années, le congé de quatre mois à prendre en métropole dans les conditions susindiquées ne pourra être octroyé qu'après l'expiration de cette période de trois ans. »

Art. 3. — Le deuxième alinéa de l'article 1er de l'arrêté du 13 février 1957 modifié le 14 mai 1957 fixant les dispositions applicables en matière de rémunération, de congés et de frais de trans-

port aux médecins et chirurgiens dentistes, contrôleurs des lois d'aide sociale en fonctions dans les départements d'outre-mer, est modifié, à compter du 1er juillet 1961, ainsi qu'il suit :

« Pour les médecins contrôleurs qui exercent dans les départements de la Guyane, de la Guadeloupe et de la Martinique, ce montant ne peut être inférieur à un minimum de 26.000 NF et supérieur à un maximum de 34.100 NF.

« Pour les médecins contrôleurs principaux qui exercent dans ces mêmes départements, ce montant ne peut être inférieur à un minimum de 41.600 NF ni supérieur à un maximum de 48.100 NF.

« Pour les chirurgiens dentistes en fonctions dans ces mêmes départements, le montant annuel de la rémunération est compris entre 19.500 NF et 28.600 NF.

« Dans le département de la Réunion, le minimum et le maximum annuels de la rémunération allouée sont fixés comme suit :

« Pour les médecins contrôleurs, 16.250 NF C. F. A. et 22.677 NF C. F. A.

« Pour les medecins contrôleurs principaux, 26.000 NF C. F. A. et 30.056 NF C. F A.

« Pour les chirurgiens dentistes, 12.194 NF C. F. A. et 17.875 NF C. F. A.

« A cette rémunération s'ajoutent les allocations familiales. »

Art. 4. — La rémunération des médecins contrôleurs et médecins contrôleurs principaux ainsi que celle des dentistes contrôleurs et contrôleurs principaux de l'aide sociale, en fonctions dans les départements de la France d'outre-mer, peuvent être revisées annuellement, compte tenu de l'augmentation de la valeur du point 100 des traitements de la fonction publique.

Art. 5. — Le ministre de la santé publique et de la population, le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre d'Etat chargé du Sahara, des départements d'outre-mer et des territoires d'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 31 octobre 1961.

Le ministre de la santé publique et de la population,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet.
ANTOINE VEIL.

Pour le ministre d'Etat chargé du Sahara, des départements d'outre-mer et des territoires d'outre-mer et par délégation :
Le secrétaire général
pour l'administration des départements d'outre-mer,
MAX MOULINS.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation :
Le secrétaire d'Etat aux finances,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :
Le directeur du cabinet,
MICHEL PONIATOWSKI.

Création de commissions administratives paritaires au laboratoire de la santé publique.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre et le ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 59-307 du 14 février 1959 portant règlement d'administration publique et relatif aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques paritaires ;

Vu le décret n° 60-574 du 17 juin 1960 relatif au statut particulier des personnels scientifiques du laboratoire national de la santé publique ;

Vu le décret n° 60-575 du 17 juin 1960 relatif au statut particulier des personnels techniques du laboratoire national de la santé publique ;

Vu le décret n° 60-576 du 17 juin 1960 relatif au statut particulier des garçons de laboratoire du laboratoire national de la santé publique,

Arrêtent :

Art. 1er. — Il est créé au laboratoire national de la santé publique quatre commissions administratives paritaires respectivement compétentes à l'égard des fonctionnaires suivants :

Commission administrative paritaire n° 1.

Directeurs de laboratoire ; chefs de section.

Commission administrative paritaire n° 2.

Chefs de travaux ; assistants.

Commission administrative paritaire n° 3.

Techniciens ; aides techniques principaux ; aides techniques.

Commission administrative paritaire n° 4.

Aides de laboratoire spécialisés ; aides de laboratoire ; garçons de laboratoire.

Art. 2. — La composition de ces commissions est fixée comme suit :

COMMISSIONS administratives paritaires.	GRADES	NOMBRE DE REPRESENTANTS du personnel — Titulaires.	du personnel — Suppléants.	de l'administration — Titulaires	de l'administration — Suppléants
N° 1.	Directeurs de laboratoire.....	1	1	2	2
	Chefs de section.....	1	1		
N° 2.	Chefs de travaux.....	2	2	3	3
	Assistants	1	1		
N° 3.	Techniciens	1	1	2	2
	Aides techniques principaux.	1	1		
	Aides techniques.....				
N° 4.	Aides de laboratoire spécialisés	1	1	3	3
	Aides de laboratoire.....	1	1		
	Garçons de laboratoire.....	1	1		

Art. 3. — Le directeur de l'administration générale, du personnel et du budget au ministère de la santé publique et de la population et le directeur du laboratoire national de la santé publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 novembre 1961.

Le ministre de la santé publique et de la population,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur de l'administration générale,
du personnel et du budget,
JEAN-PAUL NAVARRO.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre,
Pour le ministre délégué et par délégation :
Le directeur général de l'administration
et de la fonction publique,
MARCEAU LONG.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Création de commissions administratives paritaires à l'office national des anciens combattants et victimes de guerre.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre et le ministre des anciens combattants et victimes de guerre,

Vu l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 59-307 du 14 février 1959 portant règlement d'administration publique et relatif aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques paritaires ;

Vu le décret n° 59-166 du 7 janvier 1959 déterminant la composition, l'organisation et le fonctionnement de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre ;

Vu le décret n° 60-637 du 28 juin 1960 relatif au statut particulier des fonctionnaires des écoles de rééducation professionnelle de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre ;

Sur la proposition du directeur de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre,

Arrêtent :

Art. 1er. — Il est créé à l'office national des anciens combattants et victimes de guerre sept commissions administratives paritaires centrales compétentes à l'égard des personnels des écoles de rééducation professionnelle ci-après désignés :

Commission administrative paritaire n° 1. — Directeurs.

Commission administrative paritaire n° 2. — Régisseurs économes et secrétaires.

Commission administrative paritaire n° 3. — Aides-comptables ; sténodactylographes ; agents de bureau.

Commission administrative paritaire n° 4. — Professeurs d'enseignement général ; professeurs d'enseignement technique théorique ; professseurs techniques adjoints.

Commission administrative paritaire n° 5. — Infirmiers et infirmières.

Commission administrative paritaire n° 6. — Agents spécialistes de 1re catégorie ; agents spécialistes de 2e catégorie.

Commission administrative paritaire n° 7. — Agents spécialistes de 3e catégorie ; agents non spécialistes.

Art. 2. — La composition des commissions administratives paritaires visées à l'article 1er est fixée ainsi qu'il suit :

NUMEROS d'ordre.	GRADES	NOMBRE DE REPRÉSENTANTS du personnel. Titulaires.	du personnel. Suppléants.	de l'administration. Titulaires.	de l'administration. Suppléants.
1	Directeurs	1	1	1	1
2	Régisseurs économes et secrétaires : 1re classe	1	1	2	2
	Régisseurs économes et secrétaires : 2e classe	1	1		
3	Aides-comptables	1	1	2	2
	Sténodactylographes et agents de bureau	1	1		
4	Professeurs d'enseignement général	1	1	3	3
	Professeurs d'enseignement technique théorique	1	1		
	Professeurs techniques adjoints	1	1		
5	Infirmiers et infirmières	1	1	1	1
6	Agents spécialistes : 1re catégorie	2	2	4	4
	Agents spécialistes : 2e catégorie	2	2		
7	Agents spécialistes de 3e catégorie	2	2	4	4
	Agents non spécialistes	2	2		

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté du 21 janvier 1948, modifié par l'arrêté du 6 avril 1950, sont abrogées et remplacées par celles du présent arrêté.

Art. 4. — Le directeur de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 novembre 1961.

Le ministre des anciens combattants et victimes de guerre,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
JACQUES MORETTE.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre,
Pour le ministre délégué et par délégation :
Le directeur général de l'administration et de la fonction publique,
MARCEAU LONG.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

1re SESSION ORDINAIRE DE 1961-1962

Ordre du jour du dimanche 12 novembre 1961.

A neuf heures. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote (sous réserve qu'il n'y ait pas débat) du projet de loi (n° 1096) complétant la loi n° 48-50 du 12 janvier 1948 relative aux droits de plaidoirie des avocats, modifiée par le décret n° 54-1253 du 22 décembre 1954 relatif à la caisse nationale des barreaux français. (Rapport n° 1385 de M. Collomb, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

2. — Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1962 (n° 1436) (deuxième partie). (Rapport n° 1445 de M. Marc Jacquet, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.)

Finances et affaires économiques :

I. — Suite des charges communes (annexe n° 13. — M. Yrissou, rapporteur spécial ; avis n° 1459 de M. Charpentier, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 1505 de M. Chazelle, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

II. — Services financiers (annexe n° 14. — M. Guy Ebrard, rapporteur spécial).

Imprimerie nationale (annexe n° 33. — M. Liogier, rapporteur spécial).

Monnaies et médailles (annexe n° 35. — M. Charvet, rapporteur spécial).

Justice (annexe n° 19. — M. Tardieu, rapporteur spécial ; avis n° 1477 de M. Pasquini, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

Comptes spéciaux du Trésor (art. 29 à 35) et articles 57 et 58 (annexe n° 37. — M. Dreyfous-Ducas, rapporteur spécial ; avis n° 1459 de M. Japiot, au nom de la commission de la production et des échanges).

Services du Premier ministre. — I : Services généraux (énergie atomique) (annexe n° 22. — M. Le Roy Ladurie, rapporteur spécial ; avis n° 1459 de M. Privet, au nom de la commission de la production et des échanges).

Taxes parafiscales et radiodiffusion-télévision française (annexe n° 38. — M. Nungesser, rapporteur spécial).

Articles de la loi de finances non encore examinés.

Vote sur l'ensemble.

A quinze heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Suite des discussions budgétaires inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente. — 3e SÉANCE PUBLIQUE

Suite des discussions budgétaires inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

Documents parlementaires mis en distribution le vendredi 10 novembre 1961.

N° 1445. — Rapport de M. Guy Ebrard, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1962. — Annexe n° 14 : Finances et affaires économiques. — II : Services financiers.

N° 1445. — Rapport de M. Le Roy Ladurie, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1962. — Annexe n° 22. — Services du Premier ministre. — Section I : Energie atomique.

N° 1445. — Rapport de M. Dreyfous-Ducas, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1962. — Annexe n° 37 : Comptes spéciaux du Trésor.

N° 1453. — Proposition de loi de M. Devèze, tendant à la modification de l'article 46 de la loi du 11 mars 1957 sur la propriété littéraire et artistique (renvoyée à la commission des affaires culturelles).

N° 1463 (rectifié). — Projet de loi modifié par le Sénat validant rétroactivement le décret du 18 mars 1961 prorogeant les pouvoirs des conseillers généraux élus en avril 1955 et fixant au mois de juin 1961 la date du renouvellement de leur mandat (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles).

N° 1474. — Proposition de loi constitutionnelle de M. Paul Coste-Floret tendant à compléter l'article 16 de la Constitution (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles).

N° 1475. — Rapport de M. Moore, au nom de la commission de la production, sur le projet de loi portant ratification du décret du 3 juillet 1961 modifiant les tarifs des droits de douane d'importation en ce qui concerne le café torréfié de la rubrique n° 09-01 A II.

N° 1477. — Avis de M. Pasquini, au nom de la commission des lois constitutionnelles, sur le projet de loi de finances pour 1962. — Justice.

N° 1493. — Proposition de loi de M. Frédéric-Dupont tendant à compléter les articles 270 et 271 du code pénal réprimant le vagabondage, afin de faire disparaître l'état de « clochard » (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles).

N° 1497. — Proposition de loi de M. Paul Coste-Floret tendant à compléter l'article 2 de la loi du 7 juin 1951 modifiant l'article 4 de la loi du 3 septembre 1947 relative aux conditions de dégagement des cadres des magistrats, fonctionnaires et agents civils et militaires de l'Etat, modifiée par la loi du 22 juillet 1948, et l'article 85 de la loi de finances du 7 février 1953, en vue d'éviter des interprétations restrictives de ces textes qui auraient pour effet de priver les fonctionnaires résistants auxquels ils s'appliquent des avantages qu'ils leur assurent (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles).

N° 1511. — Rapport de M. Paul Coste-Floret, au nom de la commission des lois constitutionnelles, sur le projet de loi relatif à la répression des infractions en matière de matériel de guerre, armes, munitions ou explosifs.

N° 1513. — Rapport d'information de M. Sammarcelli fait en application de l'article 144 du règlement, au nom de la commission des lois constitutionnelles sur les missions effectuées dans les établissements pénitentiaires et lieux d'internement.

Commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Séance du vendredi 10 novembre 1961.

Présents. — MM. Becker, Bendjelida, Biaggi, Boinvilliers, Chazelle, Degraeve, Delemontex, Mme Devaud (Marcelle), MM. Doublet, Durbet, Fourmond, Godonnèche, Guillon, Hanin, Jouault, Laurent, Lecocq, Mainguy, Maridet, Mariotte, Orrion, Robichon, Vanier.

Excusés. — MM. Baouya, Bégué, Bekri, Bernasconi, Boinvilliers, Bord, Darchicourt, Ducos, Fréville, Jouhanneau, Kaouah, Laradji, Mlle Martinache, MM. Millot, Poignant, Roulland, Roustan.

Assistait en outre à la séance. — M. Yrissou, rapporteur spécial de la commission des finances.

Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Séance du vendredi 10 novembre 1961.

Présents. — MM. Azem (Ouali), Battesti, Coste-Floret (Paul), Crouan, Dejean, Delrez, Guillain, Hoguet, Laurelli, Le Douarec, Legaret, Marçais, Mignot, Moras, Quinson, Raymond-Clergue, Salliard du Rivault, Sammarcelli, Terré, Var, Vaschetti, Villedieu, Vinciguerra.

Excusés. — MM. Barrot (Noël), Bérard, Bricout, Carous, Chelha (Mustapha), Feuillard, Jacquet (Michel), Pigeot, Portolano, Sahnouni (Brahim), Vidal, Zeghouf (Mohamed).

Commission de la production et des échanges.

Séance du mercredi 8 novembre 1961.

Présents. — MM. Alliot, Bayou (Raoul), Becue, Bégouin (André), Boscary-Monsservin, Bouchet, Boulet, Bourdellès, Bréchard, Briot, Buron (Gilbert), Catalifaud, Chareyre, Chopin, Collette, Commenay, Coudray, Danilo, Delaporte, Denis (Bertrand), Derancy, Desouches, Dieras, Dolez, Duchesne, Dufour, Dumas, Dumortier, Durroux, Fouchier, Gauthier, Godefroy, Gracia (de), Grandmaison (de), Grasset-Morel, Grussenmeyer, Halgouët (du), Janvier, Japiot, Kaspereit, Lainé (Jean), Lapeyrusse, Lemaire, Lux, Mahias, Marchetti, Mazurier, Méhaignerie, Mocquiaux, Montel (Eugène), Nader, Orvoën, Perrin (François), Pezé, Picquot, Pinvidic, Poulpiquet (de), Privet, Renouard, Rousselot, Sainte-Marie (de), Sesmaisons (de), Thibault (Edouard), Trébosc, Wagner, Ziller.

Excusés. — MM. Cassez, Charpentier, Charié, Gamel, Lalle, Laurin (Var), Michaud, Sourbet, Van der Meersch.

Convocation de commissions.

La **commission de la défense nationale et des forces armées** se réunira le mercredi 15 novembre 1961, à dix heures, local n° 213 (étage des commissions) :

I. — Compte rendu de M. Fric sur le centre de paraplégiques des invalides.

II. — Compte rendu de M. Luciani sur la D. E. F. A. et le service du matériel des armées.

La **commission de la production et des échanges** se réunira les mardi 14, mercredi 15 et jeudi 16 novembre 1961 (salle Colbert) :

1° Le mardi 14 novembre 1961, à vingt et une heures.

Suite de la discussion du rapport de M. Dolez sur le projet de loi (n° 1468), adopté par le Sénat, relatif aux groupements agricoles d'exploitation en commun.

2° Le mercredi 15 novembre 1961.

A dix heures.

Discussion du rapport de M. Bertrand Denis sur le projet de loi (n° 1484), adopté par le Sénat, relatif à l'institution ou à l'extension de certaines règles de commercialisation de produits agricoles.

A dix heures trente.

Audition de M. Edgard Pisani, ministre de l'agriculture.

3° Le jeudi 16 novembre 1961.

A neuf heures trente.

Suite de la discussion du rapport de M. Bertrand Denis sur le projet de loi (n° 1484), adopté par le Sénat, relatif à l'institution ou à l'extension de certaines règles de commercialisation de produits agricoles.

A onze heures trente.

Audition de M. Wilfrid Baumgartner, ministre des finances et des affaires économiques.

SENAT

1re Session ordinaire de 1961-1962

Ordre du jour du mardi 14 novembre 1961.

A dix heures. — 1re Séance publique

Réponses des ministres aux questions orales suivantes :

I. — M. René Dubois rappelle à M. le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes que, malgré l'offense que de tels procédés portent à la morale comme au principe de la défense et de la protection des citoyens, il peut être donné de voir un régime mis par ses propres fautes en difficulté, couvrir les exécutants de procédés de basse police pour aboutir, mieux que ne saurait le faire un simple internement, à la neutralisation définitive d'un adversaire politique. A cet effet, et en tenant compte de certains exemples demeurés célèbres sous tous les régimes de dictature et le plus souvent dévoilés de façon trop tardive, il lui demande de préciser dans quelles conditions un jeune patriote français opposé au séparatisme algérien, ayant été arrêté à Constantine le 20 septembre 1961, a été trouvé mort dans sa cellule trois jours après son incarcération, tandis que les coups dont le cadavre était marqué ne pouvaient laisser s'accréditer l'hypothèse d'un suicide même dans le cas où, *a posteriori*, tout eût été mis en œuvre pour le simuler (n° 357).

II. — M. André Armengaud expose à M. le Premier ministre que la loi alliée n° 27 interdisait la reconcentration de certaines industries, notamment sidérurgiques et charbonnières, en Allemagne et qu'en particulier au moment de la ratification du traité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier le Gouvernement français avait déclaré devant le Parlement que les dispositions de ce traité ne porteraient nulle atteinte aux interdictions découlant de la loi précitée n° 27 ; que l'assemblée européenne a approuvé le rapport de M. Fayat en 1957 sur les abus de concentrations et la nécessité d'éviter qu'elles puissent exercer sur le marché une influence contraire autant à la lettre qu'à l'esprit du traité ; que néanmoins : *a*) la concentration des entreprises Thyssenhutte et Phoenix-Rheinrohr risque fort de se réaliser, si la Haute Autorité et les gouvernements de l'Europe des Six ne prennent pas une position claire à l'égard des concentrations qui, faites à l'échelle nationale et dans le cadre de l'économie classique prévalant en Europe, portent atteinte non seulement à la lettre et à l'esprit du traité de la C. E. C. A. mais encore aux promesses faites par le Gouvernement français lors de la ratification du traité par le Parlement ; *b*) qu'un propriétaire de très importants avoirs charbonniers et sidérurgiques n'a pas encore cédé lesdits avoirs comme il s'y était engagé par l'acte de Mehlen. En conséquence, il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour pallier la double menace découlant pour la construction d'une Europe coprospère, unie et pacifique, des conditions financières strictement nationales dans lesquelles s'effectue la reconcentration précitée, d'une part, et de la non-exécution de l'acte susvisé, d'autre part (n° 121).

(*Question transmise à M. le ministre des affaires étrangères.*)

III. — M. Georges Guille, en raison de l'émotion profonde ressentie par de larges couches de l'opinion républicaine française, demande à M. le Premier ministre de vouloir bien préciser devant le Sénat la nature du lien qu'il convient d'établir entre : d'une part, les mesures prises en Espagne par le Gouvernement du général Franco à l'égard de certains éléments factieux condamnés par la justice française, et d'autre part, les mesures simultanées d'arrestation ou de contraintes prises en France à l'encontre de républicains espagnols en exil (n° 356).

(*Question transmise à M. le ministre des affaires étrangères.*)

IV. — M. André Maroselli demande à M. le Premier ministre : 1° quel est, pour l'année 1961, le montant des dépenses qu'ont entraînées pour les finances publiques les visites officielles de chefs d'Etat ou de gouvernement étrangers, ainsi que les réceptions, fêtes et cérémonies de toute nature qu'elles ont motivées ; 2° quel est, à titre de comparaison, le montant des dépenses de même nature pour la période correspondante de l'année 1957 ; 3° s'il n'estime pas que, dans les circonstances actuelles et notamment dans l'atmosphère de revendications sociales qui se développent, il serait opportun d'atténuer, dans le comportement des pouvoirs publics, un faste et une ostentation que certains pourraient être tentés de considérer comme s'apparentant moins aux usages républicains qu'aux traditions monarchiques (n° 361).

(*Question transmise à M. le ministre des affaires étrangères.*)

V. — M. Charles Naveau demande à M. le ministre de l'agriculture de bien vouloir lui faire connaître par quels moyens il entend pouvoir donner un caractère « effectif » au prix indicatif du lait qu'il a lui-même fixé, et en particulier à celui des laits de transformation (n° 348).

A quinze heures. — 2e Séance publique

Discussion du projet de loi de finances pour 1962. — M. Marcel Pellenc, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Discussion générale.

Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

1re *séance du vendredi* 10 *novembre* 1961.

Présents. — MM. Brunhes, Coudé du Foresto, Courrière, Driant, Duclos, Houdet, Lachèvre, Louvel, Maroselli, Marrane, Masteau, Monichon, Pellenc, Richard, Soufflet, Tron.

Excusés. — MM. Alric, Armengaud, Auberger, Bousch, Paul Chevallier, Chochoy, Garet, Kistler, Montaldo, Portmann, Mlle Rapuzzi, MM. Raybaud, Roubert.

Assistait en outre à la séance. — M. Pauzet (au titre de la commission des affaires économiques et du plan).

Commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi (n° 333, session 1960-1961), adopté par l'Assemblée nationale, relatif au droit de préemption dans les zones à urbaniser en priorité et dans les zones d'aménagement différé.

Séance du vendredi 10 *novembre* 1961.

Présents. — MM. Abel-Durand, Brun, Chochoy, Coutrot, Dailly, Hugues, Waldeck L'Huillier, Marette, Mistral, Paulian, Pauzet, Voyant.

Excusés. — MM. Bouloux, Bouquerel, Bousch, Chauvin, Cornat, Delalande, Garet, Jozeau-Marigné, Kistler, Méric, Pinton, Suran.

Convocation de commissions.

La *commission des affaires économiques et du plan* se réunira :

1° Le mercredi 15 novembre 1961, à quinze heures (salle n° 265) :

I. — Décision sur une demande de renvoi pour avis du projet de loi (n° 182, session 1960-1961) relatif à l'organisation de sociétés communales et intercommunales de chasse.

II. — Suite de l'examen du projet de loi de finances pour 1962 :

Services du Premier ministre. — Energie atomique : M. Champleboux, rapporteur.
Sahara : M. Jager, rapporteur.
Construction : M. Suran, rapporteur.

III. — Questions diverses.

2° Le jeudi 16 novembre 1961, à neuf heures trente (salle n° 216) :

I. — Suite de l'examen du projet de loi de finances pour 1962 :

Agriculture : M. Pauzet, rapporteur.

Travaux publics et transports :

1. Travaux publics, routes, voies navigables, tourisme : M. Bouquerel, rapporteur.
2. S. N. C. F., R. A. T. P. : M. Billiemaz, rapporteur.
3. Aviation civile et commerciale : M. Pams, rapporteur.

II. — Questions diverses.

La *commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées* se réunira le mercredi 15 novembre 1961, à dix heures et, éventuellement, l'après-midi (local n° 216) :

I. — Avis de M. Lecanuet, sur le projet de loi de finances pour 1962 (budget affaires étrangères).

II. — Avis de MM. Ganeval (section commune), Métayer (section Guerre), Monteil (section Marine), Ménard (section Air), sur le projet de loi de finances pour 1962.

III. — Questions diverses.

La *commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale* se réunira le mercredi 15 novembre 1961 (salle n° 207) :

1° A dix heures.

I. — Rapport pour avis de M. Molle sur le budget du ministère de la justice.

II. — Rapport pour avis de M. Nayrou sur le budget du ministère de l'intérieur.

2° A quinze heures trente.

I. — Audition de M. Pisani, ministre de l'agriculture, sur le projet de loi (n° 360, session 1960-1961) relatif au droit de préemption des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural.

II. — Rapport de M. Molle sur ce projet de loi.

Réunion de commission du lundi 13 novembre 1961.

Commission des finances, à onze heures. — Salle n° 131.

INFORMATIONS
RELATIVES
AU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Convocation de sections.

Lundi 13 *novembre* 1961.

Neuf heures quinze, après-midi et vingt et une heures.

SECTION DU PLAN ET DES INVESTISSEMENTS

Ordre du jour.

Etude du projet du quatrième plan : examen et adoption du projet d'avis.

Mardi 14 *novembre* 1961.

Dix heures.

SECTION DU PLAN ET DES INVESTISSEMENTS

Ordre du jour.

Etude du projet du quatrième plan : examen et adoption du projet d'avis.

Dix-sept heures.

SECTION DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE EXTÉRIEURE

Ordre du jour.

Politique des échanges extérieurs : projet de rapport établi par M. de Rosen (*suite* et *fin* de la discussion de la seconde partie).

Mercredi 15 *novembre* 1961.

Dix heures.

SECTION DE L'ADAPTATION A LA RECHERCHE TECHNIQUE ET DE L'INFORMATION ÉCONOMIQUE

Ordre du jour.

Inventaire des moyens actuels d'information économique : audition de MM. Priouret, chef des services économiques de *France-Soir*, et Didier Lambert, directeur de *La Vie française*.

Quinze heures trente.

SECTION DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Ordre du jour.

Conséquences de la tarification dite de pondération prévues par la Société nationale des chemins de fer français : audition de M. Delacarte, directeur du service commercial de la Société nationale des chemins de fer français.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis relatif au niveau de l'indice du coût de la construction au troisième trimestre 1961.

L'indice du coût de la construction applicable au calcul des bonifications d'épargne construction prévu par l'article 2 de la loi n° 53-321 du 15 avril 1953 s'établit à 145 au troisième trimestre 1961 sur une base 100 au quatrième trimestre 1953.

Conformément aux termes de l'article 8 du décret n° 53-880 du 22 septembre 1953 portant règlement d'administration publique relatif à l'épargne construction, cette valeur de l'indice est applicable aux versements et retraites opérés au cours du quatrième trimestre 1961, au titre de l'épargne construction.

Communication relative aux cours moyens de la cotation officielle hebdomadaire de la viande de porc aux Halles centrales de Paris.

Jambon cru. — Vendredi 10 novembre 1961 : 6 NF le kilogramme.

Ministère de l'agriculture.

Avis relatif à l'extension de l'avenant n° 4 à la convention collective des exploitations forestières de l'Aube.

(Application des articles 31 *j* et suivants du livre I[er] du code du travail.)

Le ministre de l'agriculture envisage de prendre, en application de l'article 31 *j* du livre I[er] du code du travail, un arrêté tendant à rendre obligatoire pour tous les employeurs et salariés des exploitations forestières de l'Aube l'avenant n° 4 à la convention collective du 1[er] avril 1956, conclu à Troyes le 23 octobre 1961 entre :

D'une part, la chambre syndicale du commerce du bois de l'Aube,

Et, d'autre part, la section fédérale de l'agriculture et des forêts de l'Aube (C. G. T.) et le syndicat des ouvriers forestiers (C. F. T. C.).

Le syndicat C. G. T.-F. O. a adhéré à cet avenant qui a pour objet de modifier les dispositions des articles 19, 24, 25, 26, 27, 28 et 29 de la convention précitée du 1[er] avril 1956.

Il a été déposé le 30 octobre 1961 au greffe du tribunal d'instance de Troyes.

Les organisations professionnelles et toutes personnes intéressées sont priées, conformément à l'article 31 *k* du livre I[er] du code du travail, de faire connaître, dans un délai de quinze jours, leurs observations et avis au sujet de l'extension envisagée.

Leurs communications devront être adressées au ministère de l'agriculture, direction des affaires professionnelles et sociales, 1[er] bureau, 78, rue de Varenne, Paris (7[e]). (Inutile d'affranchir.)

Avis relatif à l'extension de l'avenant n° 6 à la convention collective des exploitations maraîchères de la Loire-Atlantique.

(Application des articles 31 *j* et suivants du livre I[er] du code du travail.)

Le ministre de l'agriculture envisage de prendre, en application de l'article 31 *j* du livre I[er] du code du travail, un arrêté tendant à rendre obligatoire pour tous les employeurs et salariés des exploitations maraîchères de la Loire-Atlantique l'avenant n° 3 à la convention collective des exploitations maraîchères du département, conclu à Nantes le 27 octobre 1961 entre :

D'une part, la fédération des groupements maraîchers nantais ;

D'autre part, le syndicat chrétien des ouvriers maraîchers (C. F. T. C.) et le syndicat national des cadres d'exploitations agricoles.

Cet avenant a pour objet de modifier l'article 21 de la convention susvisée des exploitations maraîchères de la Loire-Atlantique en date du 3 avril 1958 tel que cet article résulte de l'avenant n° 5 et d'ajouter un article 42 *bis* à ladite convention.

Le texte de cet avenant a été déposé le 4 novembre 1961 au greffe du tribunal d'instance de Nantes.

Les organisations professionnelles et toutes personnes intéressées sont priées, conformément à l'article 31 *k* du livre I[er] du code du travail, de faire connaître, dans un délai de quinze jours, leurs observations et avis au sujet de l'extension envisagée.

Leurs communications devront être adressées au ministère de l'agriculture, direction des affaires professionnelles et sociales, 1[er] bureau, 78, rue de Varenne, Paris (7[e]). (Inutile d'affranchir.)

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours pour le recrutement d'un adjoint des cadres hospitaliers à l'hôpital psychiatrique de Quimper (Finistère).

Un concours sur épreuves pour le recrutement à l'hôpital psychiatrique de Quimper (Finistère) d'un adjoint des cadres hospitaliers (rédacteur) préposé au secrétariat à l'administration provisoire des biens des malades mentaux non interdits aura lieu les 17 et 18 janvier 1962.

Peuvent faire acte de candidature :

1° Les personnes des deux sexes possédant la nationalité française depuis cinq ans au moins, titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire, du brevet supérieur, du certificat de capacité en droit, du brevet professionnel de comptable ou d'un diplôme équivalent et âgées de dix-huit à trente ans au 1[er] janvier de l'année du concours ;

2° Les fonctionnaires et agents de moins de trente-cinq ans au 1[er] janvier de l'année du concours et ayant accompli cinq ans de services effectifs dans une administration de l'Etat ou des collectivités locales, dont deux ans au moins dans un établissement d'hospitalisation, de soins ou de cure public.

Les limites d'âge prévues aux 1° et 2° ci-dessus sont reculées dans les conditions déterminées à l'article L. 810 du code de la santé publique.

Par ailleurs, les candidats masculins doivent se trouver en position régulière au regard des lois sur le recrutement de l'armée.

Les inscriptions sont reçues jusqu'au 16 décembre 1961 à la direction départementale de la population et de l'action sociale du Finistère, 6, rue Sainte-Thérèse, à Quimper, qui adressera à toute personne en faisant la demande le programme des épreuves et la liste des pièces à produire par les candidats pour constituer leur dossier.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels 26, rue Desaix.

Le Préfet Directeur des Journaux officiels.
HENRI MOREL

COTE DES CHANGES

En nouveaux francs.

DERNIERS cours cotés en Bourse	PAYS	DEVISES	PARITE	COURS LIMITES (1)		COURS EXTREMES cotés à la Bourse du 10 novembre 1961.	
4,91525	Etats-Unis	1 dollar U. S. A.	4,93706	4,90	4,9740	4,9125	4,9100
4,7620	Canada	1 dollar canadien.	.....	.....	.....	4,7530	4,7470
2,313	Côte française des Somalis	100 francs Djibouti.	2,30281	2,2625	2,3430	.....	.....
39,38	Mexique	100 pesos mexicains.	39,4965	.....	.....	.....	.....
122,785	Allemagne occidentale	100 deutsche marks.	123,4265	121,590	125,290	122,745	122,640
19,030	Autriche	100 schilling.	18,98869	18,7025	19,2790	19,016	18,998
9,8780	Belgique	100 francs belges.	9,87412	9,727	10,023	9,8735	9,8625
71,385	Danemark	100 couronnes danoises.	71,47763	70,4275	72,5335	71,320	71,180
13,8385	Grande-Bretagne	1 livre sterling.	13,82376	13,6220	14,0265	13,8300	13,8160
7,9225	Italie	1.000 lires.	7,899296	7,78395	8,01610	7,9180	7,9100
69,085	Norvège	100 couronnes norvégiennes.	69,1188	68,055	70,155	69,030	68,910
136,470	Pays-Bas	100 florins.	136,3828	134,339	138,455	136,375	136,230
17,265	Portugal	100 escudos.	17,17238	16,85	17,5020	17,265	17,245
95,000	Suède	100 couronnes suédoises.	95,43513	94,0048	96,8646	94,950	94,850
113,705	Suisse	100 francs suisses.	112,9033	110,110	115,810	113,650	113,540
69,08	Tchécoslovaquie	100 couron. tchécoslovaques.	68,57027	68,05	69,08	69,08	.....

Maroc	1 dirham	0,9756	Zone C. F. A.	100 francs C. F. A.	2
Tunisie	1 dinar	11,7549	Zone C. F. P.	100 francs C. F. P.	5,50

(1) Pour le dollar U. S. A. et la couronne tchécoslovaque, cours limites d'intervention de la Banque de France.

Pour chacune des autres devises, cours résultant des limites d'intervention sur le dollar, fixées par l'institut émetteur de la monnaie considérée d'une part et la Banque de France d'autre part.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 26, RUE FEYDEAU, PARIS

Téléphone : GUT 18-72 — Compte chèque postal : 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

FORGES DE STRASBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 22.300.000 NF

SIÈGE SOCIAL : 91, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS (8e)

R. C. : Seine n° 55-B 1296.

Obligations 5 3/4 0/0 1954 *de* 100 *NF à intérêt et prime variables.*

LISTE NUMERIQUE

Des obligations amorties au tirage du 10 octobre 1961 et remboursables à partir du 1er décembre 1961 ;

Des obligations amorties aux tirages antérieurs parmi lesquelles figurent des titres non encore présentés au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	PRIX de remboursement.
		Nouveaux francs.
7.381 à 8.603	61	138,88
16.372 à 17.395	58	108,09
17.396 à 18.551	60	116,64
19.623 à 20.510	56	102,35
20.511 à 21.569	59	106,82

DOCKS DE L'OUEST

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3.000.000 DE NF

SIÈGE SOCIAL : QUAI DUMONT-D'URVILLE, NANTES

R. C. : Nantes n° 54-B 34.

Amortissement des obligations 4 0/0 1945.

Le seizième amortissement de ces obligations, devant avoir lieu en 1961, a été effectué par ministère d'huissier le 25 octobre 1961, pour un total de 58 obligations, en conformité avec le tableau d'amortissements et compte tenu des rachats ayant été effectués en Bourse de Nantes.

LISTE NUMERIQUE

1° Des obligations amorties par tirage au sort comme dit ci-dessus ;

2° Des obligations amorties aux tirages précédents parmi lesquelles figurent des titres non encore présentés au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
1.302 à 1.307 inclus.	1959	2.805 à 2.817 inclus.	1960
1.314 à 1.322 inclus.	»	2.825 à 2.838 inclus.	»
1.325 à 1.332 inclus.	»	2.840 à 2.852 inclus.	»
1.335	»	2.857 à 2.862 inclus.	»
1.348 à 1.353 inclus.	»	2.893 à 2.897 inclus.	»
1.360 à 1.366 inclus.	»	1918	1961
2.730 à 2.732 inclus.	1960	1.923 à 1.956 inclus.	»
2.735 à 2.745 inclus.	»	1.959 à 1.969 inclus.	»
2.749	»	1.976 à 1.979 inclus.	»
2.751 à 2.753 inclus.	»	1.981 à 1.983 inclus.	»
2.755 à 2.763 inclus.	»	1.994 à 1.998 inclus.	»
2.787 à 2.801 inclus.	»		

GROUPEMENT DE L'EQUIPEMENT AUTOMOBILE

(G. E. A.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 4.020.000 NF

SIÈGE SOCIAL : 5, AVENUE DE FRIEDLAND, PARIS

R. C. : Seine n° 56-B 3466.

Obligations 5 0/0 1960 *de* 200 *NF.*

Liste numérique de la série comprenant les 2.238 obligations sorties au premier tirage d'amortissement effectué le 2 novembre 1961 (2.508 titres ayant été rachetés d'autre part par la société en vue de cet amortissement).

17.336 à 19.609

Le remboursement de ces obligations s'effectuera à partir du 5 décembre 1961 à raison de 210 NF.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 28 janvier* 1961.)

LA PRECISION MODERNE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.605.000 NF

SIÈGE SOCIAL : 52, QUAI DE JEMMAPES, PARIS (10e)

R. C. : Seine n° 54-B 9379.

Obligations 4 1/2 0/0 1946.

LISTE NUMERIQUE

1° Des 151 obligations sorties au septième tirage au sort du 26 octobre 1961 et remboursables à partir du 15 décembre 1961, coupons n° 16 du 15 décembre 1962 et suivants attachés, à raison de 50 NF ;

2° Des obligations amorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.

NOTA. — Les nombres portés dans la colonne en regard de ces numéros indiquent l'année d'échéance du remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
1.302 à 1.323	1961	1.499 à 1.501	1961	3.774 et 3.775	1960
1.332 à 1.338	1961	2.118	1959	3.816 à 3.823	1960
1.345 à 1.355	1961	2.123 à 2.131	1959	3.825 à 3.832	1960
1.360 à 1.390	1961	2.159	1959	3.834	1960
1.394 à 1.430	1961	2.162	1959	3.897	1960
1.434	1961	2.169 à 2.187	1959	3.903 à 3.907	1960
1.438 à 1.444	1961	2.198 et 2.199	1959	3.924	1960
1.447 à 1.457	1961	2.200 à 2.208	1959	3.934 à 3.939	1960
1.464 à 1.469	1961	2.211	1959	3.957 et 3.958	1960
1.478 à 1.482	1961	2.237 à 2.239	1959	3.969 à 3.973	1960
1.485 à 1.494	1961	2.250 à 2.254	1959	3.976 à 3.979	1960

Le remboursement aura lieu aux caisses des établissements ci-après :

Banque de l'Union parisienne, 6 et 8, boulevard Haussmann, à Paris, et 23, rue Neuve, à Lyon ;

Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, à Paris, et dans ses succursales et agences.

SOCIETE D'ELECTRICITE MORS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 5.550.000 NF
SIÈGE SOCIAL : 60, RUE DE PRONY, PARIS (17e)
R. C. : Seine n° 54-B 8079.

Obligations 6 3/4 0/0 1950 *de* 100 *NF.*

LISTE NUMERIQUE

1° Des séries comprenant les 248 obligations sorties au onzième tirage du 26 octobre 1961 formant la totalité des titres à amortir au 1er décembre 1961. Ces obligations seront remboursables à 100 NF ;

2° Des séries sorties aux tirages précédents parmi lesquelles figurent des obligations non encore présentées au remboursement.

NUMÉROS extrêmes des séries.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS extrêmes des séries.	ANNÉES de remboursement.
1 à 115	59	2.828 à 3.089	60
116 à 254	61	3.425 à 3.532	58
314 à 329	61	3.574 à 3.619	58
982 à 1.176	57	4.828 à 4.933	61
1.285 à 1.463	56	4.934 à 5.000	59

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE : 1, RUE TAITBOUT, PARIS
DÉPARTEMENT DES TITRES :
68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

Amortissement de l'emprunt Electricité de France 5 0/0 1956.

Sixième tirage du 3 novembre 1961.

Les 137.267 obligations, d'une valeur nominale de 100 NF, numérotées de :

1.235.401 à 1.372.667

étant sorties au tirage seront remboursées à partir du 16 janvier 1962 à 110 NF, coupon n° 7 au 16 janvier 1963 attaché.

Séries des numéros sortis aux tirages antérieurs sur lesquelles il reste encore des obligations à rembourser.

Amortissement 1957.	Amortissement 1959.
686.335 à 823.600	823.601 à 960.867
Amortissement 1958.	Amortissement 1960.
549.068 à 686.334	411.801 à 549.067

Amortissement 1961.
1.647.201 à 1.784.467

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE : 1, RUE TAITBOUT, PARIS
DÉPARTEMENT DES TITRES :
68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

Amortissement de l'emprunt Electricité de France
6 0/0 1957 *à prime indexée.*

Cinquième tirage du 3 novembre 1961.

La série désignée par la lettre « K » est sortie au tirage au sort.

En conséquence, les obligations d'une valeur nominale de 200 NF sur lesquelles est portée la mention « Série K » seront remboursables à 215 NF (nominal 200 NF + prime de remboursement de 15 NF) le 10 janvier 1962, coupon n° 6 au 10 janvier 1963 attaché.

Séries sorties aux tirages antérieurs sur lesquelles il reste encore des obligations à rembourser.

Amortissement 1958 : série « F » (remboursables à 211 NF).
Amortissement 1959 : série « N » (remboursables à 212 NF).
Amortissement 1960 : série « G » (remboursables à 213 NF).
Amortissement 1961 : série « C » (remboursables à 214 NF).

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. de Bardies-Montfa (Raphaël), né le 1er octobre 1895 à Soulan (Ariège), demeurant à Seignan, commune de Montjoie (Ariège), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet d'ajouter à son nom patronymique celui de Castéras-Seignan.

Mlle Abramovici (Françoise-Esther), née à Paris (6e) le 10 juillet 1934, demeurant 10, rue de Logelbach, à Paris (17e), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Lemonnier, ou Bassat, ou Lautier.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

11 octobre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Union sportive Delacoste (U. S. D.).** But : pratique de l'éducation physique et des sports, y compris le judo. Siège social : établissements Delacoste, Asnières-sur-Oise (Seine-et-Oise).

13 octobre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association sportive du collège d'enseignement technique de Pontivy.** But : organiser et favoriser la pratique des sports par les élèves fréqentant l'établissement ; l'association représente l'établissement dans les épreuves sportives scolaires ou universitaires. Siège social : collège d'enseignement technique, Pontivy (Morbihan).

17 octobre 1961. Déclaration à la préfecture de l'Indre. **Association Caisse de solidarité du syndicat des commerçants non sédentaires de l'Indre.** But : venir en aide aux camarades nécessiteux. Siège social : 22, place Gambetta, Châteauroux.

17 octobre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Soissons. **Association sportive du collège d'enseignement technique.** But : développement de l'éducation physique, des sports individuels et collectifs à l'intérieur de l'établissement. Siège social : 82, avenue de Reims, Soissons (Aisne).

17 octobre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Montbrison. **Comité des fêtes de Sainte-Agathe-la-Bouteresse.** But : organiser des fêtes, kermesses, corso fleuri, manifestations sportives, foires, etc. ; construire une salle qui sera mise à la disposition de la commune de Sainte-Agathe-la-Bouteresse pour servir uniquement de salle des fêtes, de spectacles ou de réunions. Siège social : mairie de Sainte-Agathe-la-Bouteresse (Loire).

18 octobre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Brioude. **Association familiale et rurale de Chilhac-Aubazat.** But : défense des intérêts familiaux. Siège social : mairie de Chilhac (Haute-Loire).

18 octobre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Alliance musicale Arnèke-Noordpeene.** But : cultiver l'art de la musique d'ensemble, organiser les concerts et les sorties, prêter son concours aux fêtes organisées par les deux communes d'Arnèke et Noordpeene. Siège social : mairie de Noordpeene (Nord).

19 octobre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Montbard. **L'Entraide de l'amicale des sapeurs-pompiers de Venarey-lès-Laumes.** But : venir en aide aux sapeurs-pompiers victimes d'accidents ou de maladie, aux œuvres des pupilles des sapeurs-pompiers de France, aux sociétés légalement constituées. Siège social : mairie de Venarey-les-Laumes (Côte-d'Or).

21 octobre 1961. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. **Amicale des sapeurs-pompiers de Piolenc.** But : resserrer les liens d'amité et de solidarité entre les sapeurs-pompiers, fournir des secours aux sapeurs-pompiers tombés malades ou blessés. Siège social : mairie de Piolenc.

23 octobre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Thierry. **Amicale philatélique de Château-Thierry et ses environs.** But : favoriser et répandre le goût de la philatélie, particulièrement parmi les jeunes, en organisant une section de pupilles ; offrir aux collectionneurs des relations d'échanges donnant toutes garanties de sécurité et leur faciliter l'achat de tout ce qui se rattache à la collection de timbres. Siège social : hôtel de ville, Château-Thierry (Aisne).

23 octobre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **La Boule joyeuse.** But: pratique du jeu de boules. Siège social: mairie de Saint-Soupplets (Seine-et-Marne).

23 octobre 1961. Déclaration à la préfecture du Cher. **Foyer rural de Lury-sur-Arnon.** But: permettre l'éducation, l'information technique et l'émancipation intellectuelle et sociale de ses membres. Siège social: mairie de Lury-sur-Arnon.

24 octobre 1961. Déclaration à la préfecture de Lyon. **Association départementale des élus républicains municipaux et cantonaux du Rhône.** But: grouper les maires, maires adjoints, conseillers municipaux et conseillers généraux ainsi que sénateurs et députés du département. Siège social: hôtel de ville, Vénissieux.

24 octobre 1961. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Association sportive Michelet.** But: organiser et favoriser la pratique des sports pour les élèves fréquentant le lycée technique Michelet. Siège social: lycée technique Michelet, 8, rue du Jeu-de-l'Arc, Montpellier.

24 octobre 1961. Déclaration à la préfecture du Var. **Amicale des anciens élèves et stagiaires du C. R. E. P. S. de Boulouris.** But: pratique des activités suivantes: voyages culturels, photo-club, télé et ciné-club, musique, coopérative, etc. Siège social: centre régional d'éducation physique et sportive de Boulouris, Saint-Raphaël.

24 octobre 1961. Déclaration à la préfecture de police. **Les Amis d'Aristide Maillol.** But: conserver l'œuvre de Maillol dans le patrimoine français et, à cette fin, créer un musée consacré à cet artiste; aider par tous les moyens possibles à la sauvegarde des monuments de Maillol; protéger l'œuvre de l'artiste des contrefaçons; prendre toutes initiatives propres à honorer la mémoire de Maillol. Siège social: 36, rue Jacob, Paris.

25 octobre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Mayenne. **Groupement de défense sanitaire de l'élevage de Moulay.** But: lutter contre les maladies contagieuses et parasitaires des animaux domestiques chez ses adhérents en vue d'assurer le bon état de santé du cheptel. Siège social: mairie de Moulay (Mayenne).

25 octobre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Lure. **Télé-Club de Fontenois-la-Ville.** But: culturel. Siège social: mairie de Fontenois-la-Ville (Haute-Saône).

25 octobre 1961. Déclaration à la préfecture de l'Aisne. **Mutuelle des libres-penseurs de France et de la Communauté.** But: promouvoir l'association par son aide aux malades et aux malheureux, son apport actif aux colonies de vacances des jeunes, sa gestion de maison de retraite pour ses membres, sa participation aux mouvements de solidarité nationaux ou mondiaux. Siège social: 11, place Victor-Hugo, Laon.

25 octobre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. **Association populaire familiale de Douchy-les-Mines.** But: grouper les familles de condition ouvrière ou appartenant au milieu populaire pour l'étude et la défense de leurs droits et de leurs intérêts matériels et moraux dans tous les domaines. Siège social: 16, quartier Langevin, Douchy-les-Mines (Nord).

26 octobre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Clamecy. **Cantine scolaire de Varzy.** But: distribuer des aliments chauds aux enfants des écoles primaires de la ville et des environs, moyennant une rétribution peu élevée, représentant le prix de revient des repas. Siège social: mairie de Varzy (Nièvre).

26 octobre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Narbonne. **L'Elan.** But: pratique des sports par les élèves du collège d'enseignement technique de jeunes filles. Siège social: 14, quai de la Charité, Narbonne (Aude).

27 octobre 1961. Déclaration à la préfecture de Pau. **Société de chasse de Baliros.** But: amélioration de la chasse, repeuplement, destruction des nuisibles, protection du gibier. Siège social: mairie de Baliros.

27 octobre 1961. Déclaration à la préfecture de la Haute-Loire. **Loisirs et culture populaire de Brives-Charensac.** But: organiser les loisirs des jeunes et des adultes. Siège social: mairie de Brives-Charensac.

27 octobre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Thonon-les-Bains. **Association familiale de l'établissement privé de formation professionnelle agricole et de formation ménagère agricole en milieu rural de Bons et environs.** But: développer et promouvoir à tous leurs stades et sous toutes ses formes la formation professionnelle agricole et la formation ménagère agricole en milieu rural. Siège social: Bons (Haute-Savoie).

27 octobre 1961. Déclaration à la préfecture de la Somme. **Yacht-Club de Picardie.** But: pratique de tous les sports nautiques, notamment le yachting à voile. Siège social: 28, rue des Jacobins, Amiens.

27 octobre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Malo. **Association sportive de l'école d'apprentissage maritime.** But: pratique des sports. Siège social: 11, rue de Toulouse, Saint-Malo (Ille-et-Vilaine).

27 octobre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Malo. **Maison de retraite intercommunale du Rosais.** But: gestion de l'immeuble loué à l'office H. L. M. de Saint-Malo-Saint-Servan pour le fonctionnement d'une maison de retraite pour vieillards. Siège social: Le Rosais, à Saint-Servan-sur-Mer (Ille-et-Vilaine).

27 octobre 1961. Déclaration à la préfecture du Cher. **Union des locataires des H. L. M. du Cher.** But: grouper, sur le plan du département du Cher, les locataires des H. L. M. en vue de défendre leurs intérêts. Siège social: hôtel des syndicats, rue Michel-de-Bourges, Bourges.

27 octobre 1961. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Comité des fêtes de Sainneville-sur-Seine.** But: organisation de séances récréatives ou culturelles, de fêtes foraines, bals, etc., au profit des œuvres sociales de la commune. Siège social: mairie de Sainneville-sur-Seine (Seine-Maritime).

27 octobre 1961. Déclaration à la préfecture de police. **Association pour la création du journal « Nouvelle Vague ».** But: création, gestion, contrôle d'un journal périodique, destiné principalement à la jeunesse, dont la mission est de faire connaître l'opinion des jeunes. Siège social: 11, rue Armand-Carrel, Paris.

28 octobre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Centre d'études techniques agricoles d'Irouléguy.** But: fournir à ses membres les moyens de faciliter la gestion de leur exploitation et d'améliorer la rentabilité de leur travail par une application judicieuse des progrès techniques et des méthodes d'organisation. Siège social: mairie de Saint-Etienne-de-Baïgorry (Basses-Pyrénées).

29 octobre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Société amicale des sapeurs-pompiers de Saint-Molf.** But: subvenir aux frais des fêtes et concours ayant pour but le perfectionnement de l'instruction du corps. Siège social: mairie de Saint-Molf (Loire-Atlantique).

29 octobre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Clermont. **Association de tennis de Laigneville.** But: instaurer et développer la pratique du tennis. Siège social: mairie de Laigneville (Oise).

30 octobre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Montbrison. **Société d'économie montagnarde de la Loire.** But: études des questions agricoles et forestières des régions de montagne pour leur mise en valeur. Siège social: 18, boulevard Lachèze, Montbrison (Loire).

30 octobre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. **Cercle sportif.** But: établir des relations de société entre ses membres et leur procurer des moyens faciles de réunions pour leurs affaires et leur agrément. Siège social: café Ragueneau, 36, allées Paul-Riquet, Béziers (Hérault).

30 octobre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des anciens élèves et amis des écoles laïques d'Irvillac.** But: resserrer entre ses membres les liens anciens de camaraderie, soutenir par tous les moyens matériels et moraux les écoles laïques d'Irvillac, etc. Siège social: école laïque des garçons d'Irvillac (Finistère).

30 octobre 1961. Déclaration à la sous-préfecture d'Epernay. **Comité central des écoles libres d'Epernay.** But: gestion et développement des écoles. Siège social: 22, rue Marcellin-Berthelot, Epernay (Marne).

30 octobre 1961. Déclaration à la préfecture du Var. **Association des anciens combattants, mutilés et victimes des guerres.** But: défendre les intérêts moraux et matériels de ses adhérents, resserrer entre eux des liens amicaux et d'entraide sans distinction d'opinions politiques ou religieuses, dans le cadre des institutions gouvernementales. Siège social: chemin de Vaulongue, Saint-Raphaël.

30 octobre 1961. Déclaration à la préfecture de Lot-et-Garonne. **Association des parents d'élèves transportés par le car Garrigues.** But: bénéficier de l'aide de l'Etat assurant le transport des enfants. Siège social: chez M. Bissieres, mairie de Clermont-Dessous.

30 octobre 1961. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Association des Maisons familiales de Haillainville.** But : assurer, en coopération avec les pères et mères de famille, l'éducation populaire en milieu rural, et plus spécialement l'éducation, l'orientation et l'enseignement professionnels, l'apprentissage et la formation familiale ménagère des jeunes gens et jeunes filles. Siège social : mairie de Haillainville.

30 octobre 1961. Déclaration à la préfecture de la Roche-sur-Yon. **Le Foyer scolaire yonnais.** But : procurer des loisirs sains aux élèves des lycées de garçons et jeunes filles et autres établissements d'enseignement public de la Roche-sur-Yon. Siège social : 14, rue du Maréchal-Joffre, la Roche-sur-Yon.

30 octobre 1961. Déclaration à la préfecture de Maine-et-Loire. **Comité local des fêtes de Chaudefonds-sur-Layon.** But : organisation des fêtes publiques et populaires, manifestations sportives et artistiques. Siège social : salle communale de Chaudefonds-sur-Layon.

30 octobre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. **Association Saint-Christophe.** But : favoriser, sous les meilleures conditions d'économie et d'exactitude et par des moyens offrant toutes garantie de sécurité, de discipline et de moralité, le déplacement du domicile de leurs parents à leur lieu d'études des enfants habitant le canton de Chemillé et les communes limitrophes. Siège social : mairie de Saint-Georges-du-Puy-de-la-Garde (Maine-et-Loire).

30 octobre 1961. Déclaration à la préfecture de police. **Association syndicale des commerçants du Kremlin-Bicêtre.** But : défense des intérêts locaux des commerçants du Kremlin-Bicêtre. Siège social : 66, avenue P.-V.-Couturier, le Kremlin-Bicêtre.

31 octobre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Clamecy. **Jeunesse sportive brassycoise.** But : pratique du football. Siège social : école de garçons de Brassy (Nièvre).

31 octobre 1961. Déclaration à la préfecture de la Charente-Maritime. **Union départementale des sapeurs-pompiers de la Charente-Maritime.** But : entraide et organisation de manifestations corporatives. Siège social : préfecture de la Rochelle.

31 octobre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaudun. **Association indépendante de parents d'élèves des écoles publiques de Cloyes.** But : l'intérêt des élèves du point de vue matériel, moral et intellectuel ; contribuer à la prospérité des écoles publiques ; faciliter les rapports entre parents et les autorités dont relèvent les écoles publiques ; former des vœux sur ces différents points et en poursuivre la réalisation. Siège social : chez M. Poulain, rue Chartraine, Cloyes (Eure-et-Loir).

31 octobre 1961. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Amicale des donneurs de sang bénévoles intercommunale du Poiré.** But : défense des intérêts matériels et moraux de ses membres, recherche de toute amélioration à apporter à la propagande, recrutement de nouveaux donneurs. Siège social : mairie du Poiré-sur-Vie.

31 octobre 1961. Déclaration à la préfecture de Maine-et-Loire. **Association culturelle des foyers laïques réunis d'Angers, Justices, Saint-Léonard et Murs-Erigné.** But : création d'un centre aéré destiné aux enfants des écoles laïques (Justices, Saint-Léonard et Murs-Erigné). Siège social : école maternelle, 162, rue Saumuroise, Angers.

2 novembre 1961. Déclaration à la préfecture de Belfort. **Association d'éducation populaire de Belval.** But : organisation centre vacances et loisirs. Siège social : domaine de Belval, à Rougemont-le-Château.

3 novembre 1961. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. **Jeunesse et cité.** But : œuvres sociales en faveur des jeunes travailleuses. Siège social : 10, place Davilla, Carcassonne.

3 novembre 1961. Déclaration à la préfecture de la Loire-Atlantique. **Amicale des donneurs de sang bénévoles du Loroux-Bottereau et sa région.** But : créer un lien d'amitié entre tous les membres de l'amicale ; faire connaître le don du sang au public ; intensifier le recrutement des donneurs de sang bénévoles. Siège social : chez M. Francis Bourgoin, rue de la Liotterie, le Loroux-Bottereau.

3 novembre 1961. Déclaration à la préfecture de police. **Groupement interprofessionnel pour la défense et l'amélioration des vins de consommation courante.** But : grouper les personnes physiques ou morales s'intéressant à la défense des vins de consommation courante ayant un niveau requis de qualité. Siège social : 16, place de la Madeleine, Paris.

3 novembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Carpentras. **Association bouliste vauclusienne.** But : pratique du jeu de boules. Siège social : mairie de Carpentras (Vaucluse).

6 novembre 1961. Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie. **Association familiale protestante d'Annecy.** But : action sociale et familiale. Siège social : 3 *bis*, rue Sommeiller, Annecy.

6 novembre 1961. Déclaration à la préfecture de la Loire-Atlantique. **Société de patronage des malades du service mixte de psychiatrie (section hommes).** But : organiser les loisirs des malades mentaux hospitalisés et contribuer à organiser le travail thérapeutique. Siège social : 85, rue Saint-Jacques, Nantes.

7 novembre 1961. Déclaration à la préfecture du Gard. **Société La Diane.** But : organisation de la chasse, repeuplement, destruction des nuisibles. Siège social : mairie de Vallabrix.

7 novembre 1961. Déclaration à la préfecture de police. **Thérondels-Paris, association amicale des originaires de la commune de Thérondels (Aveyron) à Paris.** But : union de tous ses sociétaires dans un sentiment commun : l'amour du pays natal ; développement de l'entraide et de la solidarité entre ses sociétaires ; gestion d'œuvres sociales. Siège social : 33, rue Lecourbe, Paris.

8 novembre 1961. Déclaration à la préfecture de police. **Culture et grands ensembles (C. G. E.).** But : étude des problèmes culturels dans les nouveaux ensembles d'habitation ; gestion des installations culturelles. Siège social : 56, rue de Lille, Paris.

MODIFICATIONS

11 octobre 1961. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. L'Association cultuelle des Arméniens réfugiés de Chaville et des environs change son titre, qui devient : **Association cultuelle des Arméniens de Chaville et des environs.** Siège social : 4, rue des Trois-Champtiers, Chaville.

12 octobre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Soissons. L'Association d'éducation populaire et sportive de Missy-sur-Aisne et environs change son titre, qui devient : **Association d'éducation populaire et sportive de Bucy-le-Long et environs,** et transfère son siège social de la salle paroissiale de Missy-sur-Aisne à la salle paroissiale de Bucy-le-Long, lieudit Les Berceaux (Aisne).

13 octobre 1961. Déclaration à la préfecture de l'Eure. L'association **Conseil central diocésain de la société de Saint-Vincent-de-Paul d'Evreux** transfère son siège social du 1, rue de la Petite-Cité, Evreux, au 65, avenue Aristide-Briand, Evreux.

16 octobre 1961. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. L'Aéro-Club du Vésinet change son titre, qui devient : **Aéro-Club de Chatou,** et transfère son siège social du 55, boulevard Carnot, le Vésinet, à la salle Debussy, square Debussy, Chatou.

18 octobre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Montbard. L'Association des parents catholiques du collège de Semur change son titre, qui devient : **Association des parents catholiques du lycée de Semur.** Siège social : rue des Saintes-Maries, Semur (Côte-d'Or).

20 octobre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Bastia. Le Cap Corse Mattei Club change son titre, qui devient : **Basket-ball-Club bastiais.** Siège social : L'Empire, 13, boulevard du Général-de-Gaulle, Bastia (Corse).

25 octobre 1961. Déclaration à la préfecture de Pau. Le Boeil Sporting-Club change son titre, qui devient : **Boeil-Bezing Sporting-Club,** et transfère son siège social de la maison Laborde, Boeil-Bezing, à la mairie de Boeil-Bezing.

25 octobre 1961. Déclaration à la préfecture de police. La **Société amicale du canton de Vezins et Ségur** transfère son siège social du 74, boulevard de Strasbourg, Paris, au 18, rue de Stalingrad, Montreuil-sous-Bois.

31 octobre 1961. Déclaration à la préfecture de la Seine-Maritime. L'Association des parents d'élèves des lycées de Rouen et d'Elbeuf change son titre, qui devient : **Association des parents d'élèves des lycées d'Etat de Rouen (lycée Corneille, lycée Jeanne-d'Arc et leurs annexes).** Siège social : lycée Corneille, à Rouen.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix.